COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du Lundi 10 février 2025

DÉLIBÉRATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

_____

Réunion du 10 février 2025

_____

Délibérations

(La séance est ouverte à 9 heures 39 sous la présidence de M. BIERRY, Président).

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

***

PRESENTS :
ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
BOHN Patricia donne procuration à BEHA Nicole
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSEE :
TENENBAUM Anne

ABSENTS :
FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

Robin CLAUSS, Benjamin de l'Assemblée et secrétaire de séance, procède à l'appel des Conseillers d'Alsace aux fins de vérification du quorum.

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons pouvoir démarrer notre séance plénière avec les discours de lancement, en sachant que nous avons atteint le quorum.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, dans la suite logique de mes propos, j'aimerais placer cette première plénière de 2025 sous le signe d'un hommage de notre Collectivité à la figure hautement emblématique et surtout humaniste de l'Alsacien le plus célèbre de tous les temps, Albert Schweitzer. Docteur en philosophie, en théologie et en médecine de l'Université de Strasbourg, compositeur, musicologue, concertiste, Albert SCHWEITZER est l'homme universel par excellence, qui place l'être humain au cœur de son œuvre. Pour lui, faire était plus important que dire. Joignant la parole aux actes, ce grand penseur fut un homme d'action d'exception. Engagé, cet humanitaire avant l'heure agit sur le terrain par la médecine au profit des déshérités. Il fut aussi un grand pacifiste. Albert SCHWEITZER, dont ce fut le 180e anniversaire de la naissance ce 18 janvier, nous a enseigné les valeurs universelles. Il a résumé sa pensée suprême en ces mots : le respect de la vie. Nous le savons, malheureusement, ce message est d'une portée incroyable et d'une acuité et d'une actualité exceptionnelles. Il consacre la valeur suprême de l'être humain. Je sais que le respect de la vie est battu en brèche, foulé aux pieds, terriblement méprisé quand on considère la géopolitique, les conflits, et bien évidemment, plus près de chez nous encore, le dénuement et la grande pauvreté qui gagne du terrain en France.

Quand je pense à notre mission, celle que la Collectivité européenne d'Alsace s'est donnée de vouloir contribuer à la vie digne des Alsaciens dans un environnement sain, de tous âges et de toutes origines, j'ai à l'esprit le message de respect de la vie d'Albert SCHWEITZER. J'ai à l'esprit, très humblement et toute proportion gardée, que nos politiques publiques, essentielles, continuent à honorer cet engagement, et que nous ne pouvons pas échouer dans cette mission, même si les temps sont compliqués. C'est la raison d'être des orientations de notre budget 2025 dont nous débattons ce jour.

Je me permets de rappeler que le budget 2025 sera voté le 14 mars prochain. Les priorités sont connues, nous allons en parler et nous ne nous interdisons pas de peaufiner encore certains points d'ici là. Notre budget prévisionnel s'annonce robuste, dans un contexte compliqué. Lara y reviendra plus en détail, après un travail approfondi et fort sur tous ces enjeux.

Je suis d'autant plus heureux de dire que les temps sont durs et les incertitudes gouvernementales sont nombreuses. J'affirme même qu'il est d'autant plus solide que nous avons su absorber en un peu plus de trois ans près de 300 millions de dépenses supplémentaires, dues pour la majorité d'entre elles à des baisses fiscales importantes par l'État qui se défausse sans scrupules sur les collectivités locales. Ainsi, avec les allocations individuelles de solidarité qui doivent normalement être compensées à l'euro près, c'est en réalité dans nos comptes un reste à charge en 2024 de plus de 280 millions d'euros. Si on calcule bien, depuis 2021, cela représente près de 1,1 milliard d'euros.

Autre injustice dans ce registre, à laquelle il faut nous préparer, c'est dans la loi de finance de l'État la ponction faite d'autorité aux collectivités de France de 2,2 milliards d'euros. C'est en perspective 15 millions d'euros en moins dans notre prochain budget de la Collectivité, une augmentation du RSA d'environ 4,5 millions d'euros, une perte sèche de

la dynamique de la TVA qui avoisine 15 millions d'euros, et plus de 4 millions d'euros de CNRACL supplémentaires. J'ai eu l'occasion encore de m'en ouvrir à de nombreux ministres, dont il y a quelques jours Catherine VAUTRIN.

La loi exige que nos budgets soient à l'équilibre. Ce prochain budget, qui fait l'objet de notre débat d'orientations, sera à l'équilibre comme les autres. Lara y reviendra. Mais je tiens à dire que notre devoir, dans le contexte national et international fragile que nous connaissons, a été d'élaborer ce nouveau budget en prenant nos responsabilités, sans fuir les réalités financières que je viens de décrire. Sans fuir non plus un principe de précaution financier qui est de prémunir autant que possible les Alsaciens de lendemains qui ne s'annoncent pas forcément ensoleillés. Il suffit pour le comprendre de penser à la croissance atone et à l'activité économique qui freine, et surtout aux possibles conséquences sociales que cela peut avoir. Notre devoir est donc de construire un budget solide, au service de lignes directrices qui sont réalistes par rapport au contexte, réalistes par rapport aux défis à relever, réalistes par rapport à la vie digne qui est notre ligne conductrice, et les priorités qu'elle impose, qui sont autant de défis majeurs à relever, auxquels j'ajoute celui de la transition énergétique et du développement durable.

C'est sur ces bases que nous avons défini nos priorités et élaboré le budget réaliste pour l'ensemble de nos politiques publiques. J'aimerais souligner que nos priorités en 2025, ce sont d'abord des engagements de solidarité. Ce sont notamment des engagements forts pour l'enfance, les familles et nos aînés, sans oublier la transition énergétique. J'y reviendrai.

Pour la protection de l'enfance, nous renforçons les dispositifs de prise en charge de 2024 et nous projetons de nouvelles mesures. C'est ainsi qu'entre autres, nous étendons les dispositifs de soutien à la parentalité des maisons à caractère social en créant de nouveaux postes. Objectif : favoriser le retour à domicile des mineurs. Nous continuons à développer l'accompagnement des tiers dignes de confiance et des tiers bénévoles avec France victimes. Objectif : limiter les placements institutionnels. Et ça marche. Nous augmentons les dispositifs de placement à Saint-Joseph, Villages SOS à Colmar. Nous innovons pour les jeunes en errance, notamment exposés aux dangers de la prostitution, avec un programme intitulé « Mousqueton Alsace ». Nous voulons protéger ces enfants. Pour accompagner les assistants familiaux dans leur difficile travail, nous allons ouvrir une maison d'accueil familial. Nos assistants familiaux sont admirables de dévouement. Nous devons être à leur côté. Pour mieux soutenir les parents, nous réhabilitons le foyer de l'enfance à Strasbourg, avec la création d'une maison des familles. Il faut offrir des repères sûrs à des parents eux-mêmes fragilisés. J'ajoute enfin que nous déploierons une nouvelle politique jeunes majeurs, qui vise à passer d'une logique de protection à une logique d'insertion en privilégiant l'accès au droit commun et en connectant les autres politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace avec les jeunes confiés et accompagnés. Que ce soit pour eux ou les bénéficiaires du RSA, contribuer à leur insertion est une véritable ambition. Et nous avons à la Collectivité européenne d'Alsace des savoir-faire que nous allons encore plus mettre en œuvre. Quoi qu'en pensent ceux qui font de la récupération politique, du catastrophisme à outrance et lancent des accusations démagogiques, la protection de l'enfance à la Collectivité européenne d'Alsace, c'est du concret.

J'en profite pour saluer le dévouement des professionnels de notre Collectivité, les associations qui œuvrent au quotidien pour alléger les angoisses, les souffrances et trouver de bonnes solutions pour les enfants, leurs parents ou les familles. Qu'il s'agisse de la protection des jeunes comme de nos aînés, nous ne laisserons personne au bord du chemin.

À tous les âges de la vie, il est de notre devoir de répondre présent et de faire ce qui est en notre pouvoir. C'est exactement le sujet du vieillissement qui s'impose comme une vérité démographique impactante à très court terme pour la société. En Alsace, il s'agit

d'avoir la capacité d'absorber l'accélération vertigineuse du nombre de personnes de plus de 85 ans, 50 000 aujourd'hui, 65 000 en 2030, 100 000 en 2040, soit une hausse de 55 % en quinze ans. Nous devons nous y préparer, et pour cela la Collectivité européenne d'Alsace continue à développer des actions conséquentes en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. La palette de nos actions est large : amélioration des services apportés à domicile, soutien aux aidants en renforçant le dispositif d'accompagnement, revalorisation de l'aide à domicile et de la dotation dépendance, continuité du soutien à l'adaptation des logements via des aides ciblées en partenariat avec les bailleurs, revalorisation également des dotations pour les établissements spécialisés. Notre devoir de solidarité intergénérationnelle porte bien évidemment sur les 217 EHPAD associatifs ou publics. Pour mémoire, l'an passé, 21 d'entre eux étaient en très grande difficulté financière. La Collectivité les a secourus avec la création d'un fonds d'urgence dédié de 3 millions d'euros et une avance sur trésorerie de 55 millions d'euros pour l'ensemble des 217 EHPAD. Ces mesures et cette réactivité sont inédites en France. Parmi les mesures phares pour 2025, un budget d'investissement est alloué à la modernisation des EHPAD et à l'amélioration des conditions d'accueil. Une augmentation modérée des prix de la journée est également prévue.

En synthèse, qu'il s'agisse de nos aînés ou des personnes en situation de handicap, nous ne lâchons rien. C'est notre devoir de solidarité envers nos aînés. Nous attendons cependant qu'un gouvernement et l'État au sens large s'emparent sérieusement des sujets cruciaux de l'autonomie et du mur du vieillissement. Si rien n'est fait, ce sont des tsunamis sociaux potentiels qui vont balayer le pays. Faire l'autruche n'est pas envisageable.

Nous portons bien évidemment aussi une attention toute particulière aux territoires alsaciens les plus exposés à la fragilité sociale. C'est la raison d'être de notre engagement aux côtés des centres sociaux et socioculturels, qui œuvrent eux aussi à la solidarité et à l'inclusion, là où rien n'est facile et à portée de main. Je pense aux zones rurales isolées comme aux quartiers sensibles. Les centres socioculturels sont des portes d'accès à la culture, à la formation et à l'accompagnement administratif, notamment pour les jeunes, les familles et les seniors. Notre ambition est de renforcer encore la cohésion sociale et l'engagement citoyen, là où agissent sur le terrain ces centres socioculturels, lieux d'échange, de solidarité, qui fabriquent du lien et de la cohésion sociale, y compris intergénérationnelle. Autre valeur ajoutée non négligeable à nos yeux : ils participent souvent à des actions qui nous tiennent à cœur, comme la prévention, la protection de l'enfance, le soutien à la parentalité. Ce sont des maillons indispensables à la chaîne des solidarités alsaciennes. Nos partenariats avec eux sont déjà fructueux ; ils vont encore plus se développer.

Il s'agit aussi d'une priorité à la transition énergétique, à la préservation de la biodiversité, à la mobilisation des acteurs locaux, à l'éducation à la transition écologique. Face à l'urgence climatique, la Collectivité s'est fixé des objectifs de taille, de réduire la consommation énergétique de nos bâtiments, de couvrir 50 % de ses besoins en énergie renouvelable pour atteindre 100 % en 2050. À ce titre, nous avons développé beaucoup d'actions : déjà 48 collèges équipés en photovoltaïque, nos centrales solaires, le développement de l'hydroélectricité via les turbines du canal du Rhône au Rhin. Les réseaux de chaleur font aussi partie intégrante de notre démarche. La résilience énergétique que nous nous devons de porter pour les générations futures est un sujet majeur. Et aujourd'hui nous allons aller plus loin avec la création de la société d'économie mixte locale Énergies alsaciennes. Elle aura comme objectif de contribuer à lutter contre la précarité énergétique des territoires, avec des coûts maîtrisés, en participant à la réalisation d'infrastructures destinées au patrimoine public. Pour conclure sur ce point, il me paraît important de souligner que cette société d'économie mixte est en conformité avec les trente engagements de notre stratégie énergétique et écologique de 2023, dont trois sont d'ailleurs dédiés au réseau de chaleur. Là encore, ce que nous disons, nous le faisons. Nous ne passons pas à côté de nos engagements. Nous entendons bien les tenir.

Il est vrai que les temps sont durs pour se projeter, mais nous restons fidèles à nos engagements et à nos valeurs. Nous croyons aux valeurs de la démocratie locale. Le renouvellement de notre Conseil de développement est là pour le prouver. Nous croyons à une collaboration étroite avec les territoires, et notre politique de contractualisation est là aussi pour le démontrer. Nous croyons aux vertus de l'éducation et de la prévention pour nos plus jeunes, et le millier d'actions éducatives conduites chaque année sont là aussi pour en attester. Nous croyons au bilinguisme, qui est dans notre ADN. La stratégie que nous avons initiée en sa faveur, la création de l'Office public pour la langue régionale dans quelques semaines et l'année qui lui est dédiée sont là également pour en attester. Encore une fois, ici, à la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons un credo, une conviction forte qui imprègne toutes nos réflexions et surtout nos actions sur le terrain : faire mieux que dire, même contre vents et marées, notre volonté est inébranlable. Merci.

Applaudissements.

Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Cela ne vous aura pas échappé, l'année 2025 commence très mal. Aux États-Unis, la réélection de Donald TRUMP libère des forces terrifiantes dans le monde entier. Je suis surpris que ça vous fasse si rire. Le techno-fascisme achève ainsi de fondre ensemble l'agenda de l'international fasciste et de l'orthodoxie ultralibérale.

En France, le Président de la République s'enfonce dans son délire jupitérien. Le centre et la droite n'en finissent plus de courir après l'extrême droite, au point même de considérer dans la bouche du ministre de l'Intérieur que le principe de l'État de droit n'est pas sacré. Le gouvernement promet l'austérité à tout le monde, sauf aux très riches. Vos orientations budgétaires dessinent le même destin pour l'Alsace.

En Alsace justement, nous ne sommes pas épargnés par ce vent violent. Le mois de novembre dernier a été marqué par une mobilisation extraordinaire au collège Lezay Marnésia pour la mise à l'abri des élèves dormant à la rue. Face à ça, vous vous êtes terrés dans l'indifférence, refusant même de venir à la rencontre des familles. Pire, vous avez utilisé d'autres personnes fragiles, les jeunes majeurs, comme prétexte pour se partager les miettes de votre politique antisociale.

À Strasbourg, il y a deux semaines, des élus du groupe municipal coprésidé par l'un d'entre vous ont manifesté devant le domicile familial de Sophie DUPRESSOIR, élue municipale étiquetée Générations, se rendant coupables d'une forme d'intimidation inacceptable et digne de l'Italie des années 20. La semaine dernière, un jeu de cartes antisémite produit par le syndicat étudiant de droite UNI a été révélé. Le silence de la tête de liste de droite, qui comptait des représentants de l'UNI sur sa liste municipale en 2020, est assourdissant.

L'histoire nous renseigne que le fascisme n'arrive pas comme ça du jour au lendemain. Un climat le précède, un climat où les barrières tombent les unes après les autres. Et celles et ceux qui sont alors aux responsabilités, à ce moment-là, soit lui font la courte échelle, soit la combattent. Face à l'urgence sociale et environnementale, face à la brutalisation du service public et la casse du système de solidarité, ne vous en déplaise, nous serons toujours au rendez-vous. Le fascisme, lui, se fraye un chemin, en commençant toujours par le langage, en martelant des formules qui vont banaliser des concepts vides qui n'ont pour fondement que la haine de l'autre. Ça a commencé par le terme d'ensauvagement, d'abord dans la bouche de Marine LE PEN en 2013. Il a ensuite été employé par Gérald DARMANIN en 2020, puis par vous, Monsieur le Président, dans un article du *Monde* en 2023. Dix ans pour faire ruisseler le pire de l'extrême droite au cœur de l'Alsace. C'est ça que j'appelle faire la courte échelle. Est-ce que vous allez vous aussi revendiquer le terme de submersion, à l'image de François BAYROU, qui n'a décidément plus rien de centriste ?

Face à ce rouleau compresseur, en tant qu'élus de gauche, nous pensons qu'il ne faut pas courir après l'extrême droite, mais qu'il faut au contraire lui opposer un horizon émancipateur et mobilisateur. C'est pourquoi nous nous engageons à combattre la domination en soi, et quelle que soit sa forme, le capitalisme, le colonialisme, le patriarcat, l'extractivisme, la violence policière, la persécution des journalistes, le harcèlement des agents publics, toutes formes de discrimination. Et nous sommes de toutes les batailles. La politique doit sans cesse repartir du terrain, des gens, des luttes, des besoins, des espérances. Il n'y a pas d'échelles trop petites pour lutter, pour produire un horizon commun. Toutes ces dynamiques nous mettent en mouvement et nous racontent que quelque chose est possible.

Bien sûr, l'unité n'est pas un long fleuve tranquille. Pour les personnes du centre, de droite ou d'extrême droite, la politique à conduire est intrinsèquement simpliste. Il s'agit simplement d'augmenter la liberté des puissants à écraser les faibles. Pour les personnes de gauche, en revanche, c'est tout l'inverse. Il s'agit de tracer un nouveau chemin, de parcourir de nouveaux territoires où tout s'invente, se réinvente, se questionne sans cesse. Rien n'est acquis, parce que tout est devant nous. Parce que nos objectifs s'éloignent de ce qui existe déjà. Des désaccords stratégiques pour y parvenir existent nécessairement. Ils font la force de notre diversité, en même temps que, parfois, notre faiblesse. Mais avec pour boussole l'antifascisme, nous savons que nos convictions communes nous permettent d'assumer pleinement nos responsabilités.

Ici, à la CeA, les élus de mon groupe et moi-même savons pourquoi nous sommes là. Nous sommes ici pour combattre le fanatisme austéritaire de vos orientations budgétaires, la violence de vos choix politiques contre le service public et votre indifférence au sort de celles et ceux qui ont besoin de la puissance publique. Aujourd'hui comme toujours, Monsieur le Président, vous devrez compter sur la voix forte, plurielle et déterminée de votre groupe d'opposition. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nicolas.

M. JANDER – Monsieur le Président, mes chers collègues. On est très éloigné des politiques menées par la Collectivité européenne d'Alsace. Quand on écoute les propos de Florian KOBRYN, il est cocasse de constater qu'il souhaite lutter contre le patriarcat alors qu'il s'accroche, comme une moule à son rocher, à son poste de président de groupe, alors qu'il avait promis de céder sa place à sa collègue. Je crois qu'il y a une belle résistance du patriarcat dans le groupe de d'opposition. C'est vraiment un fait que l'on constate.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires de notre Collectivité pour l'année 2025. Cet exercice démocratique nous engage dans une réflexion collective sur les choix à opérer pour assurer un développement équilibré et durable de l'Alsace, dans un contexte national exigeant, marqué par des défis majeurs. L'année 2025 voit la poursuite des mesures de redressement des finances publiques mises en œuvre par l'État, avec une volonté affichée de maîtriser le déficit budgétaire. Cette politique se traduit par des contraintes accrues pour les collectivités territoriales, qui doivent composer avec des dépenses en hausse en raison de choix qui ne dépendent pas toujours d'elles, et une limitation importante de leurs ressources, qui se conjugue pour la Collectivité européenne d'Alsace avec la diminution des DMTO en raison de la crise immobilière. Les départements, en première ligne pour assurer la cohésion sociale et territoriale, sont confrontés à un resserrement de leur marge de manœuvre budgétaire. Aussi, nous devons continuer à faire preuve de rigueur et d'innovation pour garantir un budget équilibré tout en préservant la qualité du service public rendu à nos concitoyens. Nos politiques publiques sont passées au crible, ligne par ligne. C'est parfois, il faut le dire, un crève-cœur pour les collègues de devoir revoir à la baisse telle ou telle action, car chacune à son histoire, issue de nos deux conseils généraux d'avant fusion, chacune à sa raison d'être et sa pertinence.

Dans ce contexte contraint, nous tenons notre cap avec plusieurs idées forces, et vous

l'avez rappelé, Monsieur le Président, dans vos propos : le maintien et le renforcement des compétences socles, notamment pour la jeunesse, nos aînés et l'environnement, un budget sanctuarisé pour les priorités fondamentales que sont la protection de l'enfance, le plan de rénovation de nos collèges et nos EHPAD, dont certains étaient d'ailleurs menacés de faillite. Je relève que notre modèle de gestion rigoureuse avec une dette réduite de 268 millions d'euros depuis 2021 nous permet aujourd'hui de recourir à nouveau à l'emprunt sans drame.

J'en profite également pour mettre en avant nos réalisations sur le plan de l'environnement, qui montrent qu'une écologie pragmatique, loin des ornières idéologiques, est possible, avec la création de la SEM Énergies alsaciennes, outil de pilotage innovant qui nous permettra de développer des infrastructures de réseau de chaleur renouvelable et d'accélérer la transition énergétique. Cet outil bénéficiera notamment à la ruralité et aux petites collectivités dépourvues de moyens d'ingénierie. Je cite également le rapport sur le développement durable 2024, qui rappelle nos nombreux projets et réalisations en la matière.

Sur un plan sociétal, nous progressons également dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tel que le montre l'index d'égalité de 95 %. C'est une note de 19 sur 20. On n'en a pas tous les jours une belle comme ça. C'est bien au-delà des exigences nationales. Cette note est supérieure par exemple à celles de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole.

Enfin, les convergences se poursuivent avec une amélioration par le haut chaque fois que nous le pouvons. Je cite ici la politique en faveur des centres socioculturels, qui sont essentiels à la cohésion sociale de nos territoires, que ce soit en ville ou à la campagne.

Ce débat d'orientations budgétaires nous oblige à faire preuve d'audace et de pragmatisme, afin que chaque euro dépensé soit un euro utile pour notre territoire et ses habitants. L'Alsace a toujours su relever les défis. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons commencer à baisser les bras. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Nicolas. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Tout d'abord, je t'adresse, cher Marc SCHITTLY, toutes mes félicitations pour cette distinction bien méritée, après trente-trois ans d'engagement au sein de notre Assemblée, et plus particulièrement pour Mulhouse, au nom de l'ensemble du groupe LR divers droite.

Napoléon Bonaparte disait : « L'art d'être tantôt très audacieux et tantôt très prudent est l'art de réussir. » Ces derniers mois, avec l'instabilité politique que traverse notre pays, la baisse de dotations aux collectivités actée à présent dans le budget, la forte hausse des dépenses contraintes et la crise immobilière qui affecte nos recettes, l'ensemble des élus en responsabilité au sein de notre Collectivité ont dû effectuer des choix. Il s'agit de choix de la responsabilité, de l'équilibre juste, pour ne pas faire basculer notre Collectivité dans l'incertitude et le rouge. Nous allons devoir pondérer certains dispositifs, voire engager un soutien différent. Mais nous n'abandonnerons en aucune façon nos politiques volontaristes, porteuses de sens et de cohésion sociale. Bien au contraire, et le débat d'orientations budgétaires présenté lors de cette séance, va une nouvelle fois le démontrer, n'en déplaise à certains qui vont à nouveau nous dire que nous n'allons pas assez loin et qu'il faudrait mobiliser des moyens que nous n'avons plus.

Le fanatisme austéritaire évoqué par Monsieur KOBRYN est une expression de faiblesse. Nous voyons bien où se trouve le fanatisme, celui de l'extrême gauche, qui a fait tant de mal dans le monde. L'inexpérience, la mauvaise foi n'excusent pas tout. Les règles

élémentaires de bon sens en matière financière, dont nos concitoyens sont coutumiers, tant leur pouvoir d'achat était rogné par l'inflation et par l'augmentation des prélèvements obligatoires ces dernières années, sont également applicables à notre Collectivité. Notre proximité avec les réalités vécues par les Alsaciens nous oblige. Et si j'avais un message à faire passer à celles et ceux qui sont moins scrupuleux que nous avec l'argent public, c'est de leur rappeler que notre gestion rigoureuse nous évite aujourd'hui le mur.

Nous poursuivons nos investissements, avec un emprunt qui permettra de construire, construire sur la durée. Je salue dans quelques jours, le 24 février, l'ouverture de notre premier collège passif à Eckbolsheim. À ce titre, nous allons bien entendu poursuivre nos efforts à l'endroit de nos publics prioritaires, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, à savoir nos aînés, l'enfance en danger, la jeunesse, la famille et toutes les personnes en situation de vulnérabilité. La création et la réhabilitation, dernièrement, de nouvelles places d'accueil en faveur des enfants placés, des logements de fonction vacants de collèges pour nos jeunes majeurs, ainsi que le soutien sans faille apporté aux EHPAD illustrent parfaitement notre engagement à leur côté. Notre volonté d'harmoniser nos interventions à l'échelle de l'Alsace va se traduire cette année par l'extension de notre soutien à l'ensemble des centres socioculturels du territoire, dans le but affirmé de renforcer la cohésion sociale. Le CSC est le lieu où toujours, quoi qu'il arrive, il y a de la lumière. Ce sont 59 sites dans toute l'Alsace, urbaine et rurale, qui vont bénéficier de notre soutien. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la promotion de la participation citoyenne, l'engagement bénévole constituent en effet des axes de développement puissants pour notre Collectivité, en direction des jeunes notamment.

Des efforts sont également demandés et encouragés pour accueillir tous les publics dans les collèges privés, nous y reviendrons. C'est bien ce qui caractérise la CeA, et cela jusqu'au niveau de son organisation. Nous allons en effet faire la démonstration que notre Collectivité est en bonne place en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, cher Nicolas, avec un score de 95 points sur 100, notre Collectivité se situe bien au-delà de la cible minimale de 75 points fixée par le législateur, et ne se trouve par conséquent pas astreinte à des objectifs de progression, même si nous demeurons mobilisés afin de poursuivre cet engagement. L'Alsace est prête, notre Collectivité est en ordre de marche pour renforcer sa capacité, ses moyens d'agir, dans le but d'améliorer la qualité, les coûts et l'efficacité des services attendus par nos concitoyens.

Ce résultat, nous le devons à une gestion rigoureuse et respectueuse de l'argent des contribuables. Nous le devons également au travail réalisé chaque jour par l'ensemble des équipes et agents de notre Collectivité qui, à force de persévérance, de détermination, construisent à nos côtés, jour après jour, un service public alsacien efficace. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.

De nouvelles marches sont gravées aujourd'hui à l'occasion de nos débats. C'est dans la confiance que nous progressons chaque jour davantage pour cette Alsace plus forte que nous appelons de nos vœux. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons pouvoir étudier quatorze rapports, des amendements, une motion, un vœu et des questions écrites.

CD-2025-1-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 21 OCTOBRE 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le premier rapport est l'adoption du procès-verbal de la réunion publique du 21 octobre. Personne ne demande de le retenir. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 21 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant concerne les orientations budgétaires. Il est retenu.

CD-2025-1-8-4 - TARIFS 2025 DES RÉGIES DE RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant concerne les tarifs des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace. Personne ne demande de le retenir. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête les tarifs 2025 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes à la présente délibération (cf. Annexes 1 à 17). Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2025 sauf indications contraires figurant dans les annexes précitées.*
  - *Pour la régie de la Maison de Vacances de Wangenbourg (cf. annexe 1) ;*
  - *Pour les régies des Archives d'Alsace (cf. annexes 2 à 4) ;*
  - *Pour les régies du Vaisseau (cf. annexes 5 à 8) ;*
  - *Pour les régies des Châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg (cf. annexes 9 à 15) ;*
  - *Pour la régie du Foyer de l'Enfance (cf. annexe 16) ;*
  - *Pour la régie de la Colonie de Vacances de Wangenbourg (cf. annexe 17).*
- *Approuve les ajustements suivants pour le Château du Hohlandsbourg et le château du Haut-Koenigsbourg :*

- *Lors d'opérations promotionnelles collectives et / ou partenariales annoncées préalablement (jeux-concours, opérations promotionnelles sur des salons, auprès de professionnels du tourisme, par exemple, opérations via la vente en ligne, …), la direction du château du Hohlandsbourg est autorisée à appliquer des offres promotionnelles à tarif réduit dans des cas non prévus dans les conditions particulières dans ses points de vente physiques ou numériques (vente en ligne), simultanément.*
- *Dans le cadre de l'organisation d'événements privatifs, de mettre en place une commission de 12 %, reversée au château par les intervenants extérieurs ou de refacturer au client des prestations réalisées par des tiers, en appliquant une majoration de 12% par rapport au coût payé par la collectivité au tiers prestataire.*
- *Décide d'appliquer les tarifs 2024 pour tous les engagements pris (contrats signés, …) avant le vote des tarifs de 2025.*
- *Décide, aux tarifs déjà votés dans le cadre de la gestion du château du Hohlandsbourg, la mise en place d'une commission de 5 % aux Offices de Tourisme pour les reventes de billetterie du château.*

Précise que les mercuriales des prix pour la restauration et les produits de la boutique du Vaisseau et du Château du Hohlandsbourg sont rappelées en annexes à la présente délibération (cf. annexes 7, 8 et 14-1).

Adopté à l'unanimité

CD-2025-1-3-1 - PROPOSITION D'ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS DU LABORATOIRE ALSACIEN D'ANALYSES

M. Paul HEINTZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant concerne la proposition d'actualisation des tarifs des prestations du laboratoire alsacien d'analyses. Personne ne souhaite le retenir. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Le rapport est adopté.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le « Catalogue général des analyses et des prestations » du Laboratoire Alsacien d'Analyses, tel que présenté dans l'annexe 1 à la présente délibération ;*

- *Approuve l'entrée en vigueur du nouveau Catalogue général des analyses et des prestations du Laboratoire Alsacien d'Analyses à compter du 1er mars 2025 ;*

- *Accorde la possibilité d'accorder des remises tarifaires exceptionnelles lors de l'établissement de devis, selon les modalités cumulatives suivantes :*

  - *dans la mesure où les coûts de production sont plus faibles en raison du nombre et des modalités techniques de traitement des échantillons (hors analyses réglementées, prophylaxie et conventionnement spécifique)*

  - *dans la condition de remise tarifaire qui suit :*
    - *5 % à partir de 1 000 € de prestations facturées ;*

  - *dès lors que le client en ferait la demande expresse ;*

- *Autorise la direction du Laboratoire Alsacien d'Analyses à établir ponctuellement des devis afin de répondre à des demandes complémentaires ou ponctuelles ne figurant pas*

au Catalogue approuvé par délibération, sous réserve que l'instauration de ces tarifs se justifie par la nécessité de réaliser des prestations nouvelles de manière urgente et que ces nouveaux tarifs soient établis en référence à des prestations techniques existantes de complexité similaire, après analyses des tarifs pratiqués par d'autres laboratoires.

Adopté à l'unanimité
1 abstention M. Raphaël SCHELLENBERGER

M. LE PRÉSIDENT Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable sera présenté.

Le rapport sur la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la société d'économie mixte Énergies alsaciennes est retenu.

Le rapport sur la mutualisation des accueils restauration est retenu, puisqu'un amendement a été déposé.

Le rapport sur la convention cadre de partenariat entre la Ville de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace sur la restauration est retenu, puisqu'un amendement a été déposé.

Le rapport sur l'attribution de dotations de fonctionnement aux collèges privés d'Alsace est retenu, puisqu'un amendement a été déposé.

Le rapport sur le renouvellement des contrats de ville, une opportunité pour la Collectivité de réaffirmer son engagement à destination des quartiers populaires est retenu.

Le rapport sur la nouvelle politique en faveur des centres socioculturels est retenu, puisque des amendements ont été déposés.

Le rapport sur la situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace est retenu.

Le rapport sur les ressources humaines est retenu.

CD-2025-1-8-2 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1ER MAI AU 31 DÉCEMBRE 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur le compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

La Collectivité européenne d'Alsace, donne acte au Président de la communication relative à aux délégations données au Président du 1er mai au 31 décembre 2024, conformément au tableau joint en annexe à la présente communication.

Acte est donné.

CD-2025-1-8-3 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons démarrer par les orientations budgétaires. La parole est à Lara MILLION.

Mme MILLION – Merci, cher Président. Chers collègues, je n'avais pas prévu de commencer comme ça, mais quand j'ai entendu certaines interventions, je me suis dit qu'il fallait quand même qu'on se rappelle qu'on a beaucoup de chance d'être en France, qu'on a beaucoup de chance d'être en Alsace, qu'on est un pays riche d'histoire, de culture, d'opportunités, et qu'il est toujours facile de se laisser emporter par la peur. Mais la peur nourrit souvent les extrêmes, elle nous éloigne des solutions constructives. Ce n'est pas une question d'idéologie, mais de sincérité et d'engagement. Bien sûr, on peut toujours faire mieux. Mais c'est ensemble que nous y parviendrons, et nous avons la chance d'être en France, d'être en Alsace. C'est à nous de la faire fructifier, pour un avenir plus juste et plus solidaire. Soyons un peu plus positifs. Je pense que nos concitoyens seront aussi contents.

Comme l'ont évoqué le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Nicolas, Philippe et les élus tout au long de ces mois de travail, nous avons deux approches. Il s'agit d'abord d'accompagner nos concitoyens tout au long de leur vie, de la naissance au grand âge. Quel bonheur de pouvoir le faire, quel bonheur d'être dans cette Collectivité où nous pouvons influer sur ces politiques publiques. Et puis nous avons cette noble mission d'être la Collectivité présente dans les difficultés de la vie. On est porteurs de sens, grâce à notre savoir-faire. Nous pouvons être fiers de ce savoir-faire. Nous devons, dans ces temps troublés, avoir des orientations budgétaires claires et être habités de notre attachement à l'humain.

Un mot d'introduction. L'IA devra nous aider à simplifier le processus administratif, à dégager du temps pour mieux accompagner les usagers. Mais l'IA, dans nos budgets, c'est l'intelligence alsacienne.

Regardons justement ces orientations budgétaires. Notre Collectivité est face à de nombreux défis. Il s'agit d'abord du contexte économique. On ne peut pas avoir une vision d'avenir pour une Collectivité, avec les élus, avec l'administration, si on ne sait pas où on est, ce qu'on peut faire et ce qu'on aimerait faire. Il existe des fragilités. Nous avons passé des moments, des années difficiles, même si on ne s'en souvient peut-être pas. Aujourd'hui, il y a une fragilité, des prévisions de croissance moins élevées, plus limitées que ce qu'on pouvait imaginer, une prévision d'inflation, un desserrement monétaire. Certes, le taux d'intérêt baisse, mais il est beaucoup plus important que ce que nous avons connu il y a quelques années. Et puis le marché de l'immobilier est compliqué aujourd'hui. Il baisse de 17 % sur un an, les prix de vente chutent de 3,9 % et les droits de mutation dégringolent. C'est le contexte national.

Concernant le contexte alsacien, il faut le savoir, il s'agit de défaillances d'entreprises, sur un an, de 24 %, d'une stabilité du chômage, ainsi que du mur du vieillissement. On en parle, mais est-ce qu'on se rend compte que, d'ici 2030, l'Alsace fera partie des territoires où l'indice de vieillissement sera le plus haut pour les 75 ans et plus ? Est-ce qu'on s'en rend compte ? Est-ce qu'on se prépare à cela ? Oui. Nous avons la volonté de nous préparer. Mais nous savons que se préparer revient à trouver des financements pour pouvoir accompagner nos aînés. Il s'agit aussi de l'augmentation des bénéficiaires du RSA. Il est nécessaire d'intégrer cette tendance haussière.

Quand on a ce contexte national et local en tête, on se dit qu'en plus, il faut avoir une vision et une compréhension de ce qui se passe. Nous avons décidé collectivement de ne pas voter ni le budget, ni les orientations budgétaires au mois de décembre, et heureusement que nous ne l'avons pas fait, parce que la loi de finances n'était pas votée et nous ne savions pas comment nous allions pouvoir réagir, par rapport à cette

contribution nécessaire aujourd'hui au budget de l'État. Il y a quelques semaines, cette contribution de la Collectivité européenne d'Alsace auprès du budget de l'État, sous le gouvernement BARNIER, s'élevait à 56 millions d'euros, en termes d'impacts budgétaires. Aujourd'hui, avec le gouvernement BAYROU, il s'agit d'un impact budgétaire de 31 à 34 milliards d'euros, donc en baisse. Il s'agit pour nous de dépenses complémentaires, mais il y a une possibilité de réajuster. C'est pourquoi nous finalisons encore notre budget, au plus proche du citoyen et au plus proche des réalités financières. Aujourd'hui, il s'agit de 31 à 34 millions d'euros de dépenses complémentaires. Puisque nous allons participer au budget de l'État, on va participer à cette aide entre 11 et 14 millions. Il y aura un gel de la TVA, donc des non-recettes à hauteur de 15 millions d'euros, et une hausse de la cotisation au CNARCL de 5,1 millions d'euros. Nous avons bien intégré cette donnée financière, qui s'ajoute toutefois à d'autres contraintes budgétaires, parce que nous sommes une Collectivité des solidarités. Le Président le dit souvent. Nous avons des dépenses, certes imposées, mais aussi des augmentations de dépenses de solidarité. Des dépenses sont imposées depuis de nombreuses années, non compensées. La baisse des recettes des droits de mutation sur trois ans s'élève à 120 millions. Pour 2025, si on intègre la loi de finances de 2025 et la hausse des solidarités, il s'agit au minimum de 90 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Nous devons être au plus proches des défis qui nous attendent, mais d'un autre côté, nous avons un delta de 90 millions pour le budget 2025. Il nous faut dans ce cas clairement afficher nos priorités. On a des compétences obligatoires, mais quelles sont les dépenses que nous souhaitons sacraliser ? Quelles sont les dépenses que nous souhaitons véritablement développer, pour être au plus juste par rapport à cette vision d'avenir ? Nous avons la volonté, tout et tous ensemble, d'anticiper le vieillissement de la population, d'être au plus proche de nos aînés et d'accompagner les EHPAD en difficulté. C'est une des orientations précises. Nous l'avons déjà fait et nous continuerons à le faire. Ensuite, nous avons bien sûr la transition écologique, l'enfance à protéger, et l'insertion des bénéficiaires du RSA. Mais derrière tout cela, il y a une vraie volonté : préserver l'accès aux services publics pour toutes et pour tous.

Nous avons décidé de sacraliser des dépenses, d'afficher des priorités. Pour cela, nous nous sommes mis d'accord ensemble sur ce que nous souhaitons faire. Mais nous souhaitons le faire, et nous pouvons le faire, car nous avons un atout. Cela a été dit, mais j'aimerais juste qu'on s'arrête quelques instants sur cet atout. Il s'agit d'une gestion maîtrisée depuis des années, d'une baisse de l'endettement de 288 millions d'euros. En 2021, nous avions un endettement de 788 millions d'euros. Aujourd'hui, au 1er janvier 2025, nous avons un endettement de 520 millions d'euros. J'entends encore certains nous dire qu'il faut s'endetter, qu'il faut continuer à s'endetter. Il y a deux façons de prévoir l'avenir et de faire de la politique. Soit on dépense tout, tout de suite, et dans ce cas-là, on ne vit plus qu'un ou deux ans, avant de ne plus pouvoir rien faire. Soit on a une vraie vision d'avenir et on essaie de dégager des marges de manœuvre pour être là sur plusieurs années et accompagner nos concitoyens. Est-ce que vous vous rappelez ces discussions sur l'excédent ? Je me rappelle qu'on a même eu droit, quel bonheur, à des dessins. On disait que nous étions plus fourmis que cigales quand nous avions un excédent de 262 millions d'euros, sur un budget de 2,3 milliards d'euros, ce qui n'était rien. Ces 262 millions d'euros, heureusement que nous ne les avons pas dépensés sur une année. Il est tellement simple et facile de dépenser. Ce qui est plus difficile, c'est de se dire qu'il faut dépenser ce qui est juste sur une année et de prévoir des moyens de financement pour les prochaines années, face aux difficultés qui arrivent, comme le mur de vieillissement. Fin 2022, nous avions 262 millions d'euros d'excédents. Fin 2023, nous n'en avions plus que 56 millions d'euros. Quand je vous parle d'excédents, ce sont des excédents cumulés. Fin 2024, vous verrez que notre excédent diminue encore. C'est marrant, mais là, on n'entend plus rien. On ne nous dit pas « vous aviez raison ». Ça pourrait être bien. Je me dis toujours qu'une opposition, c'est bien. C'est la preuve d'une démocratie. Le jour où nous n'aurons plus d'opposition, nous ne serons plus dans une démocratie. Mais il devrait s'agir d'une opposition constructive, qui trouve des solutions pour nous accompagner. Pourquoi vous

n'êtes pas cette opposition-là, constructive ? Nous n'attendons que cela. Nous avons donc cet atout, cette gestion maîtrisée. Nous avons fait des économies grâce à la fusion des deux départements. Nous avons fait des investissements, à hauteur de 1,2 milliard d'euros, depuis 2021, et nous avons mis en réserve certains montants, de 15 millions d'euros sur les droits de mutation, parce que nous sentions bien qu'il y aurait plus qu'un fléchissement du marché de l'immobilier.

Mais ça ne suffit pas pour savoir où on va. Le Président a souhaité une co-construction. Je pense que nous sommes la seule Collectivité à l'avoir réalisée. Il s'agit d'une co-construction, au travers de 71 réunions. Un journaliste m'a dit ce matin que j'avais l'air fatiguée. Oui, nous sommes fatigués, parce que nous sommes au travail. 71 réunions ont été organisées sur plusieurs mois pour préparer ses orientations budgétaires, pour préparer le budget dans un mois. Merci à tous mes collègues élus. Il s'agissait de 45 réunions budgétaires, de 15 réunions de préparation, de 170 politiques publiques analysées, avec des fiches préparées par l'administration, de réunions du groupe majoritaire, de bureaux exécutifs avec les vice-présidents, et même d'un séminaire où nous n'avons parlé que de cela. Quel bonheur de porter ensemble, avec le Président, avec l'administration, ces orientations de politique publique, car il faut bien entendu faire des choix. Ces choix, nous allons les faire, suivant des priorités. Quelles sont ces priorités ? Mais surtout, comment allons-nous dégager des marges de manœuvre financières ?

Nous avons validé ensemble les marges de manœuvre financières. Jusqu'à présent, nous avions entre 250 et 150 millions d'euros d'autofinancement. Nous avons décidé ensemble que le minimum d'autofinancement était 100 millions d'euros. Nous sommes conscients qu'avec l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes, nous allons diminuer notre autofinancement. Nous en sommes conscients. Si nous diminuons notre autofinancement, et nous en sommes conscients, ça veut dire que nous allons devoir emprunter. Aujourd'hui, nous sommes à un taux de capacité de désendettement de 3,9 années. Nous sommes conscients qu'il va falloir emprunter pour investir. Donc si nous empruntons pour investir, ça veut dire que nous allons devoir augmenter cette capacité de désendettement, entre 8 et 9 années. Nous le savons. Ce sont nos choix, responsables. Nous allons donc emprunter davantage. Nous avons décidé de définir ces priorités politiques et de lisser l'investissement dans le temps, parce que notre volonté, c'est de préserver l'accès aux services publics alsacien. Je rappelle qu'il est toujours plus facile de dépenser, qu'il est toujours plus compliqué de faire des choix, car choisir c'est renoncer. Mais choisir c'est avant tout assumer ses responsabilités, tracer le chemin et s'engager pour nos valeurs.

Quelles sont nos choix, nos priorités ? Nous en avons quatre, et c'est bien l'idée des orientations budgétaires. Première priorité : protéger les plus vulnérables, c'est-à-dire être au côté des enfants à protéger. Nous avons créé 242 places depuis 2021. Nous continuerons à en créer, parce que nous devons être aux côtés des enfants à protéger. Il s'agit aussi de soutenir nos aînés pour leur autonomie. Depuis septembre 2023, nous avons augmenté les dotations, nous avons mis en place des fonds d'urgence pour les EHPAD. Nous continuons à soutenir nos aînés pour leur autonomie. Nous augmentons de 5 % le taux directeur pour les EHPAD pour 2025. Nous sommes à côté des EHPAD.

Deuxième priorité : accompagner pour un futur durable. Tout d'abord, nous souhaitons de plus en plus protéger les familles et la jeunesse. Nous avons décidé d'étendre les financements aux centres socioculturels. Cela existait dans le Bas-Rhin ; aujourd'hui, nous l'étendons dans le Haut-Rhin. C'est une vraie volonté politique. Nous n'étions pas obligés de le faire cette année. Nous souhaitons l'engager cette année, et cela sur trois ans. Idem pour la politique de la ville qui est un pivot de la cohésion sociale. C'est une nouveauté pour 2025. On augmente les crédits de la politique de la ville, des centres sociaux, pour les étendre dans le Haut-Rhin. Deuxième point : la transition énergétique, avec notre plan environnement jusqu'en 2030, mais surtout la création de la SEM Énergies renouvelables. Nous n'étions pas obligés de le faire cette année. Nous avons décidé ensemble de porter

cette création de SEM Énergies alsaciennes, dont le capital sera détenu à 58 % par la Collectivité européenne d'Alsace, avec d'autres actionnaires. Ce sera un effet levier pour développer les réseaux de chaleur et surtout pour maîtriser les coûts de l'énergie des Alsaciennes et des Alsaciens. Il s'agit enfin d'agir pour la biodiversité, au travers de beaucoup d'actions, dont planter 700 000 arbres d'ici 2030.

Troisième priorité : investir pour demain. Il s'agit d'investir dans les collèges, d'accélérer le plan rénovation pour répondre à l'urgence climatique. Je vous rappelle que c'est un plan d'investissement exceptionnel de 630 millions d'euros. C'est aussi favoriser la mobilité durable, avec 1 783 km d'itinéraires structurants jusqu'en 2030. Il s'agit du plan vélo, de l'écotaxe, sujet pour lequel nous avons eu une belle unanimité et surtout un investissement pour l'avenir. Il s'agit en outre de la santé et de bâtir un habitat durable et adapté avec notre nouvelle stratégie d'habitat. Voilà nos orientations pour investir pour demain.

La dernière priorité est de ne pas le faire seul. Nous ne pouvons faire cela qu'avec les autres, avec nos partenaires. Quand je parle des partenaires, je parle bien entendu des associations, de tous les acteurs impliqués. Mais nous évoquons également les collectivités. Nous sommes une des rares collectivités, un des rares départements à continuer à accompagner les collectivités pour leurs investissements. La sécurité des Alsaciennes et des Alsaciens est aussi bien entendu une de nos priorités. Je salue d'ailleurs le contrôleur général, Monsieur CELLIER, présent avec nous aujourd'hui. Merci aussi au colonel hors classe GERBER, qui nous aide dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin. Nous avons la chance d'avoir les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires. Et nous avons, à l'instar d'autres départements, décidé d'augmenter la contribution de 4,5 %, ce qui est énorme par rapport à tout ce que nous pouvons voir chez nos collègues dans d'autres départements. Ce sont presque 3 millions d'euros de dépenses supplémentaires pour la Collectivité.

Voilà nos quatre priorités, bien affichées, clairement décidées ensemble, que nous voulons vous proposer aujourd'hui, de façon encore plus claire, pour ces orientations budgétaires.

Nous allons pouvoir dédier cette année 2025 aussi au bilinguisme, parce que c'est important. Nous sommes chefs de file, et c'est la compétence de la Collectivité. C'est donc l'année du bilinguisme. 2025, c'est aussi et encore plus l'année du développement de la participation citoyenne. La mission du Conseil de développement, que nous avons décidé de mettre en place en 2021, vient à échéance en 2025. Il y aura donc le renouvellement du Conseil de développement. Il y aura d'autres propositions de développer des participations citoyennes, un lien accru entre les citoyens, les élus et l'administration, et sur l'année dédié au bilinguisme, la création bien entendu de l'Office public de langue régionale. Il s'agira d'une année d'actions mensuelles sur cette thématique du bilinguisme.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces priorités. Tout cela, nous ne pouvons le réaliser que grâce, bien sûr, à des atouts, on vous en a expliqué certains, nos forces vives et surtout nos agents. Donc un grand merci à nos agents. Un grand merci aussi à la Direction des finances, qui a fait un réel travail pour ces orientations budgétaires, qui a aussi d'ailleurs l'air très fatiguée, ainsi qu'à la DGS et à toutes ces personnes qui œuvrent aujourd'hui à nos côtés pour une proximité renforcée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara pour cette présentation exhaustive du travail effectué, des débats qui vont nous animer aujourd'hui. Un certain nombre d'amendements ont été proposés. Je demanderais à Monsieur KOBRYN de nous présenter rapidement ces six amendements. Allez-y, je vous en prie.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Je vais les présenter avant de faire la prise de parole générale sur le rapport. Justement, chère Lara, nous avons des propositions à vous faire. On vient avec un certain nombre d'amendements. On n'a pas pu contribuer avant, étant donné que la Commission des finances s'est réunie après la liste de dépôt des

amendements. Plusieurs amendements viennent compléter le rapport ou qui proposent d'ajouter des éléments qui, à notre sens, manquent dans le rapport.

Le premier amendement concerne le fait d'inscrire la réduction du trafic routier comme un des objectifs écologiques que l'on se donne. Il y a un certain nombre d'objectifs que vous avez inscrits, qui relèvent des trente engagements pour 2030. On propose de rajouter cette question de la réduction du trafic routier à la liste des éléments qui sont dans le rapport.

Ensuite, il y a un amendement par rapport à la SEM. Vous avez évoqué ce bel outil qu'on se donne pour accompagner la transition écologique sur le territoire. On a eu un débat riche en Commission permanente en décembre dernier sur ce sujet. Je reviens avec une proposition, qui est de mettre les citoyens au cœur de la gouvernance de cet instrument. On sait qu'il y a une question de portage, parce que les citoyens, dans ce genre de structure, ne peuvent pas être directement membres. Mais je crois qu'il est fondamental d'associer les citoyens à la question de la transition écologique. Il existe des intermédiaires qui peuvent permettre de porter au cœur de la gouvernance la question du savoir citoyen.

Ensuite il s'agit d'un amendement particulier pour vous, Monsieur le Président, pour préserver la biodiversité du cours de la Bruche. C'est par rapport aux politiques que vous évoquez sur la biodiversité, la préservation des espaces naturels. Nous partageons absolument cet objectif et on vous invite dans ce cas-là à renoncer à votre projet de contournement de Rothau, qui prévoit une route en plein milieu du lit majeur de la Bruche.

Ensuite, vous l'avez évoqué, on sait que les établissements culturels risquent d'être mis à contribution. Dans le climat actuel où la culture est jetée en pâture, où elle est sacrifiée dans d'autres régions, je crois qu'on doit prendre la direction inverse, parce que c'est aussi ce qui fait la force de notre territoire. Donc je vous propose un amendement qui permet de sanctuariser les financements aux établissements culturels, notamment parce que notre financement est déjà très bas, notamment dans les grandes institutions.

L'avant-dernier amendement est un amendement sur la transparence budgétaire. Comme vous le savez, les orientations budgétaires, ce sont des orientations pluriannuelles, et il doit y avoir des orientations sur les années à venir, 2025, mais aussi 2026 et 2027. C'est le cas en fonctionnement, cet exercice a été fait et nous sommes en capacité de nous projeter en fonctionnement. Mais un investissement, malheureusement, cela n'a pas été réalisé. Donc on vous propose par cet amendement de vous conformer à cette demande.

Le dernier amendement, le meilleur, je pense que vous l'appréciez tous, se place dans la démarche de renouer le lien démocratique entre les élus de la Collectivité européenne d'Alsace, les Alsaciens et les territoires, qui a été évoqué par Lara MILLION dans sa présentation. On vous propose en toute logique de rendre publique la Commission permanente, afin que l'ensemble de nos débats soient accessibles aux citoyennes et aux citoyens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. J'élargis maintenant un peu le débat sur le DOB. Ensuite Lara répondra aux différentes propositions d'amendement que vous avez formulées. Nous passons d'abord aux prises de parole des collègues sur le débat d'orientations budgétaires. Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci, Monsieur le Président. Je me lance. Je vais ajouter quelques éléments au débat. Je voulais remercier d'abord notre Vice-Présidente, Lara MILLION, ainsi que le service des finances pour la qualité des informations présentées aujourd'hui et la semaine dernière en Commission des finances.

Et je voulais dire qu'il ne faut pas aller par quatre chemins. On sait tous que la France se trouve dans une situation budgétaire extrêmement difficile, et je rappelle que le déficit du

projet de loi de finances pour 2025 est établi à 5,4 %, en période normale. Je rappelle que notre pays est champion de l'OCDE, donc des pays développés, de la dépense publique, que cette dépense publique représente 57 % de la richesse nationale, et que c'est une dépense publique qui depuis des décennies ne cesse de croître, sans que par ailleurs, et nous l'entendons dans nos cantons, nos concitoyens n'ait forcément le sentiment que ça aille mieux et que le service public qui est rendu soit toujours conforme aux attentes. Notre pays n'a plus le choix : il doit dépenser moins d'argent public.

Et je veux rappeler également que la dépense publique dans notre pays, ce sont trois grandes sphères. C'est d'abord la sécurité sociale – c'est la moitié de la dépense publique de notre pays, il faut le rappeler, contrairement à ce qu'on peut parfois imaginer –, puis c'est l'État à hauteur de 30 % et les collectivités locales à hauteur de 20 %. Mon sentiment, et c'est ce que je voulais dire dans le débat d'orientations budgétaires, c'est que tout le monde doit participer à l'effort : administration de sécurité sociale, État, collectivités locales. Nous, la Collectivité européenne d'Alsace, nous devons prendre part à l'effort. C'est d'ailleurs un des objectifs qui a été fixés. Nous devrons, très clairement, dépenser moins. Nous devrons dépenser moins en fonctionnement, même si les marges de manœuvre en fonctionnement sont extrêmement limitées. Nous devrons aussi dépenser moins en investissement. Cela veut dire qu'il faudra hélas réduire la voilure d'un certain nombre de projets, décaler des projets, voire en suspendre ou en annuler certains. Et il faut avoir le courage de le dire. En tout cas, c'est ma conviction, pour ce débat d'orientations budgétaires. Il faudra, chers collègues, se serrer la ceinture, mais la situation budgétaire du pays l'oblige.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Yves SUBLON.

M. SUBLON – Merci, Monsieur le Président. Merci encore à Lara d'avoir animé les travaux de manière aussi brillante et participative. Je confirme que nous avons été, pas mis à rude épreuve, mais sollicités autant que faire se peut pour ce travail. Je tenais à le rappeler et à le louer.

Plus précisément, à un moment où l'État, face au démon de ses déficits, Charles le soulignait à l'instant, et à sa dette abyssale, lâche nos collectivités, au point même de leur faire les poches – c'est le moins qu'on puisse dire, puisque nous avons encore quelque chose dans nos poches –, le réflexe serait de se recroqueviller sur soi, en attendant des jours meilleurs, et privilégier strictement nos compétences obligatoires. D'autres départements le font depuis longtemps, continuent de le faire et le feront sans doute encore plus. La CeA non, et je m'en réjouis, au travers de ce qui vient de nous être expliqué à l'instant par Lara. J'aimerais tout particulièrement me réjouir de la priorité n° 4, concernant l'attractivité. En effet, c'est le bloc communal qui réalise 70 % de l'investissement public. Lâcher les communes serait rompre avec la chaîne vertueuse des collectivités et leur impact sur l'économie et l'attractivité de leur territoire. Préserver la contractualisation grâce à nos fonds (fonds communal Alsace, fonds d'attractivité, etc.), c'est maintenir cette relation gagnant-gagnant, tout d'abord en répondant aux besoins des Alsaciennes et des Alsaciens. Deuxièmement, en créant de la valeur et donc de l'emploi. Et troisièmement, par des investissements répondant aux enjeux d'attractivité et de durabilité de nos territoires.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

M. SUBLON – Si vous le permettez je rappelle qu'en 2024, 1 200 projets pour 36 millions d'euros d'investissements ont été validés.

Je conclue en rappelant qu'en matière d'attractivité, je me félicite aussi du soutien de la CeA à l'immobilier d'entreprise à travers un dispositif de financement attractif porté avec la SME Alsabail. Et je ne peux que vous assurer que, dans le contexte actuel, nos entreprises en ont bien besoin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Victor.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit d'une réaction simple sur un des amendements. Je m'interroge concernant les habitants de Volksberg ou Wingen, qui n'ont peut-être qu'une seule route d'accès, voire deux ou trois. Comment fait-on pour réduire l'accessibilité à l'automobile de ces territoires ? Surtout que des habitants de ces communes sont des catégories populaires, et que la question de l'écologie ne doit pas se faire sans le social.

Au-delà de ça, et au-delà du travail qu'on a porté ensemble et que je salue, j'ai pour habitude d'avoir toujours une liberté de ton, au risque parfois de mettre un peu la clim, mais ce n'est pas grave. Ce que je veux dire, c'est qu'on est dans une période où on cherche tous, à travers nos budgets, à se mettre à l'abri, alors que notre beau pays dépense trop depuis trop longtemps. On cherche à le faire en France, on cherche à le faire dans les collectivités, on cherche à le faire chez nous en particulier. L'objectif de traverser l'année sans encombre en 2025 sera atteint. Mais là où je m'interroge, au risque de mettre un coup de clim comme je disais, dans ce contexte, c'est quid de l'année 2026 ? Quid au niveau national d'une réforme en profondeur des institutions ? Quid de la décentralisation ? Quid de l'avenir de la démocratie ? Quid de nos décisions pour essayer de faire le moins mal possible ? Quid des politiques à faire monter en puissance ? Quid des politiques à réduire, à réorienter ?

Le débat d'orientations budgétaires est le temps par excellence du débat politique. Ainsi, je me permets de nous faire prendre un peu de distance et de hauteur. En conclusion, quelle vision voulons-nous pour la France ? Quelle vision voulons-nous pour nos collectivités ? Quelle vision voulons-nous pour l'Alsace ? Les temps de crise sont l'occasion par excellence de s'interroger, de se réinventer et de questionner nos modèles. Je sais que je fais un petit peu de philosophie, mais je pense que c'est important. Et je vous laisse avec cette citation en alsacien : « *Bien vécu, on s'en souvient toute sa vie, surtout quand on arrive à manquer.* » Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Laurent KRIEGER.

M. KRIEGER – Chers collègues, je vais également remercier les services et Lara pour le travail sur ce budget. Il y a eu beaucoup de réunions, beaucoup de travail. Quand on nomme bien les chiffres, en fait, ça passe.

Je voulais juste revenir sur une remarque de Florian KOBRYN, qui disait que toutes nos actions, c'est à destination des plus riches. Quand on regarde les slides qui ont été projetés et les chiffres, depuis 2021, il s'agit de 2 milliards d'euros pour la vieillesse, de 1,5 milliard d'euros pour la protection de l'enfance, et de 1,4 milliard d'euros pour l'insertion. Est-ce que c'est destiné aux plus riches ? Non. C'est la population alsacienne, ce sont les personnes comme vous, qui nous sollicitent. Ce ne sont pas les plus riches. Donc nous dire qu'on fait des choses pour les plus riches, je pense que c'est un peu mal placé. C'était le premier point.

Le deuxième point porte sur la quantité des amendements. Il y en a toujours beaucoup. Je rejoins ce que Lara disait : c'est bien d'avoir une opposition, tout n'est pas parfait, mais à un moment, il faut que ce soit constructif. J'aimerais bien voir des amendements nous demandant de faire des économies sur notre fonctionnement, sans aller vers de la décroissance, parce que faire moins de routes, moins d'infrastructures, c'est facile à dire, et des économies qui ne touchent pas la vie des Alsaciens. J'aimerais bien voir des amendements de notre opposition dans ce sens-là, et pas toujours dans l'invective, en disant que ce que nous faisons, ce n'est pas bien.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président. Justement, un peu de patience, les

propositions arrivent.

Nous le savons, la période est contrainte pour les collectivités territoriales, avec une baisse de financement imposée par le gouvernement. Alors que les collectivités doivent voter un budget en équilibre, la dette publique à bondi de 45 % depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel MACRON. Des alertes ont été lancées par d'anciens directeurs du budget, mais il aura fallu que le Gouverneur de la Banque de France et le Premier Président de la Cour des comptes tirent la sonnette d'alarme pour sortir de l'aveuglement qui entourait la gestion de notre pays par Emmanuel MACRON.

Mon message s'adresse ainsi aux collègues de cet hémicycle qui ont accordé un peu vite leur confiance à un homme qui emmenait le pays droit dans le mur. Il est temps pour vous d'ouvrir les yeux, chers collègues, sur la gestion par celui qui nous a mené dans la situation où nous sommes aujourd'hui, à savoir un budget grevé de plusieurs millions d'euros pour notre Collectivité.

C'est vous-même, Monsieur le Président, qui aviez indiqué que cela allait avoir des conséquences directes sur la vie de nos concitoyens. Mais à qui vous adressez-vous ? Les gens n'y peuvent rien, et vos propos ne peuvent que générer de l'angoisse chez nos concitoyens qui subissent déjà la maltraitance institutionnelle. Il nous revient d'être à leur côté et, en période contrainte, d'établir encore plus clairement les priorités en fonction des besoins les plus prégnants.

Dans un premier temps, Monsieur le Président, nous vous demandons de maintenir les services et équipements publics, déjà très affaiblis par la politique nationale. Vous le savez, les services publics sont la richesse de ceux qui n'en ont pas. Et parce que nous sommes la Collectivité des solidarités, vos orientations budgétaires prévoient un budget de fonctionnement diminué de 25,8 millions d'euros par rapport au budget de l'année 2024. Alors que nous sommes alertés par les acteurs de l'insertion sur les baisses de financement qui leur seraient appliquées, nous sommes très inquiets. Ne baissez pas les soutiens aux plus fragiles.

Pour répondre à mon collègue Laurent KRIEGER, nous souhaitons être plus que jamais force de proposition. Ainsi nous formulons les deux propositions suivantes. Il s'agit par exemple d'abandonner le projet écocide du tronçon du canal du Rhône au Rhin, qui va coûter 23 millions d'euros à la CeA. Ne contribuez pas au déni climatique en subventionnant de la neige artificielle et des loisirs que l'époque ne permet plus. Il en coûte ainsi 900 millions d'euros à la Collectivité. Vous disposerez ainsi de 24 millions d'euros, à mettre au service des collèges, de la tarification solidaire, de la pérennité du financement des CSC, du sport, de la culture et de l'insertion, dont la mission est essentielle. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Serge OEHLER.

M. OEHLER – Merci, Monsieur le Président. Moi aussi je tiens à saluer le travail de Lara MILLION et son équipe. Dans les réunions de la Commission des finances, on sent qu'elle est très pragmatique dans ses réflexions et surtout une grosse travailleuse. Bravo pour les propositions. Pour avoir été un certain temps adjoint aux finances, je sais combien il est difficile de faire des débats d'orientations budgétaires quand on a peu d'argent, même si ça peut faire une grosse masse pour certains. C'est un sacré travail, donc bravo.

J'ai entendu certains collègues qui disaient qu'il fallait diminuer les investissements. Je dis l'inverse. Nos investissements publics permettent souvent aux sociétés privées de pouvoir survivre. Actuellement, c'est d'autant plus vrai, au regard de la crise immobilière. Donc concernant les 280 millions d'euros annoncés, si on y arrive évidemment, pour le budget d'investissement, je tire mon chapeau, dans une période aussi difficile.

Si j'avais un souhait ou une proposition à faire, si vous me le permettez, Monsieur le

Président, ce serait qu'on augmente l'enveloppe du FIA et du FST, parce que je ne connais pas un élu ici, dans cette salle, qui n'a pas pu permettre à des associations de garder la tête hors de l'eau grâce aux enveloppes qu'on a pu donner. Je sais bien qu'une augmentation n'est pas aujourd'hui de mise. Mais gardons au moins les enveloppes que nous avions jusqu'à aujourd'hui. Je ne sais pas chez vous, mais chez nous, avec Françoise, dans nos quartiers populaires, on a vraiment pu donner a beaucoup d'associations, sportives, culturelles ou autres, la possibilité tout simplement de profiter un peu de ce qu'ils font. Il s'agit de bénévoles qui font un gros travail pour le bien du quotidien des habitants de notre cité et de notre département. Ce serait peut-être mon seul souhait. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Serge, je pense que tu vas susciter l'enthousiasme auprès de l'ensemble des collègues. Tu ne me facilites pas la tâche. Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues, en lisant le rapport sur les orientations budgétaires, nous pourrions penser que le budget de notre Collectivité reste inchangé, que les dépenses publiques seront maintenues et même augmentées, et que les recettes, bien que se réduisant, seront compensées par de nouvelles taxes. Mais en regardant de plus près le rapport et les annexes, on constate qu'une réduction des dépenses de fonctionnement de 26 millions d'euros est prévue. C'est le résultat d'arbitrage qui affecte lourdement, notamment, les structures de l'insertion professionnelle et les travailleurs de notre Collectivité. Vous présentez vos priorités politiques définies vers les besoins essentiels des Alsaciens et Alsaciennes en prétendant consolider les dépenses de solidarité. Pourtant, ce sont les structures de solidarité qui agissent dans le cadre du service public aux Alsaciens et Alsaciennes et en soutien aux plus vulnérables qui vont être directement impactées par les baisses des dépenses. Vous choisissez également de faire porter le poids des difficultés budgétaires sur les travailleurs de la Collectivité. Encore une fois, notre Collectivité fonctionne comme une société cotée, qui privilégie la rentabilité économique et bancaire de ses investissements à la sauvegarde des emplois, des qualifications et des savoirs de nos travailleurs. Vous évoquez vouloir réaliser des économies internes à la CeA, notamment en regard de la masse salariale. Quel signal envoyez-vous aux agents et agentes qui portent les missions concrètes de notre Collectivité ? Alors qu'une capacité de désendettement longue permet à toute collectivité d'accompagner des changements sociaux et écologiques, mais également des crises, vous faites le choix de l'austérité sous prétexte de réduction de la dette. Pourtant, nul doute, pour l'année 2025, vous ne pourrez pas faire autrement que d'allonger cette capacité de désendettement compte tenu du désengagement de l'État. Vous faites le choix de porter la capacité de désendettement à 6 ans, alors qu'en la portant à 10 ans, ni les structures d'insertion professionnelle et de solidarité ni les rémunérations de nos agents ne seraient impactées. Vous choisissez aussi de maintenir le soutien financier à l'immobilier d'entreprise via Alsabail. Et là encore, en agissant comme une société financière d'investissement et bancaire, notre Collectivité est détournée de sa mission première, à savoir les solidarités. Paroles, paroles, paroles : nous connaissons la musique. Mais où sont les actes de solidarité que notre Collectivité doit à la population en tant que collectivité publique ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – On continue. Monsieur FRÉMONT.

M. FRÉMONT – Merci, Monsieur le Président. Dans ce rapport, vous vous dressez en protecteur des Alsaciens. Ce sont vos mots. Vous affirmez également, je cite, que la CeA entend intensifier ses efforts en direction du retour à l'emploi des allocataires du RSA, alors que le contexte économique local présente des signes de ralentissement. Il faut toutefois avoir une bonne vue, étant donné la place minime que vous avez réservé à la politique d'insertion dans votre présentation. Pourtant, les structures d'insertion partout dans les territoires, dans les grandes agglomérations, les villes moyennes, les ruralités, ont déjà alarmé sur leur situation financière face à l'ampleur de leur mission, et la menace que ferait peser sur elles la baisse du soutien de la CeA, voire son arrêt complet sur certaines de ces missions. Aussi, nous savons que l'insertion nécessite avant tout de lever des freins

chez les personnes en difficulté, notamment chez les allocataires du RSA. Donc que deviendront les subventions aux actions spécifiques à l'attention de ces citoyens ? Que deviendra le soutien de la CeA aux aides à la mobilité, aux ateliers numériques, à la médiation culturelle, aux ateliers de confiance en soi, à la formation au BAFA, aux actions à destination des micro-entrepreneurs, aux formations et à l'accompagnement des personnes dans le champ de l'insertion par l'activité économique ? Toutes ces actions soutenantes ayant pour but l'insertion des allocataires du RSA, ferez-vous le choix contradictoire de les stopper net par vos coupes budgétaires ? Aussi, que deviendront les contrats aidés, jusqu'ici financés à hauteur de 80 % par la CeA ? Allez-vous en augmenter le nombre, maintenir le niveau de financement de la CeA ? Dans un contexte de contraintes budgétaires et d'augmentation de la précarité, il est important que la CeA se recentre sur ses missions de solidarité pour rester au service de tous ses habitants, dont les plus fragiles.

L'exercice du débat d'orientations budgétaires aujourd'hui consiste à dérouler de longues phrases de bonnes intentions. Nous attendons que ces bonnes intentions se traduisent en chiffres lors du vote prochain du budget, pour une Alsace davantage solidaire, qui soit à la hauteur du rendez-vous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Deux minutes, c'est parti. Ces orientations budgétaires ne donnent aucun cadre concret. Et pourtant, elles ont le goût de l'austérité. Vous prétendez dans ce diaporama acter des priorités politiques. En réalité, vous ne faites que ventiler la liste de vos compétences et de vos projets, comme mon collègue Damien FRÉLMONT vient de vous le dire. Vous prétendez vous recentrer. En réalité, vous continuez à financer de très nombreuses politiques non obligatoires pour mieux en sacrifier d'autres, comme l'a dit ma collègue Fleur LARONZE. Personne ne peut dire où le couperet va vraiment tomber. Vous laissez vos élus, les organisations syndicales et vos agents dans le brouillard le plus complet. Vous refusez la transparence et ne donnez aucune vision pluriannuelle de vos investissements. Autrement dit, une fois de plus, on navigue à vue. Ce n'est pas étonnant, puisque vous n'avez pas de projet politique. Ce n'est pas moi qui vous le dis, c'est le plan d'action du baromètre social.

Ces orientations budgétaires ont toutefois quand même le goût de l'austérité. Vous vous plaignez, à juste titre, que vos dépenses augmentent drastiquement, vous vous plaigniez que l'État vous ponctionne violemment. Au dire de Monsieur SITZENSTUHL, les macronistes se permettent de donner des leçons alors que ce sont eux qui ont vidé les caisses de l'État pendant sept ans, comme l'a dit ma collègue Ludivine QUINTALLET. Mais vous, vous décidez de ne pas augmenter vos recettes, alors qu'on traverse une crise historique comme ça a été dit par tout le monde. On apprend que vous prévoyez d'emprunter moins cette année qu'au budget primitif de 2021 et 2023. Autrement dit, avec vous, quand ce n'est pas la crise, on ne doit pas dépenser, et quand c'est la crise, on ne peut pas dépenser. Jamais les Alsaciens ne verront la couleur de cet argent. Vous laissez planer les menaces sur de nouveaux boucs émissaires. Ça a été évoqué, il y a bien sûr les allocataires du RSA. Vous annoncez clairement que, pour faire des économies, vous leur mettrez plus que jamais la pression, en décalage complet avec la réalité, puisqu'il n'y a qu'une offre d'emploi pour 10 personnes privées d'emploi. Et désormais, à la manière de WAUQUIEZ et MORANÇAIS, vous vous apprêtez à sabrer dans la culture, victime expiatoire de vos politiques démagogiques. Finalement, peut-être que ces orientations budgétaires dessinent quand même un projet politique, celui de l'immobilisme quand tout va bien, et terriblement réactionnaire quand tout se dégrade. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Francis.

M. KLEITZ – Merci, Monsieur le Président. Après la première intervention de Monsieur KOBRYN, j'étais presque un peu heureux, puisque je n'avais pas vraiment vu

d'amendements de grosses dépenses supplémentaires. Je rappelle quand même que, depuis le début du mandat, Monsieur KOBRYN nous explique, un peu comme un cousin généreux qui à chaque Noël nous conseille d'ouvrir grand le porte-monnaie, qu'il faut dépenser plus, sans jamais se poser la question de ce qu'il reste à payer, notamment le loyer de janvier. Depuis le début du mandat, vous appelez à dépenser plus, dans les infrastructures, dans le secteur social. La réalité budgétaire est moins magique. Nous faisons face à un effet ciseaux redoutable, qu'on ne peut pas ignorer. Si nous avions suivi vos recommandations, aujourd'hui, nous serions comme un automobiliste qui met les gaz à fond sans voir qu'il n'y a plus de freins. Il n'y a absolument pas de logique dans les propos de l'ensemble du groupe. Est-ce qu'il y a encore un groupe, d'ailleurs ? Parce qu'il y a quand même plein de contradictions dans ce qui est dit. Gérer une collectivité, c'est éviter de faire des promesses irréalistes. C'est assurer un équilibre. Nous faisons face à des choix. En tout cas, nous tenons le cap et nous évitons que le budget ne finisse par une sortie de route, faute de prudence. Un budget, c'est un peu comme faire un régime : si on mange tout ce qu'on veut au début, il ne faut pas s'étonner d'être coincé à la fin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Michel LORENTZ.

M. LORENTZ – Merci, Monsieur le Président. Merci aussi à Lara pour cette présentation, qui retraduit le travail qui a pu être fait. Je me rappelle une chose. Il y a dix-huit ans, à cette période, je distribuais des tracts pour un homme qui se plaignait déjà qu'on avait trop de dettes. Il voulait se présenter à l'élection présidentielle et on avait à l'époque 1 300 milliards d'euros de dette. Aujourd'hui, cette même personne a un peu changé d'avis sur beaucoup de sujets. En tout cas, il est à la tête du gouvernement, et surtout à la tête de 3 300 milliards de dettes. Aujourd'hui, cet endettement de la France fait véritablement peur. Il pèse sur notre capacité de voir l'avenir sereinement. Il pèse sur nos entreprises. Il pèse sur l'économie nationale.

Aujourd'hui, il est nécessaire qu'on prenne la mesure de cette problématique, parce qu'elle peut avoir un certain nombre de conséquences. J'entendais tout à l'heure quelqu'un qui a le mot fasciste très fréquent à la bouche, surtout pour qualifier les gens avec qui il n'est pas d'accord, même s'ils ne sont pas fascistes. Pourtant, si on regarde un peu l'histoire, c'est bien dans des périodes de très fort endettement et de situations particulières, où cet endettement, qui est en fait un gage sur notre liberté de futur, était trop élevé, que sont apparues des situations politiques pas possibles. Dieu se rit, comme vous le savez, des hommes qui se plaignent des conséquences alors qu'ils en chérissent les causes.

Donc oui, nous devons aussi à notre niveau faire des économies. Je salue celles qui ont déjà été faites, mais je crois que nous devons encore continuer pour garantir au niveau de notre Collectivité notre capacité pour l'avenir. Concernant la rationalisation en matière d'immobilier, je me suis déjà permis de le dire, nous vivons un hiver démographique dans certaines parties de l'Alsace. Est-ce que nous devons garder tous les équipements que nous avons, ou pour une des compétences essentielles comme les collèges, ne s'agirait-il pas de réfléchir concrètement à rationaliser les bâtiments que nous avons ?

Nous avons pour autant à démontrer encore et à renforcer un certain nombre de politiques, celles pour l'environnement face aux défis climatiques et à la chute de la biodiversité, et celles liées à d'autres compétences, notamment celles que nous avons revendiquées dans la loi Alsace – je pense tout particulièrement à la coopération transfrontalière et au bilinguisme. C'est l'année du bilinguisme. Il est plus qu'important de pouvoir sanctuariser les crédits qui avaient été pensés il y a quelques mois à ce sujet.

Si nous faisons des économies déjà sur un certain nombre de politiques, nous essayons de préserver quand même l'essentiel, contrairement à ce qui a pu être dit juste avant moi.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

M. LORENTZ – Oui. Je rappelle juste la réalité des comparaisons. Ce n'est pas toujours raison, mais je prends juste l'exemple de nos collègues de l'Hérault, qui n'ont pas la même majorité politique. Là-bas les crédits pour la culture sont supprimés de moitié et les subventions aux fédérations sportives sont complètement annulées. Donc merci à l'Alsace de pouvoir continuer à soutenir la culture et le sport, tout en réfléchissant à réduire nos participations.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michel. Chantal JEANPERT.

Mme JEANPERT – Monsieur le Président, merci. Mesdames et Messieurs, je voudrais revenir sur l'amendement qui a été déposé concernant la préservation de la biodiversité du cours de la Bruche. En quelques mots, je voudrais simplement défendre ce contournement. Le contournement est à Rothau ce que l'A352 est à Strasbourg, c'est-à-dire de l'écologie urbaine. C'est diminuer un trafic routier comme dans n'importe quelle grande agglomération. Il s'agit de 8 100 véhicules par jour quand même, de qui est très important. C'est améliorer la sécurité, c'est améliorer la qualité de l'air. Et puis, bien entendu, de toute façon, tous ces projets se font dans le cadre d'une étude d'impact environnemental très poussée et très savamment orchestrée. Je voudrais dire aussi que le contournement de Rothau, c'est 1 500 mètres, et que la Bruche court sur 77 km. Je voudrais quand même rappeler la proportionnalité de ce projet par rapport à la longueur de la Bruche. Et je voudrais dire aussi que, dans ce projet, et notamment en termes d'environnement, parce qu'on est particulièrement soucieux des questions environnementales, il est question d'une renaturation d'une friche industrielle, ce qui est très important, il est question des aménagements écologiques de la Bruche, avec des traitements des eaux de ruissellement, des rétablissements d'écoulement naturel, des passages protégés de petite faune, des programmes de désimperméabilisation. Je voudrais vous dire que tout ça, c'est très important. On en tient compte. Ce sera évidemment travaillé avec l'ensemble des acteurs concernés par les questions de l'environnement. C'est de toute façon particulièrement surveillé par l'État. Nous n'avons pas les mains libres sur ce sujet. C'est en vue de soulager une population qui est asphyxiée par le gaz carbonique, et c'est très bien que nous agissions dans ce sens-là.

Je voudrais dire aussi que, s'il faut faire des économies, et le Président sera d'accord avec moi, je pense que ça va le faire sourire, on pourrait faire des économies un petit peu partout et à très grande échelle. Quand je parlais tout à l'heure de passages de petite faune, je voudrais quand même rappeler qu'une passe à poisson, c'est jusqu'à 40 millions d'euros, et que nous avons relevé, en 2024, le passage de 10 spécimens.

M. LE PRÉSIDENT – Ça permet de relativiser certaines choses, effectivement. Il y a encore plusieurs demandes de prise de parole. Nicolas MATT, puis Isabelle, Philippe et Lara pour répondre.

M. MATT – Merci Président, merci mes chers collègues. J'aimerais tout d'abord utiliser mon temps de parole pour remercier nos quelque 6 000 agents. Si l'abondance est le fruit d'une bonne administration, pour citer JAURÈS, sans nos agents, nous ne pourrions pas mettre en place les politiques puissantes de transformation du territoire que nous votons et que nous adoptons dans cet hémicycle. Et les priorités que nous avons rappelées, que tu as rappelées, chère Lara, autour de l'enfance, du grand âge, du développement durable, elles ont pour objectif de construire un avenir, un futur désirable pour tous, en tenant compte de ceux qui ne vont pas bien, en permettant d'élever le degré d'équipement du territoire et en le préparant aussi bien aux changements sociétaux qu'aux changements climatiques qui nous impacteront quoi qu'il advienne. Ce sont des choix résilients, ce sont des choix puissants.

Vous savez, mes chers collègues, que je siège à la Ville de Strasbourg. Je vois trop ce qu'il se passe quand des élus sont incapables de faire des choix. Je vois trop ce qu'il se passe quand on laisse la dette galoper faute de vision politique. Cette Ville aura dès 2027 une

capacité de désendettement supérieure à 12 ans. 12 ans, c'est de la durée de vie moyenne d'un équipement. Cela signifie qu'à ce stade, on va devoir emprunter pour réhabiliter des équipements payés par la dette et qui ne sont pas encore remboursés. C'est un cycle infernal qui commence, c'est la spirale du surendettement des collectivités. Et c'est à terme l'incapacité de piloter et de faire des choix pour un territoire.

Nous, nous avons choisi une logique inverse. Nous avons choisi d'être sérieux, rigoureux. Et encore une fois, un grand merci à ces agents qui nous épaulent. Et nous imprimons une marque. Nous faisons des choix. L'idée n'est pas de faire plaisir. L'idée est de construire, d'anticiper demain. Et demain, ces Alsaciens et Alsaciennes sauront pourquoi nous avons fait ces orientations budgétaires, pour eux, pour leur futur, pour nos enfants. C'est toute une nouvelle politique qui s'orchestre autour des familles, et je pense que nous pouvons en être fiers. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe. Après, il y aura Éric, Jean-Philippe, Raphaël SCHELLENBERGER et Isabelle.

M. MEYER – Merci. À mon tour de saluer le travail réalisé par Lara et nos équipes du service des finances. Je souhaite juste revenir sur un point. Je salue le budget de fonctionnement de l'éducation et de la jeunesse, qui est préservé, comme pour le bilinguisme. C'est une façon de considérer les efforts, notamment d'économie d'énergie, réalisés ces dernières années, qui sont conséquents et qui payent aujourd'hui. On le voit tout particulièrement dans la consommation de nos collèges. Je rappelle qu'il s'agit de 80 % de la superficie des bâtiments de la CeA, de 1,1 million de mètres carrés. Ce sont des travaux d'isolation qui ont été poursuivis ces dernières années. Il s'agit des panneaux photovoltaïques déployés, dans près de 50 collèges aujourd'hui. Mais c'est aussi, et je tiens à le souligner, la mobilisation des équipes éducatives pour les efforts de maîtrise d'énergie, de limitation de la consommation de chauffage notamment. Ces efforts payent et nous permettent de faire des économies et de voir l'avenir un peu sereinement, même si ces efforts doivent se poursuivre. Nous participons bien sûr aussi à l'effort collectif, en revoyant certaines politiques éducatives, en les réinterrogeant. Il s'agit aussi des travaux d'investissement, par rapport à ce que nous avions prévu il y a quelques mois, en réétalant légèrement dans le temps les opérations conséquentes pour absorber le choc des économies auxquelles notre collectivité est astreinte. Je n'en dirai pas plus. En tout cas je considère qu'on conserve et qu'on amplifie une politique éducative volontaire et que les moyens qui nous sont donnés nous permettront de répondre aux défis.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Tout le monde a souligné la complexité du contexte dans lequel nous discutons de ces orientations budgétaires, tant au niveau national qu'au niveau local. Et si je me réjouis qu'elles arrivent, si je me réjouis de la capacité que nous avons encore de prendre quelques décisions difficiles, je veux aussi dire que c'est une rhétorique qui ne suffira pas à traverser les années qui viennent. Il faudra qu'on soit tous capables d'imaginer complètement autrement à quoi ressemblera l'action publique de demain, et limiter cette discussion à un niveau d'autofinancement ou une durée de désendettement, qu'on la veuille plus longue ou plus courte, ne suffira pas à réinventer en profondeur l'action publique du 21e siècle, en des temps de restriction sévère des moyens qui seront à notre disposition.

J'ai entendu des choses dans le débat qui ne sont pas intéressantes sur la mobilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer la performance de notre administration, et donc réduire le coût de notre administration, sur les réflexions sur le projet d'administration, sur les locaux, sur la réduction peut-être du nombre de mètres carrés dont nous avons besoin pour mener un service public de qualité. Mais il faudra qu'on aille encore plus loin sur beaucoup de choses et qu'on sache aussi faire preuve peut être d'humilité, et reconnaître les points de fragilité de ces orientations budgétaires à date.

J'en vois une, majeure, je l'ai déjà dit. Certains ont voulu que ce soit public. C'est la question du calendrier. Je pense que les années qui viennent seront des années d'incertitude. La situation politique nationale ne changera pas. Et je ne saurais me satisfaire que l'année prochaine, si la nation a le même rythme de construction du budget, que nous ayons la même rhétorique. Il faudra, pour préparer l'Alsace à l'avenir, pour respecter nos partenaires, que nous sachions travailler plus vite avec une approche du risque, une approche de la décision qui prenne nécessairement en compte une part d'incertitude. Parce que c'est bien ça, notre rôle d'élus. Ce n'est pas de prendre des décisions techniques, c'est bien de fixer un cap. Je n'ai aucun doute sur la gestion technique de notre Collectivité, je n'ai aucun doute sur la bonne gestion financière des deniers des Alsaciens. Je ne doute pas non plus que nous saurons dans les années à venir construire un cap pour l'Alsace tout entière.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Éric STRAUMANN, puis Jean-Philippe MAURER.

M. STRAUMANN – Merci, Monsieur le Président. On a parlé de la capacité de désendettement à Strasbourg, de 9 ans. Lorsqu'on gère à droite, à Colmar, on est à 2 ans. Il faut toujours ménager l'avenir, évidemment, parce que tout cet argent, il faut le rembourser au grand capital, aux banques, etc.

Moi, ce qui m'inquiète, c'est l'évolution du débat qu'on a ici. Au bout de deux minutes, Monsieur KOBRYN, vous atteignez le point de Godwin en faisant référence au fascisme, à la Seconde Guerre mondiale. En deux minutes on y était. Cette radicalisation du discours de la gauche m'inquiète vraiment beaucoup. J'ai connu des élus de gauche ici, qui étaient modérés, avec qui on pouvait discuter. Et vous, c'est tout de suite les gros mots, le fascisme, etc. Je crois qu'il ne faut pas galvauder ce terme, surtout ici en Alsace, où on a beaucoup souffert du fascisme. Faites-nous des propositions simples, claires, mais ne rentrez pas dans ce type d'escalade qui, à terme, va empêcher tout dialogue entre la majorité et l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je crois qu'il est indispensable de rappeler que nous sommes la Collectivité des solidarités. C'est une solidarité individuelle pour tous les allocataires que nous soutenons au titre des personnes âgées, des personnes handicapées, de la protection de l'enfance, du RSA, de l'action sociale de proximité, mais c'est également une solidarité territoriale, qui ne fait pas défaut. Quand on se compare à d'autres départements, on a beaucoup de raisons de se réjouir d'être Alsaciens en Alsace. Je crois que c'est essentiel de le souligner, et j'invite tous ceux qui en doutent à aller voir ailleurs.

Notre opposition ou nos oppositions nous proposent d'emprunter, de nous endetter beaucoup plus. Je rappelle quand même qu'en 2021, nous avions une dette de 788 millions d'euros, et cette dette a été réduite et ramenée à 520 millions d'euros. Si nous empruntions la trajectoire que vous nous suggérez, nous serions probablement déjà à 1 milliard d'euros. Comment ferait-on aujourd'hui pour nous passer cette période difficile, où c'est justement l'emprunt qui nous permettra d'investir ? Je crois que le modèle auquel vous faites référence est quasiment déjà à bout de souffle. Nous pouvons encore consacrer des moyens au fonctionnement et à l'investissement. Si nous n'avions pas été vertueux ces dernières années, je ne sais vraiment pas comment nous ferions.

Concernant votre amendement sur la réduction du trafic routier à l'échelle alsacienne, je me permets quand même de vous rappeler que la taxe poids lourd, c'est nous qui la portons, justement pour réduire le trafic. Nous ne sommes pas autorité organisatrice des mobilités. On aimerait bien l'être d'ailleurs. On a beaucoup de propositions, d'envies et d'idées pour faire cela. Enfin, s'il y a des routes, c'est qu'elles servent à quelque chose.

Toutes les dépenses que nous faisons de maintenance et d'aménagement, c'est pour la sécurité routière. Penser à la sécurité routière est essentiel. Ce sont nos compatriotes, ce sont nos concitoyens qui sont sur la route tous les jours et qui ont besoin de routes bien entretenues. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean Philippe. Isabelle, avant de donner la parole ensuite à Lara MILLION.

Mme DOLLINGER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Les contraintes budgétaires que nous traversons ne sont pas qu'un défi. Elles sont aussi une opportunité. Celle de repenser nos modes d'action, d'optimiser nos ressources et de bâtir notre service public alsacien, plus efficace, plus proche et plus adapté aux besoins des citoyens. Soyons clairs : rigueur budgétaire ne signifie pas renoncement à la qualité du service public, bien au contraire. En Alsace, nous avons toujours misé sur une administration de proximité, d'efficacité et d'humanité. C'est en nous appuyant sur ces valeurs et sur une organisation territorialisée que nous pourrons concilier performance et maîtrise des dépenses. En cette période complexe, ma première priorité est celle du maintien de la qualité du service public alsacien. Quand les budgets sont contraints, les ressources se limitent. Mais l'interaction compense. Un sourire, une écoute attentive, cela fait une grande différence auprès de nos concitoyens. Quand les budgets sont contraints, la présence de nos services publics augmente la confiance des citoyens envers les institutions, une présence humaine empathique et proactive qui renforce notre légitimité. Quand les budgets sont contraints, les interactions directes nous permettent de mieux comprendre les besoins individuels des usagers. C'est particulièrement important en ce moment, car nous pouvons orienter plus efficacement les ressources vers ceux qui en ont le plus besoin. Quand les budgets sont contraints, cela est souvent synonyme de stress et d'incertitude pour les habitants. Le lien humain que nous apportons dans le service public offre un soutien précieux, aidant les Alsaciens à faire face aux situations difficiles.

Trois leviers pour une gestion responsable et innovante. L'expérimentation avant la généralisation. Avant de déployer des réformes à grande échelle, testons-les. Prenons l'exemple de la territorialisation. Si elle est mal pensée, elle risque d'engendrer des lourdeurs administratives, des incompréhensions et une surcharge de travail. En expérimentant, d'abord avec des équipes pilotes, nous pouvons ajuster, corriger et éviter les erreurs coûteuses. L'optimisation des dispositifs existants. Tester avant d'agir, c'est aussi analyser et améliorer ce qui est déjà en place. Les groupes de testeurs de politiques publiques que nous mettons en œuvre sont un outil concret de simplification et d'optimisation. Un courrier administratif mal rédigé entraîne des appels en masse, des recours inutiles et des délais allongés. En ajustant nos dispositifs dès leur conception, nous pouvons réduire la bureaucratie, accélérer les délais et améliorer la satisfaction des usagers. L'intelligence artificielle au service des agents et des citoyens. Bien sûr, loin de remplacer l'humain, l'IA bien encadrée doit libérer du temps pour l'essentiel. Automatiser certaines tâches répétitives permettra aux agents de se concentrer sur l'accompagnement des usagers et des missions à forte valeur ajoutée. Une administration plus réactive, plus efficace, c'est aussi une administration moins coûteuse et plus performante, un modèle alsacien pragmatique et évolutif. Le service public alsacien n'est pas figé, il est l'œuvre de nous tous. Il doit s'adapter, se réinventer et miser sur l'expérimentation, l'intelligence collective et l'innovation, pour concilier excellence du service public et gestion responsable des deniers publics. C'est avec cette ambition que nous devons avancer un service plus efficace, optimisé et toujours au plus près de nos Alsaciens. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Lara, pour répondre aux amendements et au reste.

Mme MILLION – Merci, Président. Plusieurs éléments. D'abord, merci aux collègues pour leurs mots. Merci aussi pour tout ce que vous faites tout au long de l'année.

Deuxième point. Il est important, quand on fait de la politique et qu'on s'engage pour le

citoyen, d'avoir de la mémoire, un peu de connaissances, sinon ça ne sert pas à grand-chose, et puis la sincérité. Je crois en ce principe de la sincérité. Je me dis que tôt ou tard, les citoyens se rendent compte quand les personnes mentent.

Madame QUINTALLET, Madame LARONZE, Monsieur KOBRYN, Monsieur FRÉMONT, vous avez une vision différente de la nôtre. On l'avait bien compris. Vous voulez supprimer toutes les routes, mettre tout le monde à vélo, et ne rien faire pour l'économie. À partir du moment où on a compris ça, ça va mieux. Vous avez cette vision.

Par contre, il faut quand même avoir un peu de mémoire. Évidemment que la France est endettée, qu'elle est encore plus endettée. Quand il y a eu le Covid, quand la dette publique a augmenté jusqu'à 115 % du PIB, quand le plan de relance de 100 milliards d'euros a été mis en place, quand le chômage partiel a coûté 28 milliards d'euros, quand les entreprises ont utilisé des PGE à hauteur de 150 milliards d'euros, vous étiez les premiers à dire que cela ne suffisait pas, qu'il fallait encore plus. À un moment donné, on ne peut pas dire qu'il faut plus, puis s'étonner que la France soit endettée. On le savait qu'on était en train de s'endetter. C'était un choix, à un moment donné, que vous soyez d'accord ou pas. C'est une réalité. C'est le premier élément.

Deuxième élément. Monsieur KOBRYN, ne le prenez pas mal, mais vous êtes un fantasque budgétaire. C'est gentil. Ce n'est pas méchant. Vous dites : « Jamais les Alsaciens ne verront la couleur de l'argent du budget ». Je vous explique. Dans un budget, il y a des dépenses et des recettes. Si on a des recettes, c'est qu'il y a des dépenses. Donc tous les Alsaciens voient la couleur de cet argent. Tous. C'est simple. C'est très important. Et vous ne pouvez pas dire cela. On ne peut pas aujourd'hui mentir aux gens. Qu'on n'ait pas les mêmes orientations que vous, c'est une chose.

Concernant les amendements, certains ont déjà répondu. Ça m'a fait un peu sourire. Vous avez écrit « participer à la réduction du trafic routier ». Pourquoi vous réinventez la roue ? R-Pass, c'est pour réduire le trafic routier. Sinon on ne l'aurait pas fait. Il ne sert à rien de dire des choses qui existent déjà. Arrêtez de prendre de votre temps pour faire des amendements qui, de toute façon, ne servent à rien étant donné que c'est déjà ce que nous avons écrit dans les différentes délibérations. Prenez le temps pour autre chose.

Ensuite, vous demandez d'associer une structure intermédiaire citoyenne et professionnelle pour la SEM. On m'a dit que j'étais pragmatique. Sachez que la SEM doit être constituée juridiquement. Il y a le côté budgétaire, mais aussi le côté juridique. Il est important de ne pas faire n'importe quoi quand on est en responsabilité. Elle est constituée uniquement d'actionnaires, entités adjudicatrices, pour permettre de bénéficier d'une dérogation aux règles de mise en concurrence vers l'exception de coentreprise. Ça veut dire qu'aujourd'hui, elle ne peut pas directement, dans son actionnariat, intégrer des particuliers, des associations. C'est le deuxième élément.

Troisième élément. Je vous donnerai presque raison. On n'a pas, dans les orientations budgétaires, donné de réels montants sur l'investissement. C'est un choix voulu, parce qu'on est dans la sincérité. On aurait pu dire, généralement, jusque-là, on dépensait entre 330 et 350 millions d'euros par an d'investissement. Aujourd'hui, on a dit qu'on veut lisser le plan pluriannuel d'investissement, donc on sait qu'on va dépenser entre 280 et 290 millions d'euros. C'est ce qu'on aimerait, et je pense qu'on va y arriver. Mais moi je ne sais pas ce que la loi de finances de 2026 va nous réserver. Je ne vais pas écrire quelque chose que je ne sais pas. Donc oui, je vous le dis aujourd'hui, dans notre vision sur le plan pluriannuel d'investissement, on pense que les investissements peuvent être entre 280 et 290 millions d'euros par an, parce que l'idée c'est de lisser l'investissement.

Je reprendrai ce qu'ont dit plusieurs de nos collègues : être élu, c'est faire des choix responsables. Et heureusement, nous avons aussi aujourd'hui un Président de la Collectivité qui est responsable par rapport à ces choix. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais apporter un complément, puis on votera les amendements et le budget. Quelques petites remarques. D'abord, puisque vous m'avez interpellé sur le contournement de Rothau, je suis pour l'écologie, mais pas pour idéologiser la politique. C'est dommage. Vous ne connaissez rien de Rothau. Ça fait cinquante-huit ans que je vis dans la vallée de la Bruche et que je passe à Rothau. Je connais ce que vivent les gens au quotidien, ce qu'ils endurent, les risques qu'ils prennent tous les jours en traversant ces rues, le gaz carbonique qu'ils mangent toute la journée. La situation est invivable pour les habitants de ce territoire. Ils attendent ce contournement depuis plus de quarante ans.

Je pourrais comprendre s'il s'agissait d'un projet de bétonisation. Mais on va rendre à la nature plus de route qu'on va en faire. Vous entendez bien : on va rendre à la nature plus de routes qu'on va faire. C'est-à-dire qu'on va faire une route d'à peu près 1,5 km, et on va désimperméabiliser 2 km de route en parallèle. Il y a donc un bénéfice pour la nature. Et je ne parle même pas de la vie des habitants, de la sécurité des habitants et des pollutions en moins pour les habitants. Rien que sur l'environnement, on va enlever plus de routes qu'on en crée. Premièrement.

Deuxièmement, regardez le dossier. On renature la Bruche. C'était une friche. L'intercommunalité a dépensé 6 millions d'euros pour démolir la friche industrielle, polluée. Donc le projet consiste à dépolluer le site. On va donc désimperméabiliser, dépolluer et renaturer le cours de la Bruche, le laisser s'étendre. Ce n'est pas un projet routier sectaire. C'est un projet beaucoup plus large. Étudiez attentivement. Allez voir les habitants. Soyez pragmatique, s'il vous plaît. Il s'agit d'un vrai projet écologique.

Ayant dit cela, je propose que le groupe majoritaire rejette ces amendements. Je mets aux voix l'amendement « Participer à la réduction du trafic routier ». Il est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement « Conjuguer transition écologique et participation citoyenne ». Il est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement « Préserver la biodiversité du cours de la Bruche ». Il est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement « Sanctuariser les financements aux établissements culturels ». Il est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement « Comme à Strasbourg, faire le choix politique volontariste de la transparence budgétaire des investissements ». Il est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement « Rendre publique la Commission Permanente ». On l'a déjà évoqué plusieurs fois. Il est rejeté.

Je dirai quelques mots quand même. C'est un débat d'orientations budgétaires, donc c'est un moment important. Est-ce qu'un jour vous comprendrez qu'il y a pas d'argent magique ? Que l'argent ne tombe pas du ciel ? Et que pour pouvoir distribuer la richesse, il faut commencer par la produire ? Ce sont les acteurs économiques, ceux qui travaillent, toutes ces personnes qui créent de la richesse. On est quand même un des pays où le système de protection sociale est le plus généreux, mais aussi le plus coûteux au monde.

J'ai pris acte de ce que l'opposition disait. Madame QUINTALLET, je serai toujours honnête avec mes concitoyens et je leur dirai les choses. Si on se retrouve avec des moyens à agir en moins, ça ne sera pas sans conséquence sur les politiques publiques qu'on peut mener. Il faut être clair. Je l'ai dit et je le redirai autant que nécessaire. C'est ça la réalité. Je ne sais pas faire des miracles, même si j'aimerais bien en faire.

Madame LARONZE, Monsieur KOBRYN, si nous vous avions écoutés il y a trois ans,

aujourd'hui, je serais comme le département de l'Hérault, comme le disait Michel très justement, qui va réduire de 50 % son budget culture. Je serais comme beaucoup de départements qui aujourd'hui n'accompagnent plus du tout les collectivités locales, les communes, etc., parce qu'on n'aurait plus les moyens. Très concrètement, il y aurait eu des conséquences très fortes, puisque toutes les politiques volontaristes auraient été réduites à néant. C'est ce qui en train de se passer. Il y a déjà 30 départements qui aujourd'hui sont en menace de faillite. Et l'année prochaine il y en aura encore plus. La réalité financière, c'est celle-là. La robustesse de nos finances, c'est essentiel. Sinon on se retrouverait dans la même situation que les autres, et on serait dans un chaos budgétaire.

Mais qu'est-ce que ça veut dire ? C'est ça aussi qui est grave. D'abord, on ne pourrait plus assumer le quotidien, une partie des missions qu'on gère aujourd'hui, qu'on est fiers de porter au service de nos concitoyens. Vous dites que ce n'est pas au service de nos concitoyens, mais deux tiers de notre budget, c'est un budget de solidarité qui touche les personnes âgées, le handicap, la protection de l'enfance, l'éducation, etc. On est dans le quotidien de la vie des gens. Le service public qu'on rend au quotidien ne pourrait plus être assumé de la même façon. Affaiblir notre santé financière, c'est remettre en cause nos investissements. C'est clair.

Si on vous avait écoutés, Monsieur KOBRYN et Madame LARONZE, on aurait augmenté la dette immédiatement et on n'aurait jamais pu assumer les investissements futurs. Vous avez des collèges dans votre canton, sauf erreur de ma part. Est-ce que vous voulez qu'on les fasse ou pas ? Parce que si on dépense à tout va, on n'arrivera pas à financer ces collèges. On a la protection de l'enfance. Vous êtes attentif à la protection de l'enfance. Le foyer de l'enfance, c'est 30 millions d'euros. Vous croyez que cet argent-là se trouve sous le sabot d'un cheval ? C'est ça la réalité aujourd'hui. Le vieillissement, la restructuration, la modernisation des EHPAD, sur dix ans, c'est 560 millions d'euros. Vous croyez que si on dépense n'importe comment, on pourra assumer cette capacité d'accueillir dignement nos aînés ? C'est ça la réalité budgétaire. C'est remettre en cause nos investissements, parce que nous réfléchissons à l'échelle de cette collectivité sur la durée du mandat.

Et vous voulez appauvrir les générations futures ? Est-ce que c'est ça que vous voulez ? Appauvrir les générations futures ? Parce que c'est ça la réalité, si vous mettez de la dette. Dans notre pays déjà hyper endetté, hyper fiscalisé, hyper administré, si on rajoute encore une couche, les futures générations devront payer les dettes qu'on aura faites pour eux. C'est ça que vous voulez ? Vous voulez appauvrir les générations futures ? Moi pas. Moi je veux que le jour où nous déciderons de ne plus nous présenter ou que nous ne serons plus élus, on puisse se dire qu'on ne met pas en difficulté l'Alsace. Notre enjeu c'est la robustesse de l'Alsace et des Alsaciens. C'est pour ça qu'aujourd'hui on est attentifs à la dépense publique.

Monsieur KOBRYN, le fanatisme, l'extrémisme, le fascisme, ce sont vos mots préférés. Vous n'arrêtez pas de les employer. Qualifier d'extrême droite et de fascistes tous ceux qui ne pensent pas comme vous, c'est grotesque. Arrêtez avec ça ! On n'est pas à l'Assemblée nationale ici. Si vous voulez conflictualiser tout, créer de la violence, c'est quand même dommage. On a une Collectivité où l'opposition peut apporter sa contribution, et c'est ce qu'elle fait. Mais cette violence dans les termes, elle n'a pas lieu d'être ici. Vous hystérisez une forme de débat. C'est dommage. Serge s'est exprimé tout à l'heure. On travaille ensemble, opposition et majorité, depuis de nombreuses années. J'ai toujours respecté la position de l'opposition, et on s'enrichit des expressions des uns et des autres. Il est dommage d'être obligé de conflictualiser les choses. Je le regrette.

On peut être fiers quand même du travail qu'on a effectué, durant des centaines d'heures. Ce n'est pas évident. On aura la séance budgétaire. Monsieur FRÉMONT, il y aura des réponses plus précises à vos interrogations à ce moment-là, puisqu'on a encore quelques arbitrages budgétaires à faire par rapport à certaines thématiques. Mais à un moment donné, choisir pour maintenir, c'est écarter. Et si on rajoute des moyens dans certaines

missions, comme la protection de l'enfance, le handicap ou le vieillissement, c'est au détriment d'autre chose, puisque la situation financière ne nous permet pas de dépenser plus que ce que nous avons.

En tout cas merci Lara pour ce travail. Merci à tous les élus qui ont contribué à ce débat, que je trouve de bonne tenue. Je vous invite maintenant à acter le débat. Ce n'est pas un vote comme le budget. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition au fait qu'on ait acté le débat. Très bien. Merci beaucoup.

La Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Participer à la réduction du trafic routier », « Conjuguer transition écologique et participation citoyenne : la Région Grand Est a su le faire, la CeA le peut aussi », « Préserver la biodiversité du cours de la Bruche », « Sanctuariser les financements aux établissements culturels », « Comme à Strasbourg, faire le choix politique volontariste de la transparence budgétaire des investissements » et « Rendre publique la Commission Permanente : ne laissons pas cette prérogative à la Région Grand Est » au rapport déposés le 3 février 2025 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- *Rejette à la majorité les amendements « Participer à la réduction du trafic routier », « Conjuguer transition écologique et participation citoyenne : la Région Grand Est a su le faire, la CeA le peut aussi », « Préserver la biodiversité du cours de la Bruche », « Sanctuariser les financements aux établissements culturels », « Comme à Strasbourg, faire le choix politique volontariste de la transparence budgétaire des investissements » et « Rendre publique la Commission Permanente : ne laissons pas cette prérogative à la Région Grand Est » au rapport déposés par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption des amendements : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, clôturées par un vote, relatif aux orientations budgétaires 2025 et approuve l'évolution des charges de personnel jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

CD-2025-1-2-1 - RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons continuer et aborder le rapport suivant, sur la situation en matière de développement durable. Je donne la parole à Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Bonjour à tous. Monsieur le Président, chers collègues. La loi Grenelle 2 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan annuel de leur situation en matière de développement durable. Au-delà de l'obligation légale, je crois que c'est un moment important, qui permet de mesurer le travail conséquent que réalisé notre Collectivité, comme le démontre le rapport très complet de 175 pages qui vous a été transmis. Ce dernier a pour vocation de favoriser l'information et la transparence

sur l'action de notre Collectivité en matière de développement durable, d'encourager le débat autour de la prise en compte du développement durable dans l'action publique, d'éclairer les choix stratégiques et enfin de faciliter l'appropriation locale concrète des enjeux du développement durable. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation et d'échanges lors de la deuxième Commission qui s'est tenue le 23 janvier dernier.

Je ne vais pas faire une présentation exhaustive du rapport. Chacun d'entre nous a été destinataire du document complet. Je rappelle que le rapport met en lumière les actions significatives menées en lien avec les cinq finalités et les dix-sept objectifs définis dans le cadre du programme des Nations unies pour le développement durable. Je vais citer quelques exemples d'actions menées par la Collectivité européenne d'Alsace pour illustrer chacune des cinq finalités.

La première finalité a pour objet la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Dans cette finalité, je peux citer le travail mené dans le domaine des constructions neuves et des réalisations du patrimoine bâti, à l'instar du collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim qui avait été construit dans les années 70, qui est à présent reconstruit. Le nouveau bâtiment est à présent à énergie positive et produira donc plus d'énergie qu'il en consomme. Dans cette finalité, nous retrouvons également les questions des déplacements ou encore les actions menées par nos éco-délégués dans les collèges. Nous pouvons encore citer le travail réalisé pour nous adapter au changement climatique, avec le déploiement des forêts d'avenir d'Alsace du plan arbre, ou bien la mise en place d'îlots de fraîcheur dans nos collèges.

La deuxième finalité a pour objet la préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources. En ce domaine, je peux relever le travail en faveur de la protection des milieux et de leur biodiversité, à l'instar de la réflexion d'une passe à poissons sur la Thur à Wittelsheim, qui permet la libre circulation de ces derniers. Un travail important existe également pour gérer le patrimoine hydraulique et fluvial de la Collectivité européenne d'Alsace. Je peux citer en 2024 la restauration de l'écluse du canal de la Bruche à Ernolsheim-sur-Bruche. Sans oublier, dans le cadre de cette finalité, le travail effectué pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, comme le travail réalisé avec les brigades vertes ou lors d'actions spécifiques comme lors de l'opération les arbres de la Sainte-Catherine.

La troisième finalité a pour objet la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Cela concerne notamment le travail réalisé pour l'insertion et la lutte contre la pauvreté ou la lutte contre la précarité énergétique, à l'instar des actions de sensibilisation pour mieux maîtriser l'énergie dans le logement et aux travaux de réhabilitation énergétique.

La quatrième finalité a pour objet l'épanouissement de tous les êtres vivants. Nous pouvons citer la semaine de la qualité de vie au travail et la lutte contre la sédentarité.

La cinquième finalité a pour objet les modes de production et de consommation responsables. Là aussi, les réalisations, les actions ne manquent pas, comme par exemple le partenariat avec l'Association pour la promotion et le développement des marques alimentaires alsaciennes, ou encore les travaux d'amélioration de l'abattoir de Cernay au service des éleveurs alsaciens.

Bien évidemment, nos actions s'articulent également avec la stratégie énergétique et écologique de la CeA, trente actions pour 2030, qui reste la boussole de nos actions actuelles et futures. Ce rapport 2024 sur la situation en matière de développement durable est dense et témoigne de l'engagement qui est le nôtre. Ce document, je l'espère, vous a confortés dans l'idée que nous sommes sur la bonne voie, et je sais pouvoir compter sur vous pour ne pas nous arrêter là, comme en témoignent les nombreuses perspectives 2025 que vous retrouvez également au sein du rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Catherine. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président. J'ai simplement une question que j'avais posée aussi les années précédentes, à savoir où en est la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre ? C'est un document qui est obligatoire, qui est prévu par le Code de l'environnement. Je pense qu'il est urgent de savoir où nous en sommes, de savoir où en est la Collectivité dans l'émission de ces gaz à effet de serre. Ça nous permettra ensuite de pouvoir entreprendre les actions nécessaires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci. Merci Ludivine pour cette question, qui me permet de préciser que dans le mois de mars qui arrive, nous allons faire un premier bilan des trente engagements pour 2030, où cette question fera l'objet d'une présentation. La réponse arrive très bientôt, dans les prochaines semaines. Et vous verrez que dans un temps relativement court, nous avançons bien vite sur un certain nombre de ces engagements. Là encore, je me réjouis de pouvoir travailler sur l'engagement de mes collègues, parce que, bien évidemment, ces questions sont éminemment transversales, sont un fil rouge de l'ensemble de nos politiques. Donc c'est bien ensemble qu'on arrivera à atteindre les objectifs que nous avions définis tous ensemble il y a quelques mois.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci. On prend acte de ce rapport, en se réjouissant des avancées, et avec une attention toute particulière à votre remarque, Madame QUINTALLET.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative au rapport annuel 2024 sur la situation en matière de développement durable joint en annexe à la présente communication, précédant le débat relatif au vote du budget 2025.

Acte est donné

CD-2025-1-2-2 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE " ÉNERGIES ALSACIENNES "

M. Laurent KRIEGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant porte sur les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace. Laurent KRIEGER.

M. KRIEGER – C'est la désignation de certains représentants au sein de cette société d'économie mixte. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Monsieur le Président, vous soulignez les trente engagements que nous avions votés pour 2030. Dans ces trente engagements, une était dédiée à la promotion des filières énergétiques locales. Dans ces trente engagements, il n'y a donc pas que du « blabla ». Quand on dit des choses, généralement on les fait. C'est l'exemple le plus concret. On l'avait voté et on est concrètement en train d'agir, concernant cette création de société d'économie mixte. Lara l'a spécifié, mais le capital s'élève à 5 millions d'euros. La participation de la CeA est à hauteur de 58 %. Parmi les autres actionnaires, je vais citer le deuxième plus gros, qui est et ÉS, services énergétiques, dont la participation est de 34 %. Il s'agit également d'Alsace Habitat, de Vialis et de Caléo. L'intérêt est assez simple, sur les réseaux de chaleur. Il s'agit de pouvoir se positionner sur des créneaux où potentiellement des personnes ou des plus grosses structures n'iraient pas, faute de rentabilité. On se positionne ainsi sur de petites structures, de 1 à 20 gigawatts heures par an. Je vais citer quelques exemples qui

sont peut-être les plus avancés. Il y en a un du côté de Wissembourg. Je regarde Paul et Stéphanie. Il y en a aussi un du côté de Sélestat. L'idée de la CeA, c'est de raccorder, si on le peut, nos bâtiments, et notamment nos collèges. Sur nos 147 collèges, moins de 20 % sont connectés à des réseaux de chaleur. Il y a donc un fort potentiel.

Je remercie Marie-France VALLAT sur ce dossier, qui s'est investie. Elle a passé beaucoup d'heures à travailler là-dessus avec les services. Merci, Marie-France, pour ton engagement sur le sujet.

Après la remarque sur l'intégration de nos citoyens, je précise que neuf élus vont siéger et représenter les citoyens.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Sur le dernier point soulevé par mon collègue, et pour répondre à ce qu'à pu dire Lara MILLION, la représentation des élus, c'est évidemment fondamental dans ce genre d'instance, mais la représentation directe de l'expertise citoyenne, des usagers en tant que tels, je pense que c'est aussi nécessaire. Et il n'y a pas d'opposition, comme l'évoquait Madame MILLION, sur la possibilité, parce qu'il existe des structures qui ont ce pouvoir adjudicateur. La Région Grand Est a su s'associer à une structure qui est porteuse de la démarche citoyenne. Je ne crois pas que la Région Grand Est se mettre dans l'illégalité quand elle fonde sa SEM énergie. Nous on est en train de fonder cette SEM. Je pense que, s'il y a cette volonté politique, les outils existent et on peut mettre au cœur de la gouvernance de cette SEM les citoyens via une structure dédiée. La démarche va essaimer sur tout le territoire, ce qui est évidemment le souhait de cette SEM, et nous nous y associons pleinement. L'acteur n'est là que pour ça. Ça permet de donner une autre résonance à l'engagement citoyen que nous appelons de nos vœux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de de parole ? Éric.

M. STRAUMANN – Cette question des réseaux de chaleur est réellement stratégique. Pourquoi ? Parce qu'on peut trouver les ressources pour créer cette chaleur. On est compétents en matière d'ordures ménagères par exemple. Il faudra à l'avenir aussi bien travailler sur la filière d'approvisionnement. Parce qu'avec la poursuite de la politique de tri, ce qui est une bonne chose, on a de moins en moins d'apports dans nos centres de valorisation énergétique. C'est un enjeu stratégique. À Colmar par exemple, le réseau de chaleur, c'est 30 % moins cher que le gaz pour notre clientèle. C'est aussi un gage d'autonomie. Il faudra qu'on soit aussi très attentifs sur l'approvisionnement de tous ces déchets et la manière de les garder chez nous. Il ne faut pas qu'ils partent à l'extérieur de l'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Je suis complètement d'accord, pour suivre pleinement ces sujets d'énergie. Il suffit par exemple de regarder les pays du Nord, qui sont souvent cités en exemple. Je pense à la capitale de la Finlande, dans laquelle nous sommes rendus pour des sujets de coopération culturelle, par exemple l'an dernier, qui a lancé un énorme appel d'offres européen pour décarboner son système de chauffage urbain, et qui se tourne vers une logique de SMR, qui seront vraisemblablement français. Vous voyez qu'il y a un bel avenir pour les technologies françaises, et je ne doute pas que nous serons un jour chauffés, via les réseaux de chaleur urbain, peut-être celui de Strasbourg, grâce à des réacteurs nucléaires miniaturisées et ultra sûrs.

M. STRAUMANN – Il a parfaitement raison. Pour une fois qu'on est d'accord. J'étais avec une délégation de villes de France en Norvège. On nous a expliqué tout le projet. J'ai dit,

écoutez, on fait la même chose à Colmar depuis les années 60. Parfois, on a du mal à vendre ce qu'on fait déjà très bien chez nous depuis de très longues années.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nicolas JANDER, puis Madame QUINTALLET.

M. JANDER – J'inviterais mes collègues Raphaël et Éric à venir dans le sud, dans le grand sud de l'Alsace, à Altkirch, puisque nous avons également un projet de réseau de chaleur en récupérant la chaleur fatale de la cimenterie Holcim. Cette SEM, pour nous, a un intérêt tout particulier. Je n'ai pas, à Altkirch, les services dimensionnés pour s'occuper d'un projet d'une telle envergure. Je suis donc impatient de pouvoir travailler en lien avec la SEM pour ce beau projet.

M. LE PRÉSIDENT – C'est important. Éric, pour compléter.

M. STRAUMANN – Pour terminer là-dessus, on a aussi des opérateurs locaux, Vialis et la SSCU. On a des opérateurs locaux qui savent faire ce métier. On n'a pas besoin d'être dépendants de grands opérateurs nationaux à cet égard. C'est bien aussi de garder la main sur le fonctionnement de ces réseaux de chaleur. Ce n'est pas une technologie extrêmement compliquée.

M. LE PRÉSIDENT – Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président. Je suis quand même toujours étonnée, quand on parle de réseau de chaleur, que Monsieur SCHELLENBERGER se fasse toujours le VRP du nucléaire dans cette Assemblée. Systématiquement, il ne loupe pas une occasion de vendre le nucléaire. Par contre, ce que ne dit pas Monsieur SCHELLENBERGER, c'est ce qu'il fait des déchets. Peut-être que vous souhaitez les mettre à côté, chez Stocamine ? Jamais vous ne parlez des déchets, Monsieur SCHELLENBERGER.

M. LE PRÉSIDENT – Tu veux répondre, Raphaël ? Pas trois heures.

M. SCHELLENBERGER – On ne va pas rentrer dans un débat sur le nucléaire. On est en train de débattre de la question de l'énergie la plus décarbonée possible, qui permette de soutenir un niveau de confort et de croissance de l'intelligence et du niveau de vie des Alsaciens. Il se trouve que l'énergie nucléaire, par exemple, est une solution pragmatique, la plus économe en matière première. Pour faire des éoliennes, il faut extraire beaucoup plus de cuivre, en mégawatt heure, que pour faire du nucléaire. Il s'agit de mines en Chine, et on peut s'assoir sur leurs conditions environnementales, sur la pollution des fleuves, pour produire nos panneaux photovoltaïques et nos éoliennes. Évidemment que la question de la responsabilité d'une filière, elle est importante dans son intégralité. C'est vrai pour le nucléaire, c'est vrai pour toutes les autres. Pour le nucléaire, la France a un avantage compétitif. On s'occupe de tout, de bout en bout. Que vous le répétiez ou non, c'est une réalité. Le problème, c'est que quand on vous fait la démonstration qu'on s'en occupe, par exemple en portant et en soutenant un projet de technocentre à Fessenheim qui a vocation à assurer aujourd'hui la responsabilité de nos décisions pour les générations futures, vous vous y opposez avec vos collègues, toujours opposés à tout. Alors que nous sommes là dans une solution responsable, qui vise justement à régler le problème des déchets. Vous vous y opposez. Évidemment, c'est facile ensuite de dire qu'il n'y a pas de solution, quand on s'est opposé aux solutions techniques qui existent. C'est une filière particulièrement responsable, qui s'occupe de bout en bout de ses conséquences, contrairement à toutes les autres filières énergétiques.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose que ce débat puisse avoir lieu en commission, sur le technocentre. Mais c'est un sujet passionnant. Ce qui est important, à travers cette démarche, c'est qu'on a pour ambition de garantir une souveraineté énergétique à nos concitoyens. On a vu, quand il y a eu l'augmentation du coût de l'énergie, combien ça a pu impacter la vie courante des habitants, sans parler de l'impact des énergies fossiles. Donc

clairement, à travers cette démarche, il s'agit de soutenir des territoires qui n'ont pas la de capacité comme Colmar, Mulhouse ou Strasbourg, dont la taille critique leur permet aussi d'avoir un accompagnement sur ce type de projet. L'idée est d'aider justement des communes plus rurales à monter un projet, comme le disait très justement Nicolas, avec l'ambition de ne plus être dépendant des énergies fossiles et d'être en capacité d'avoir une énergie qui reste accessible financièrement pour nos concitoyens. Donc je pense que cette souveraineté énergétique, comme la souveraineté alimentaire, comme la souveraineté sanitaire, ce sont des enjeux auxquels nous sommes très attachés, pour lesquels nous nous battons.

Je ne pense pas qu'il y ait des oppositions à la nomination des membres de la SEM. Je vous remercie.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des Conseillers d'Alsace appelés à siéger au sein des instances de la Société d'Economie Mixte « Energies Alsaciennes »,*

- *Désigne les Conseillers d'Alsace suivants pour siéger au sein des instances de la Société d'Economie Mixte « Energies Alsaciennes »:*

  Madame Michèle ESCHLIMANN
  Madame Marie-Paule LEHMANN
  Madame Marie-France VALLAT
  Monsieur Paul HEINTZ
  Monsieur Francis KLEITZ
  Monsieur Lucien MULLER
  Monsieur Philippe MEYER
  Monsieur Yves SUBLON
  Monsieur Pierre VOGT

- *Désigne Madame Marie-France VALLAT, porteur de parts,*

Précise que par délibération n° CP-2024-10-2-5 du 16 décembre 2024 susvisée, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné mandat aux représentants de la Collectivité européenne d'Alsace pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au sein de la Société d'Economie Mixte Locale « Energies Alsaciennes » lors de l'assemblée générale constitutive ainsi que lors des assemblées générales à intervenir, sans préjudice du respect des dispositions de l'article L 1524-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité.

CD-2025-1-5-4 - MUTUALISATION DES ACCUEILS RESTAURATION AVEC LA RÉGION GRAND EST - 2ÈME SÉRIE - 2025

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On peut poursuivre, avec la mutualisation des accueils restauration avec la Région. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci. Le rapport concerne la mutualisation des accueils restauration avec la Région Grand Est. Rappelons que 23 lycées proposent un service de restauration à 26 collèges, 19 avec un accueil sur place, 5 en télérestauration, et 2 combinant les deux. En outre, 8 collèges proposent un service de restauration à des lycéens, 7 en accueil sur place

et 1 en service de télérestauration. Nous devons donc compenser la part qui n'est pas financée par les familles. Rappelons que nous avons ce type d'accord aussi avec des communautés d'agglomération ou des villes. De manière pragmatique, lorsqu'il existe des équipements, nous les mutualisons pour garantir l'efficacité du service rendu au meilleur coût. La règle de compensation que nous avons mise en place est la disposition de 1 ETP pour 100 repas, dès lors que la production de repas est assurée sur 5 jours, et 0,8 ETP pour une production sur 4 jours, qui est le scénario le plus courant. La compensation financière proposée est basée sur les mêmes critères que la mise à disposition avec le versement d'une dotation financière sur la base du coût moyen annuel brut, chargé de 1 ETP. Au vu de cette règle que nous avons fixée, il vous est proposé d'approuver le versement d'une contribution de 183 810 euros pour cette année 2025 à la Région Grand Est, prévue au budget, et d'autoriser le Président à signer cet avenant à la convention-cadre qui nous lie avec la Région Grand Est dans cet échange de bons procédés.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Françoise BEY.

Mme BEY – Merci, Monsieur le Président. J'aimerais rebondir sur cette délibération qui est importante, pour qu'on entame un travail beaucoup plus profond avec la Région Grand Est sur la restauration scolaire, compte tenu des retours que nous avons de certains lycées, et de la qualité des repas fournis à nos collégiens. C'est quelque chose d'important et on est en train de travailler dessus à la Commission restauration. Concernant le collège Érasme par exemple, la restauration fonctionne bien au lycée Rudloff, il s'agit d'une restauration de qualité. Par contre, ils ont négocié le prix du repas directement avec le lycée, parce que de nombreux collégiens du collège Érasme vont manger dans ce lycée. Je m'étonne un peu que ce soit fait directement par le collège, parce que ça devrait être quelque chose de beaucoup plus général. Ils ont réussi à négocier des prix un petit peu à la baisse par rapport aux collégiens. La majorité des élèves qui vont manger sont des élèves qui sont dans le fonds de solidarité du collège. Donc on va revenir sur notre demande d'une restauration qui soit accessible à tous nos collégiens, avec un tarif négocié un petit peu plus bas. Le tarif aujourd'hui qui a été négocié pour le collège est de 4,85 euros le ticket-repas. C'est quand même un niveau élevé, même si derrière il y a la bourse qui va compenser. Mais pour moi, cette bourse doit aussi être utilisée pour d'autres choses, pour ces collégiens qui ont besoin d'énormément de soutien de la part de l'État. Par contre ils ont négocié des forfaits 4 jours, semaine et mois, qui permettent de diminuer un tout petit peu le budget pour les familles. Mais on reste quand même à un budget de 4,70 euros pour un repas, ce qui est élevé pour ces familles-là qui ont peu de moyens. Une pétition du collège Sophie Germain appuie ce que demande le groupe socialiste depuis très longtemps, à savoir un tarif convenable pour toutes les familles qui déjeunent dans nos collectivités.

Je rappelle, outre le tarif, qu'il y a aussi la qualité de ce qui est mangé. On en a eu justement la preuve avec Kléber. La majorité des collégiens du collège Kléber viennent de Koenigshoffen. Aujourd'hui, l'offre de restauration pour ces collégiens n'est pas bonne. On est sur un autre univers que l'univers qui est proposé à Kléber. Le problème, c'est que c'est la Région qui décide là-bas. Il s'agit de retrouver un dialogue avec la Région pour nos collégiens. Ce sont nos enfants, nos familles qui sont là. Il est important de rester dans cette optique, quand il s'agit de familles qui ont des besoins sociaux importants. Ce repas est peut-être le seul repas correct qu'ils peuvent avoir dans la journée. Selon les retours de Kléber, les enfants ne mangent pas parce que, dans l'assiette, on ne leur propose pas quelque chose d'intéressant à manger. Ce n'est pas beau. Bref. Il s'agit de faire en sorte qu'une assiette soit belle et que ce qu'il y a dedans puisse convenir à nos élèves. Je pense que ce sont vraiment des axes importants. Ce sont des axes qui sont travaillés bien sûr dans la Commission, mais il ne faut pas oublier les objectifs qu'on se fixe là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur KOBRYN, puis Serge.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Cette délibération vient mettre de l'ordre dans des partenariats sur la restauration scolaire, et nous nous y associerons bien évidemment.

Permettez-moi d'en profiter, à la manière de Françoise, pour vous interroger en partant d'un constat. En Alsace, à peine plus de la moitié des élèves au collège sont demi-pensionnaires quand, au niveau national, ce sont les trois quarts des élèves qui le sont. Faites-vous de la progression du nombre de demi-pensionnaires une priorité ? Si oui, qu'est-ce que vous mettez en face pour cette priorité ?

Selon nous, il faut agir sur deux plans : à la fois l'offre et les tarifs. Au niveau de l'offre, comme vous le savez, un retard considérable a été pris à Strasbourg. À Strasbourg, sur les 18 collèges qui existent, deux seulement proposent une cantine de production. Et à Strasbourg, plus du tiers des élèves doivent se déplacer sur leur pause déjeuner dans un autre établissement, quand cela ne concerne que 10 % des élèves du territoire ouest. Des efforts ont été annoncés dans les nouveaux collèges, au Neuhof et à Elsau, et nous les saluons. Mais il me paraît nécessaire d'envisager aussi pour tous les collèges que nous télérestaurons une cuisine centrale de production pour maîtriser la qualité, les menus et les tarifs. Travaillez-vous sur un tel scénario à Strasbourg, une cantine centrale de production pour desservir nos collèges ?

Au niveau du tarif, dans notre région qui est socialement si contrastée, la mise en place d'une tarification solidaire est indispensable. Ça fait quatre ans que vous répétez que vous y travaillez. Ça fait quatre ans que nous voyons des enfants ne plus fréquenter la cantine dès qu'ils arrivent au collège. Votre attentisme est d'autant plus surprenant que vous êtes nombreuses et nombreux ici, en tant qu'élus municipaux, à l'avoir mise en place dans vos communes, sous une forme ou sous une autre. À Colmar, à Sélestat, à Mulhouse, à Saverne, c'est en place. Alors comment pouvez-vous défendre, Mesdames et Messieurs les élus, que ce qui est pertinent, utile aux familles en primaire ne l'est plus trois mois plus tard, une fois que les enfants sont arrivés au collège ? Monsieur MEYER, Monsieur MATT, nous apporterez-vous aujourd'hui des réponses concrètes sur le choix ou non d'une tarification solidaire, sur le calendrier de sa mise en œuvre et sur l'échelle de tarifs qui seront proposés ? En ces mois d'hiver, je crois que nous pouvons toutes et tous nous entendre sur la nécessité d'offrir un repas chaud à tous nos élèves. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Serge, puis Nicols MATT.

M. OEHLER – C'était juste pour compléter un tout petit peu les propos de ma collègue Françoise BEY. Ce que les collègues ne savent peut-être pas, c'est qu'au lycée Kléber, les enfants de Koenigshoffen sont obligés par la CeA d'aller au lycée Kléber. Il est donc d'autant plus important d'avoir une relation avec la Région, et qu'on dise qu'on mette les tarifs des collégiens. Je voulais juste compléter parce qu'on ne le sait pas toujours.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Nicolas.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Vous le savez, le sujet de la restauration dans nos établissements, dans les collèges, est quelque chose que nous traitons avec le plus grand sérieux. J'entends les alertes, telles que formulées, notamment par notre estimée collègue Françoise BEY ou à l'instant par Serge, nous rappelant que pour les établissements dont la restauration ne dépend pas de nous, je pense aux établissements télérestaurés par la Région Grand Est, il semblerait que la qualité ne soit pas au rendez. C'est justement l'objet du groupe de travail sur la restauration scolaire, d'être en capacité partout d'apporter une solution locale, pilotée à 100 % par notre Collectivité, justement dans ce double objectif d'avoir une qualité nutritionnelle exemplaire, d'avoir des produits locaux de qualité et de pouvoir avoir vraiment cette ambition alsacienne qui est la nôtre sur la restauration.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous le savez, comme Président de Commission, aux côtés de Philippe MEYER, nous travaillons avec le plus grand sérieux à la mise en place d'une nouvelle politique alimentaire, notamment dans nos collèges. C'est un travail qui mérite, je pense, d'être tenu dans les formes, avec tout le sérieux qui est le

nôtre. Je ne me sens ni l'envie ni le droit de répondre à des injonctions portées par le groupe d'opposition. C'est avec sérieux que nous vous présenterons prochainement en cinquième Commission et dans cette Assemblée le fruit de ce travail, selon un timing que nous aurons décidé. Car oui, Monsieur le Président, nous devons tenir compte de tous les aspects. Et une fois que nous aurons notre budget, nous pourrons passer à l'action. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Nicolas. Laurent, puis Philippe pour répondre aux intervenants.

M. KRIEGER – Je voudrais juste rajouter un élément aux propos de Nicolas. La tarification est un sujet. Mais je vais prendre ma casquette de représentant auprès du monde agricole. Je pense que, comme Nicolas l'a souligné, il y a plusieurs paramètres, et il y a aussi l'approvisionnement. Une des contraintes est de s'approvisionner chez nos producteurs locaux, ce qui permet d'avoir des repas de qualité. Françoise, tu es également membre du groupe. On peut souligner la qualité de nos repas dans nos collèges. Et tu as dit que le problème, c'est la Région. Je suis d'accord. Ce serait mieux que ce soit nous qui ayons ces restaurants à notre compte. Françoise, tu le sais, dans le groupe de travail, on a beaucoup de discussions. Et comme le disait Nicolas, ce n'est pas quelque chose qu'on va sortir comme ça, sans le préparer, ce n'est pas professionnel, concernant l'importance du sujet. C'est pour ça qu'on se donne du temps. On ne veut pas faire n'importe quoi. Ça concerne beaucoup de collégiens, ça concerne beaucoup de demi-pensionnaires. C'est pour ça qu'il est important d'avoir une réponse qui traite à la fois la tarification et l'approvisionnement local.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Philippe.

M. MEYER – Je réponds aussi à l'amendement ? Parce que l'amendement, c'est plus général par rapport à l'offre de restauration de production.

M. LE PRÉSIDENT – Tu réponds sur l'amendement, et après globalement.

M. MEYER – Je vais commencer par répondre globalement.

M. LE PRÉSIDENT – Madame QUINTALLET, vous voulez ajouter quelque chose ? Pardon, excusez-moi.

Mme QUINTALLET – Excusez-moi, j'ai laissé un petit peu passer le temps. En tout cas, je me félicite que vous nous ayez entendus pour le collège Lyautey, puisque nous vous avions alerté sur la mise en place d'une restauration. Je rappelle que le projet ne prévoyait pas de restauration au début. On vous a interpellés et maintenant vous l'avez mise en place. Je tenais à le souligner, et à vous remercier de nous avoir écoutés, et surtout entendus.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci, Madame QUINTALLET. Philippe, tu peux y aller.

M. MEYER – Je commence par le débat général, et je terminerai par l'amendement. Déjà je salue le fait que ce soit un débat constructif, où donne chacun nos avis avec des arguments de fond. Laurent et Nicolas ont déjà bien répondu.

Cette question de la nouvelle politique de restauration scolaire est un travail ambitieux. Je suis tout à fait conscient que cela représente un temps long, qui est lié à la complexité du dossier, au travail avec la profession agricole sur les circuits courts, et à nos partenariats, puisque quand on travaille avec des communautés d'agglomération, des communes et la Région sur ces projets, cela demande du temps. Les efforts sont considérables. La demi-pension sera provisoire puis définitive sur le site du collège de l'Elsau. Concernant Mentelin, cela permettra de limiter les déplacements des élèves de Koenigshoffen vers Kléber. Il s'agit aussi de la demi-pension sur le site de l'actuel collège Solignac. Donc les efforts sont

là.

J'ai aussi pour objectif que cette année 2025 soit celle de cette nouvelle politique qui tienne compte de la situation actuelle concernant le coût des repas, pour que l'on aide davantage d'élèves. Nous connaissons les chiffres. C'est vrai. Je ne vais pas dire l'inverse de ce qui est la réalité. En Alsace on a des demi-pensions qui sont plutôt moins fréquentées que dans le reste du pays. Pour tenir dans les deux minutes, je ne vais pas m'étaler là-dessus, mais c'est un débat important. Nicolas a bien fait de rappeler que nous l'aurons en cinquième Commission très prochainement.

Pour répondre précisément à Françoise, le travail est entamé avec la Région afin d'adapter la qualité dans l'assiette. Sur le site que tu évoques, la CeA a demandé à être présente dans les commissions menus, pour que le contenu et la qualité soient adaptés aux collégiens. Ces situations ne sont pas forcément évidentes, parce qu'il y a énormément de repas qui sont livrés. Ça demande une organisation fine. Aujourd'hui, nous cherchons à répondre à la demande de qualité et aux besoins qui sont exprimés. Mais cette année sera celle de l'aboutissement de ce long travail, démarré non pas il y a quatre ans, mais il y a deux ans.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je mets l'amendement aux voix. Je vous remercie.

J'ajoute une remarque. C'est un sujet complexe, et vous mettez le doigt sur de vrais sujets. Je ne conteste pas le fond des expressions de part et d'autre. Vous connaissez le contexte budgétaire contraint. Ça veut dire rajouter des moyens supplémentaires. Il n'y a pas de recettes miracles. On a une ambition multiple. Il y a certes le coût juste, acceptable, pour les familles. C'est aussi un repas sain, savoureux, respectueux de la planète, avec des valeurs nutritionnelles et bon pour la santé. C'est le deuxième enjeu. Et le troisième, par rapport à ce que disait Laurent, il s'agit d'un prix juste pour les agriculteurs. Il faut réussir à agglomérer tout ça, ce qui complique aussi bien évidemment le projet, la mission, ce qui fait aussi que ça prend un certain temps pour en prendre la pleine mesure. Mais je sais que le sujet est important.

Je propose de passer au vote de la mutualisation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

L'amendement « Rééquilibrer l'offre de restauration de production » au rapport déposé le 3 février 2025 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Rééquilibrer l'offre de restauration de production » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Attribue et approuve le versement d'une contribution de 183 810 € pour 2025 à la Région Grand Est pour l'accueil en restauration de collégiens en lycées à prélever sur l'imputation budgétaire de l'opération P196O008 (Natana 4585-65-65732-221 Subventions- Région), sous réserve du vote du budget primitif 2025 ;*

- *Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :*

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*NATANA*	*Montant*
P196	*O008*	*P196E01*	*T100*	*(4585) 65-65732-221*	*183 810 €*
				TOTAL	***183 810***

- *Approuve l'avenant n°1 à la convention cadre de mutualisation de services de restauration et d'internat des établissements scolaires relevant de la Région Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace 2024-2027 signée le 13 février 2024, avenant relatif au montant de la contribution financière annuelle, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer ;*

- *Approuve les modèles types de convention de télérestauration et d'accueil en restauration à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, les collèges et les lycées, joints en annexe à la présente délibération ;*

- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions spécifiques établies sur la base des modèles types de convention de télérestauration et d'accueil en restauration avec la Région Grand Est, les collèges et les lycées.*

Adopté à l'unanimité.

CD-2025-1-11-1 - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE STRASBOURG ET LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION MUTUALISÉS ET GESTION DU SERVICE DE RESTAURATION POUR LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

M. Jean-Louis HOERLÉ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant, présenté par Jean-Louis HOERLÉ, sur la convention avec la Ville sur les questions de restauration.

M. HOERLÉ – Merci. La CeA et la Ville de Strasbourg partagent une ambition commune pour développer des projets innovants et mutualisés en matière de restauration scolaire. Il est aujourd'hui proposé une convention-cadre, qui structure ce partenariat élaboré avec les services de la CeA et de la Ville de Strasbourg. Cette convention doit donner lieu à une approbation. Notre délibération consiste simplement à approuver cette convention. Je crois qu'il y a un amendement, que je n'ai pas du tout compris, mais j'expliquerai pourquoi lorsqu'il aura été présenté.

M. LE PRÉSIDENT – Deux choses sur ce sujet. Il y a une question écrite posée par Madame LARONZE.

M. HOERLÉ – C'est un amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Je sais, il y a deux choses. Je fais juste référence aussi à une question écrite, pour dire à Madame LARONZE qu'elle aura une réponse écrite. Il y a aussi un amendement. Je vous donne la parole, Madame LARONZE.

Mme LARONZE – S'agissant de l'amendement que je proposais dans le cadre de la restauration mutualisée, c'est notamment pour lutter encore une fois contre l'effondrement du nombre de demi-pensionnaires. Pourquoi ? Ce sont des chiffres qui nous sont communiqués au niveau national, mais il y a une redescente des informations, c'est-à-dire

qu'on a aussi des données plus précises et plus spécifiquement au niveau du Bas-Rhin, avec des écarts très importants entre les collèges publics, les collèges publics hors éducation prioritaire et les collèges publics de l'éducation prioritaire, notamment quant à l'accès à la restauration scolaire. 59 % des enfants dans les collèges publics hors éducation prioritaire accèdent à la cantine, à une restauration scolaire, contre 14,9 % des enfants dans les collèges publics des quartiers prioritaires. C'est lié parfois à un déficit d'offre, c'est-à-dire qu'il y a bien une inégalité sur le plan territorial, notamment dans les quartiers prioritaires de Strasbourg, mais pas que, à Mulhouse également. Mais c'est aussi un problème plus profond de santé publique et d'égalité de genre. C'est-à-dire que c'est à nous d'accompagner le changement et de montrer aux familles qu'elles peuvent légitimement faire confiance à la restauration scolaire dans le cadre de l'éducation, du service public de l'éducation qu'on assure. Et c'est là l'intérêt de cette proposition, pour encourager les familles à recourir à la restauration scolaire. Des actions éducatives peuvent être développées, qui vont aussi concerner les familles. Très souvent les familles sont réticentes à l'idée d'inscrire leurs enfants dans les quartiers prioritaires pour accéder à la restauration scolaire. Pour les encourager à y accéder, on peut prévoir des temps, des temps de découverte, des temps de partage, et puis également des temps spécifiques à l'adresse des enfants, des plus jeunes, pour qu'ils soient intéressés à cette inscription à la cantine.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nicolas MATT.

M. MATT – En deux mots, je souhaite dire que c'est vraiment un sujet passionnant. La question qui se pose et qui est intéressante est la suivante : pourquoi des collégiens, notamment dans des quartiers prioritaires, quand une offre de demi-pension existe, ne vont pas ou ont des réticences à aller à la cantine ? Il y a plusieurs phénomènes sans doute qui s'entrechoquent : le chômage, la présence des parents à la maison, la possibilité d'avoir un repas dans l'appartement familial, l'envie de retrouver la famille, ce qui peut se comprendre. Il s'agit peut-être aussi d'une crainte d'aller à la cantine manger en commun. Peut-être que les parents ne savent pas quelle est l'offre de restauration, ce qu'on va y manger. Ce sont de vraies questions, passionnantes. J'aimerais juste rappeler que nous agissons de longue date, mais il y a également des nouvelles actions qui ont été entreprises dans ce mandat, comme par exemple, « merveilleuses légumineuses » pour expliquer la diversité des légumes qu'on peut trouver notamment en Alsace et faire des actions sympas autour de la restauration. Un concours avait été mis en place dans les collèges autour de la restauration, qui a fait beaucoup de bruit. Nicolas STAMM avait participé et a permis de redorer le blason de la restauration scolaire, parce que franchement, il y a des choses fantastiques qui s'y passent. Il est vrai qu'il faut expliquer. C'est un travail de conviction, acharné, consistant à dire que dans nos collèges, il y a parfois de belles choses, peut-être certains jours un peu moins. Comme dans la vie, même chez soi, dans le privé, il arrive qu'on rate son plat le jeudi soir. En tout cas, je suis assez fier des chefs que j'ai pu rencontrer dans nos collèges. Avec Philippe, on a en visité quelques-uns. Ils nous parlent avec beaucoup d'enthousiasme. Ils ont cette importance du service public chevillée au corps. C'est important. Vous l'avez mentionné avec beaucoup de justesse. Parfois, c'est peut-être le seul repas complet qu'ils peuvent prendre. Nos cuisiniers, nos agents, prennent ça avec beaucoup de sérieux. Il faut encore leur rendre hommage. Aller plus loin, oui, et notre porte est toujours ouverte pour discuter de solutions intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. En complément aux réponses apportées par Nicolas MATT, il y a quelques petites choses qui m'inquiètent, étant donné que vous évoquez plein de pistes. Comme vous le dites, c'est un sujet important et qui est très complexe puisqu'il recoupe de nombreux enjeux. Dans la liste des éléments que vous évoquez, il y a des choses sans doute en partie vraies, mais vous n'évoquez pas l'éléphant au cœur de la pièce, qui est la question de la tarification. Dans des quartiers où il y a 80 % de pauvreté, un tarif à 5 euros est prohibitif. Il faut regarder l'ensemble des problèmes,

mais ne pas oublier nos responsabilités sur les sujets sur lesquels nous avons un levier. On en a parlé avant et je sais que vous y travaillez, mais c'est pour réinsister sur la centralité de cette question, parce qu'il n'y a pas de raison d'avoir un tel effondrement, d'avoir 10 % de demi-pensionnaires dans nos collèges dans les quartiers prioritaires. Que cela soit moins important qu'en ruralité, bien entendu, mais un tel effondrement ne se trouve nulle part en France.

Ensuite, vous évoquez plein d'animations qui ont été faites. On parle du cas d'un collège où une restauration existe. Toutes ces animations sont précieuses parce qu'elles mettent au cœur de l'action publique le savoir-faire de nos agents et l'enjeu de manger. Dans tous les établissements, un tiers à Strasbourg, qui n'ont pas de restauration sur place, ni production ni télérestauration, les collégiens se trouvent privés de ces animations, parce qu'il n'y a pas de chef dans l'établissement, puisqu'il n'y a pas de salle pour se restaurer. Ma collègue Fleur LARONZE parlait d'une question d'offre. La question de l'offre des lieux de restauration, c'est aussi pour qu'on ait ces endroits où on met en valeur les repas, les métiers, les savoir-faire. Il s'agit vraiment d'agir sur ces deux jambes, sans négliger les autres enjeux. N'oublions pas le cœur du problème.

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole au rapporteur.

M. HOERLÉ – Merci. Je retourne au sujet de la délibération à prendre. Je l'ai dit tout à l'heure. Il s'agit simplement d'approuver une convention qui a été rédigée à la fois par la Ville de Strasbourg et la CeA, et qui sera prise dans les mêmes termes par la Ville de Strasbourg. Je ne comprends donc pas l'amendement, qui pour moi est complètement hors sujet. La convention ne fait pas état des actions éducatives. Donc je ne vois pas comment on mettrait dans le corps de la présentation des choses qui ne figurent pas dans le rapport. C'est un non-sens. À ce titre-là, je propose de rejeter l'amendement, mais de voter la délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci beaucoup. Sur les préoccupations formulées par Madame LARONZE, elles rentrent dans la réflexion bien évidemment globale autour de l'alimentation, mais elles ne donnent pas lieu à l'engagement que nous avons avec la Ville de Strasbourg. Sur le rapport, allez-y.

Mme LARONZE – Merci. On a abordé la question de la restauration mutualisée, puisque c'est l'objet de ce rapport. Mais je souhaitais attirer votre attention sur un autre aspect, qui souligne une contradiction. Une demi-pension est prévue dans le collège Hans Arp à l'Elsau, qui est visé par cette délibération. Mais malheureusement, cette demi-pension qui va être installée en septembre 2025, c'est un choix politique que j'ai salué à de nombreuses reprises, sera donc remplacée par une restauration mutualisée avec la Ville qui est prévue pour 2029. C'est l'objet de la délibération. La décision d'installer une demi-pension provisoire sur le site du collège Hans Arp le 28 février 2024 a notamment permis de répondre à une urgence qui a été identifiée, et je tiens à nouveau à remercier et à saluer Philippe MEYER et Nicolas MATT, mais également Frédéric BIERRY pour cette décision qui a été prise et qui permet de répondre à une urgence. Il s'agit d'une urgence importante, on l'a déjà dit, par rapport aux collégiens des quartiers prioritaires qui sont le plus souvent en situation très problématique, n'ayant pas de restauration sur site, et donc qui ne mangent pas pour une très grande partie d'entre eux. Et on parle plus spécifiquement à l'Elsau d'un collège qui ne n'a jamais connu de cantine sur site depuis sa création, c'est-à-dire depuis 1973. Donc ici, ce que je regrette par rapport à cette délibération, c'est d'avoir fait le choix de l'économie au détriment de la réussite éducative, et de privilégier à terme une restauration mutualisée, puisque cela ne permet pas à l'ensemble et à la large communauté éducative du collège de s'emparer du temps de déjeuner. Et malheureusement, il aurait fallu accompagner le changement, prendre le temps, notamment laisser cette restauration sur site. Donc je m'abstiendrai sur la partie de la délibération qui concerne la restauration mutualisée à l'Elsau, puisque je suis bien évidemment favorable à l'installation maintenue de cette restauration sur site, au collège

Hans Arp. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nous pouvons passer au vote de l'amendement. Philippe, tu voulais compléter ?

M. MEYER – Pour très rapidement répondre à ce dernier point. Effectivement, Fleur, nous avons eu plusieurs réunions et nous avons écouté aussi bien le collège que les élus du territoire. On est clairement dans une opération gagnant-gagnant, en faisant une opération de mutualisation sur ce territoire. Effectivement, jusqu'à présent, nous avions d'autres solutions. Et je m'inscris en faux par rapport à ce qui a été dit ces dernières minutes : il n'y a pas de baisse ou d'effondrement de la fréquentation de la demi-pension. Ce n'est pas parce qu'elle est historiquement basse chez nous qu'elle est en baisse ou qu'elle s'effondre. Ce n'est pas le cas.

Spécifiquement sur l'Elsau, on a une opération vraiment gagnant-gagnant avec la Ville, puisqu'aujourd'hui, nous avons à peu près 80 élèves, tu le sais aussi bien que moi, qui fréquentent un établissement du secteur, le Creps, avec lequel nous travaillons. Et à terme, quand cette demi-pension mutualisée avec la Ville de Strasbourg sera en place, près de 250 places seront dévolues aux collégiens. Donc on répond clairement à l'attente sur ce secteur.

Et comme tu le sais également, nous avons comme objectif bien avant 2029 d'avoir un nouveau collège sur l'ouest strasbourgeois. Donc un des objectifs est de voir diminuer la fréquentation du collège Hans Arp, pour que justement on arrive à mieux répartir la population des collégiens sur l'ouest de Strasbourg, avec des réponses, puisque le collège Mentelin, comme tu le sais, bénéficiera également d'une demi-pension de production sur ce site.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je propose maintenant de passer au vote. Qui est pour l'amendement ? Il est rejeté.

Je mets aux voix le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame LARONZE s'abstient. Très bien.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

L'amendement « Financer des actions éducatives en vue de lutter contre l'effondrement du nombre de demi-pensionnaires » au rapport déposé le 3 février 2025 par Mme Fleur LARONZE pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- *- Rejette à la majorité l'amendement « Financer des actions éducatives en vue de lutter contre l'effondrement du nombre de demi-pensionnaires » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Approuve la convention cadre de partenariat relative à la création d'équipements de restauration mutualisés et à la gestion du service de restauration entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg, jointe en annexe à la présente délibération ;*

Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention cadre précitée.

Adopté à l'unanimité
1 abstention Mme Fleur LARONZE

CD-2025-1-5-2 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX COLLÈGES PRIVÉS D'ALSACE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons continuer, en abordant maintenant les collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'État. C'est Philippe MEYER qui présente le rapport.

M. MEYER – Désolé d'abuser des prises de parole, mais je suis bien sûr toujours heureux de voir qu'on débatte longuement des sujets liés à nos établissements, essentiellement nos établissements publics, puisque c'est notre vocation. Mais bien sûr, nous sommes également des partenaires importants des établissements privés alsaciens, comme tous les départements de France, comme nous appliquons bien sûr les règles liées au code de l'éducation et de la loi Falloux sur les investissements.

C'est une harmonisation importante que nous mettons en place à l'échelle de l'Alsace. Nous avons décidé d'avancer dès cette année sur ce sujet. Là aussi il s'agit de longs échanges depuis 2023, notamment avec les représentants des 25 établissements privés en Alsace. Rappelons qu'il y a 13 750 collégiens qui sont scolarisés dans ces établissements, soit près de 18 % des collégiens alsaciens. On est plutôt sous la moyenne de la fréquentation des collèges privés par rapport au reste du pays. Rappelons que dans l'ouest de la France notamment, on a plus de 40 % des élèves qui fréquentent des collèges privés. Avec ce travail, nous avons trouvé un bon équilibre, qui nous permet de donner les moyens nécessaires aux établissements privés pour fonctionner, tout en cherchant à être au plus près des économies budgétaires qui nous sont imposées.

Au 1er juillet 2025, il vous est proposé de décider d'appliquer de nouveaux critères, comme j'ai pu le dire, aux collèges privés uniquement sous contrat d'association avec l'État. Cela comprend une refonte du critère de calcul et la proposition d'un contrat de mixité sociale. C'est la nouveauté, qui serait unique dans notre pays à ma connaissance, qui sera adossée à la dotation de fonctionnement socle, celle pour laquelle je vous propose de voter aujourd'hui.

Ce rapport propose, à la demande des établissements, l'année scolaire 2024-2025 étant en cours, que nous restions sur la dotation 2023-2024 pour les six premiers mois de l'année, et d'avoir nouvelle dotation pour les six derniers mois de 2025, à partir du 1er juillet. Nous appliquons rigoureusement, chers collègues, l'article 442-5 du code de l'éducation, qui fixe un principe de parité. Je cite : les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Donc il a fallu faire un travail très fin pour calculer ce que coûte un collégien fréquentant les établissements publics, sachant que toute la part demi-pension doit être exclue de ce calcul. C'est-à-dire que nous ne finançons pas, nous n'intervenons pas dans le financement de la demi-pension. Mais comme vous le savez, dans nos collèges, vous qui fréquentez les conseils d'administration, il y a des agents d'entretien qui travaillent dans les collèges, que nous devons compenser dans le privé. Par contre, quand ils passent un certain nombre d'heures à la cantine, nous devons décompter ce temps de travail et ce coût pour nos dotations des collèges privés. D'où la complexité

du calcul. Il a fallu avoir des échanges avec nos partenaires de ces 25 collèges privés alsaciens. L'objectif est donc d'harmoniser ce calcul, d'adosser la dotation de fonctionnement socle à un contrat de mixité, de maîtriser le budget de fonctionnement de la Collectivité – je l'ai dit.

Un mot concernant cette affaire de mixité. Lorsqu'on les a rencontrés tout au début de la démarche, avec le Président, en 2023, nous étions en plein dans le débat national porté par le ministre de l'Éducation de l'époque, Monsieur Pap NDIAYE, qui rappelait que les publics accueillis dans les collèges publics, dans les collèges privés ne sont pas forcément les mêmes. Et c'est vrai qu'avec les outils très fins dont nous disposons, comme les indicateurs de positionnement social, les IPS, on peut s'apercevoir que dans un collège privé d'une rue d'une ville alsacienne, on peut avoir des IPS à 60, et deux rues plus loin, des IPS deux fois plus élevés. Nous avons été entendus sur ce sujet-là et ces collèges sont prêts à faire un effort pour accueillir un public plus mixte. Comment peut-on par exemple justifier qu'en Alsace, il n'y a pas une seule SEGPA dans un collège privé ? Ce qui fait que nous avons également des discussions avec l'Éducation nationale, partenaire dans cette démarche.

Donc nous vous proposons une dotation équilibrée sur la base de la dotation que nous avons votée il y a quelques mois à l'égard des collèges publics, et nous vous proposons un certain nombre d'indicateurs sur lesquels nous travaillons encore, et que nous voterons plus tard, pour soutenir les collèges qui font cet effort de s'adresser à un public qui n'était pas forcément le leur jusqu'à présent. Ce travail se poursuit. Il est proposé que nous votions sur la dotation socle. Cette dotation socle va pour cette année 2025 s'établir à 9 003 782 euros, ce qui représente une baisse de 3,58 euros par rapport à 2024, -7 % sur une année pleine, 2026, pour tenir compte au plus juste de ce que nous versons aux collèges publics. Donc je propose d'approuver ces nouveaux critères de calcul. Je ne rentre pas dans les détails, mais toutes les pages, 26 à 29, sont très précises. Je ne vais pas vous les lire. Il s'agit d'approuver ces nouveaux critères de calcul de dotation de cette DGF, avec une date de prise d'effet au 1er juillet 2025, et de décider du montant du bonus mixité sociale sur lequel nous travaillons sur la base des critères de la page 30.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Monsieur le Président. Selon la Cour des comptes, dans son rapport en 2024, 13 milliards d'euros d'argent public sont versés chaque année aux établissements privés, soit l'équivalent du budget de la justice. Notre Collectivité propose de définir une politique de financement des collèges privés. Cette politique considère que les collèges privés peuvent répondre aux carences des collèges publics. Face à l'augmentation du nombre d'élèves et à la capacité bâtimentaire limitée des collèges publics, face à la dégradation des conditions d'enseignement dans les collèges publics, les collèges privés, selon votre majorité, pourraient répondre à ces défaillances. Selon ma sensibilité politique, les collèges privés participent à la fragilisation du service public de l'éducation en créant un système scolaire à deux vitesses. Les inégalités sociales et scolaires sont effectivement renforcées par une mise en concurrence entre public et privé, au profit du privé. La politique de financement qui est ici proposée, sous couvert de politique en faveur de la mixité sociale, entérine ces inégalités. Les critères qui sont définis pour l'obtention des financements aux collèges privés ne peuvent les corriger. Ni l'indicateur de mixité sociale, qui porte sur le nombre d'élèves des quartiers prioritaires de la ville, ni l'indicateur d'approche individualisée ne viennent compenser les inégalités. Ces indicateurs incitent même indirectement les familles des quartiers populaires à inscrire leurs enfants dans les collèges privés, puisque ces collèges obtiendront à ce titre un financement supplémentaire. En tant que collectivité publique qui assure un service public permettant l'accès égal à l'éducation, le bonus que nous pourrions mettre en place devrait être versé à chaque collège public qui subit un évitement scolaire, autrement dit en cas d'inscription d'enfants supplémentaires dans un collège privé. Voilà comment nous pourrions compenser les inégalités qui se reproduisent par la simple existence du système privé éducatif. Notre rôle

est d'attribuer un bonus compensatoire aux collèges publics pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, pour encourager les familles à inscrire leurs enfants dans les collèges publics. Et c'est à nous de mettre fin à l'école élitaire, à l'élitisation du système scolaire français que porte l'école privée, qui n'est pas une fatalité, mais le produit de politique éducative et sociale favorable aux catégories aisées. À nous de défendre le service public de l'éducation. Par conséquent, je voterai contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur FRÉMONT.

M. FRÉMONT – Merci, Monsieur le Président. Les écarts entre les plus bas et les plus hauts niveaux de revenus ne cessent de se creuser en France. Ces écarts de niveau de vie créent des inégalités sociales dans nos communes, dans nos quartiers. Ces profondes inégalités, véritables injustices, doivent être combattues au plus haut sommet de l'État. En attendant un gouvernement de nouveau front populaire, ces inégalités sociales sont des cicatrices dans notre société et se retrouvent de facto au cœur des établissements scolaires. L'école peine à assurer ses missions, du fait de moyens sans cesse rabotés au niveau national. Ce sont autant de coups de canif dans l'égal accès à l'enseignement public et aux chances de réussite et d'épanouissement pour nos jeunes. En Alsace, et en particulier dans les grandes agglomérations, nous constatons, comme cela a été rappelé, de très fortes tensions sur le nombre de places dans les collèges publics. Nous nous retrouvons dans l'obligation de redessiner très régulièrement les cartes scolaires, les resectorisations des collèges publics, en essayant d'y appliquer une dose de mixité sociale, en prenant en compte l'indice de positionnement social des familles, micro-quartier par micro-quartier. C'est un véritable travail d'orfèvre, dont les effets dépendent d'une part de la validation ou non des demandes de dérogation des familles, et d'autre part des fuites vers le privé sur lesquelles la Collectivité n'a pas la main. En conclusion, je tiens simplement à rappeler qu'il est important que l'enjeu de mixité sociale ne soit pas porté exclusivement par les établissements publics. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Cette délibération est le fruit d'un travail de concertation intense et des différents scénarios testés par les services de la Collectivité. Ce travail fin mérite d'être salué. Je m'associe aux propos de Philippe MEYER.

En revanche, la commande politique que l'on peut voir dans cette délibération me paraît inéquitable, et je rejoins à ce titre parfaitement les interventions de mes deux collègues. Il était nécessaire de travailler sur les collèges privés haut-rhinois dont la dotation ne semblait pas respecter le principe de parité, vu la baisse qui est envisagée. Toutefois, il est regrettable que vous ayez décidé de vous arrêter au milieu du chemin. Alors que le financement des collèges publics a changé du tout au tout avec la nouvelle dotation, vous l'avez rappelé, alors que celui du privé va être également complètement nouveau, rien ne justifiait a priori de se retrouver avec le même financement, quasiment à l'euro près, de l'ensemble des collèges privés du Bas-Rhin. En conséquence, et c'est bien ce qui a été souligné, avec la bonification que vous proposez en plus, les collèges privés du Bas-Rhin toucheront mécaniquement, avec cette harmonisation, plus d'argent public qu'avant l'harmonisation. Ainsi, on peut résumer, mettre deux choses sur le même plan : avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace, les collèges publics du Haut-Rhin auront perdu des financements – rappelez-vous, c'était en 2022, en dehors du bouclier énergétique –, pendant qu'à l'inverse, les collèges privés du Bas-Rhin auront, eux, vu leur financement augmenter. À l'heure où l'école publique est sacrifiée par la conséquence politique des responsables politiques nationaux, ne participons pas à ce sabordage et à cette école à deux vitesses.

Alors bien sûr, nous partageons toutes et tous ici l'objectif de mixité sociale. Mais cela ne doit en aucun cas aggraver les inégalités et surtout engendrer de l'iniquité avec le public. Que penseront les collèges publics quand ils verront que vous ne récompensez que les

SEGPA des collèges privés ? Que penseront les collèges de REP+ qui se voient proposer une bonification sociale aussi forte (11 euros par élève) que les collèges privés, alors que vous savez très bien, vous et moi, que la sociologie de ces établissements n'est pas comparable ?

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

M. KOBRYN – Donc je vous demanderais, Monsieur le Président, de reporter la délibération, puisqu'il manque l'ensemble des éléments pour mesurer financièrement l'impact de la bonification et des principes.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël, puis Victor.

M. SCHELLENBERGER – Au moins, on fait un peu d'idéologie dans cet hémicycle.

M. KOBRYN – C'est un mot interdit, attention.

M. SCHELLENBERGER – Je n'ai pas dit que c'était interdit, Monsieur KOBRYN. Pas moi.

M. KOBRYN – Pas vous, non.

M. SCHELLENBERGER – Permettez-moi juste de considérer qu'on peut aussi défendre une autre valeur, qui est celle de la liberté. Quand j'entends dans les mots de Monsieur FRÉMONT des termes qui sont manipulés et tordus, comme égal accès à l'enseignement public, rien dans le fait de soutenir l'enseignement privé ne remet en cause l'accès à l'enseignement public. Rien. Au contraire, on a démontré qu'on met tous les moyens qu'il faut pour moderniser les bâtiments, pour accompagner les projets éducatifs, pour s'assurer de la qualité de la restauration dans l'enseignement public. D'ailleurs, sur la question bâtimentaire, allez faire un petit tour dans les établissements publics. Ce n'est vraisemblablement pas les bâtiments qui attirent les familles pour inscrire leurs enfants dans les établissements privés, parce que souvent les bâtiments publics sont de meilleure qualité, au passage.

Maintenant, permettez-nous un tout petit peu de défendre l'idée qu'on est dans un pays dans lequel on peut encore faire ce qu'on veut. Il y a un certain nombre de limites qui sont fixées d'impératifs républicains, et on en a débattu à l'Assemblée nationale il y a quelque temps. On ne peut pas laisser un certain nombre de dites écoles devenir des lieux d'embrigadement. Donc on a les écoles privées sous contrat. Mais à partir du moment où ces principes de la République sont respectés, pourquoi on empêcherait les gens, qui d'avoir accès à un enseignement bilingue, peut-être dans une autre langue que ce qui est proposé par les établissements publics, qui d'avoir des matières supplémentaires, qui même d'avoir accès à un enseignement religieux ? La laïcité, c'est une liberté, ce n'est pas une restriction. Donc moi je ne vois a priori aucun problème à ce que les gens, si tant est qu'ils respectent les principes de la République, puissent s'organiser comme ils le veulent. C'est une différence de fond. Maquillez tout cela avec tous les arguments techniques que vous voudrez : on ne sera jamais d'accord. Nous défendons la liberté pour les familles.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Effectivement, dans liberté, égalité, fraternité, il y a liberté. Et d'aucuns essaient de nous refaire le match des années 80 sur l'école libre, certes dans un hémicycle qui n'est pas celui où a eu lieu ce débat à une certaine époque. Je voudrais compléter le propos de mon collègue Raphaël, peut être en disant où réside pour moi le principal problème de l'égal accès à l'éducation. Si on parle justement d'égal accès à l'éducation, ce sont les territoires perdus de la République, ce sont des territoires où l'insécurité est là, ce sont des territoires où même lorsqu'il y a école publique, il y a prosélytisme de certaines formes de pensée radicale. Et les effets d'éviction aujourd'hui ne sont plus forcément liés à l'accessibilité à l'éducation, mais sont tout simplement liés au fait qu'aujourd'hui les parents font des choix par rapport au sens de

leur existence et au sens moral qu'ils veulent donner à leurs enfants. Je pense qu'aujourd'hui, on est un des pays en termes d'éducation qui est très généreux, même si on sait qu'il y a beaucoup de problèmes. En tous les cas, l'école dite libre, je ne pense pas qu'elle contribue finalement aux problématiques de transmission des savoirs aux enfants, bien au contraire. Je m'étonne justement qu'on mette en avant ce sujet, parce que c'est sous-jacent, on sent un petit côté anticlérical. Mais quand il y a des écoles privées sous contrat ou hors contrat, qui ont un certain nombre d'enseignements qui sont limites, je pense à un certain nombre d'écoles qui sont notamment situées à Strasbourg et qui nourrissent les partis politiques d'extrême droite ou d'extrême gauche, là on n'entend personne. Je pense qu'à un moment donné, quand on observe aussi les parcours des individus, les uns les autres, on a aussi des députés de la France insoumise qui mettent leurs enfants dans des écoles privées, et ça ne les dérange absolument pas. À un moment donné, je pense que la hauteur de vue nécessite de revenir au grand principe de la République, plutôt que d'essayer de faire de l'idéologie, et regagner sur tous les territoires perdus de la République.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Madame QUINTALLET, puis Nicolas MATT.

Mme QUINTALLET – Monsieur le Président. Je suis quand même sidérée des propos de Monsieur SCHELLENBERGER et de mon collègue Victor. Le sujet, c'est la mixité sociale. Il n'y a pas d'anticléricalisme. On n'a pas parlé de bilinguisme, d'enseignement différent. Notre sujet, à tous les quatre, c'était la mixité sociale. Je vous pose la question, Monsieur SCHELLENBERGER. Vous avez parlé d'égalité, mais dans la devise de notre pays, il y a la liberté, mais il y a aussi l'égalité et la fraternité. Justement, nous sommes sur ce sujet-là. Les enseignants nous font remonter qu'il y a un souci d'égalité et de fraternité, parce que des élèves qui devraient fréquenter les établissements publics ne les fréquentent plus. Et cette politique me semble y répondre partiellement. Mais je rejoins ce qu'à dit Madame LARONZE : il faut soutenir davantage les établissements publics, au lieu de donner des bonus au privé. Voilà ce qui a été dit.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Monsieur FRÉMONT, puis Nicolas MATT. Et je proposerai de conclure le débat.

M. FRÉMONT – Je serai très bref. C'est un constat. On n'est pas élus sur les mêmes territoires, c'est clair. On n'est pas confrontés aux mêmes réalités. Et je ne peux qu'inviter les collègues qui ont tenu les propos précédents de venir dans ces territoires qu'ils qualifient de perdus de la République. Moi, je suis fier d'être élu avec ma binôme dans les quartiers ouest de Strasbourg. Je ne vois pas de radicalisation dans les établissements scolaires. Je crois qu'un amalgame a été fait juste avant. En tout cas, je vous invite vraiment en toute sincérité à venir rendre visite aux équipes enseignantes et aux jeunes dans ces établissements, et de voir en fait la triste réalité quand il y a une fuite massive des familles de ces établissements publics pour aller vers le privé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas MATT, puis Philippe pour conclure.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. C'est toujours dur de se saluer soi-même, donc je tiens à saluer le travail de fond qui a été réalisé par notre collègue Philippe MEYER, qui a été discuté avec quasiment tous les établissements privés. Ce n'est jamais facile d'annoncer des mauvaises nouvelles. Ce n'est jamais facile de demander à des structures de faire des efforts. Et ce travail a été réalisé pour de bonnes raisons. Il en allait d'une logique de rééquilibrage au bénéfice de nos finances, qui sont comme chacun le sait dans un état délicat, et surtout pour dynamiser les collèges publics.

J'entends l'opposition nous dire qu'il ne faudrait rien mettre sur l'enseignement privé. Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi ils ne s'insurgent pas contre la Ville de Strasbourg, qui est quand même de leur sensibilité, et qui je crois n'a pas fait bouger d'un iota les nouveaux financements aux écoles privées. Même dans le canton d'un des collègues qui

s'exprimaient, il y a une école privée qui fournit une pédagogie alternative, une école Steiner. Jusqu'à très récemment, suite aux alertes du rectorat, la Ville donnait une subvention sans problème aux écoles privées. Je ne comprends pas pourquoi à Colmar, subventionner des collèges privés, c'est très mal, et pourquoi à Strasbourg, financer des écoles privées, c'est très bien. En termes de cohérence politique, il y a quelque chose qui me dérange, quitte à interroger même la bonne foi de certains orateurs. Je sais bien que la Ville préfère dépenser beaucoup plus d'argent pour dégenrer les cours d'école, mais c'est un autre débat. En tout cas, pour financer le privé, ils n'ont aucun problème.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Philippe, pour conclure. Rapidement s'il vous plaît, parce qu'il y a encore quatre rapports, si vous voulez qu'on finisse avant le déjeuner. Ou alors on prolongera les débats outre mesure. Je pense que beaucoup a été dit.

M. MEYER – Je salue les interventions des collègues de la majorité. Effectivement, on ne va pas refaire le débat public-privé, qui s'est déjà tenu par le passé. On en connaît les résultats.

Beaucoup de choses fausses sont dites par nos collègues de l'opposition. Non, il n'y a pas de fuite des élèves des collèges publics vers le privé. C'est totalement faux. Les chiffres sont stables ces dernières années. Je vous invite à le vérifier avant de proférer des âneries. Il n'y a pas de fuite, c'est une première chose.

Deuxièmement, et je l'ai dit tout à l'heure, mais vous n'avez pas écouté, il y a peu d'élèves en Alsace qui sont scolarisés dans les collèges privés, si on compare à la moyenne du reste du pays. C'est de l'ordre de 18 %. Je vous rappelle que c'est l'Éducation nationale, et elle seule, qui peut décider de l'ouverture de nouvelles classes dans les collèges privés sous contrat, et que plus de 95 % de nos collèges sont en capacité d'accueillir des élèves supplémentaires. Donc il n'y a pas de débat de ce côté-là.

En réalité, ce que vous proposez, c'est qu'on ne change rien. Tout va bien dans notre merveilleux pays. Je suis un enseignant de l'école publique, vous le savez. Tout le monde réussit dans les collèges publics dans notre pays. Non, il n'y a pas un décrochage de notre pays dans les classements internationaux éducatifs, Pisa et autres. On ne doit pas vivre tout à fait dans le même monde.

Oui, Monsieur FRÉMONT, je fréquente également et je connais les principaux de nos collèges en QPV. J'en ai rencontré à Strasbourg, j'en ai rencontré à Mulhouse. Étonnamment, ils sont extrêmement favorables à ce que nous proposons. Nous avons validé ensemble en 2022 la nouvelle DGF harmonisée pour les collèges publics, et nous avons mis en place de manière volontariste un bonus social pour les collèges qui sont dans les QPV. Donc nous répondons en partie à ce souhait-là.

Franchement, si on veut que les choses changent, si on veut qu'il y ait davantage de mixité, si on veut que tous les collégiens alsaciens aient la chance de réussir, il faut qu'ils puissent avoir le choix. Comme l'a excellemment dit Raphaël SCHELLENBERGER, il y a aussi une attractivité de certains collèges par rapport à des projets qu'ils peuvent proposer, qui font que des familles peuvent se tourner vers ces établissements-là. Mais nous aussi nous faisons un travail considérable, Damien, on en a souvent parlé, pour rendre une attractivité supplémentaire également aux collèges publics, avoir des projets pédagogiques innovants. C'est ce que nous faisons dans ton canton, à Mentelin, de manière totalement volontariste, pour qu'un public éloigné des pratiques sportives, en ce qui concerne cet établissement, puisse y venir. Notre objectif est le même au Neuhof, et sera le même au collège de l'Est strasbourgeois et à Mulhouse. Les familles doivent penser que réussir dans les collèges publics, c'est possible. Il s'agit de les rendre plus attractifs. Quand on construit un collège flambant neuf et magnifique, le collège Kennedy à Mulhouse par exemple, c'est aussi pour que les familles aient envie de s'y rendre. On l'a bien dit également : nos collèges publics sont souvent de meilleure qualité. Ce n'est pas toujours le cas : à Landser, on a un collège

privé magnifique. Nous avons également fait des efforts considérables.

Quand je regarde les dépenses d'énergie des collèges privés, elles sont supérieures aux nôtres. La plupart de ces collèges n'ont pas encore fait les travaux importants de réhabilitation, d'isolation, et nous avons des dépenses moins importantes dans ce domaine-là. Les dotations que nous leur versons leur permet tout juste de fonctionner. Donc nous sommes quand même sur une dotation qui globalement est en baisse, qui est harmonisée et qui me paraît totalement juste et équilibrée.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. On passe au vote. Je mets aux voix l'amendement déposé par l'opposition. Il est rejeté.

Je mets aux voix le rapport. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Deux. Le groupe majoritaire vote pour.

Pour moi, les enfants ont la même valeur. Je suis content qu'à travers notre démarche, on soit sur quelque chose d'équilibré, public-privé. Je pense qu'il faut aussi laisser à notre territoire la capacité d'avoir de la liberté dans son organisation, comme l'a dit très justement Raphaël.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

L'amendement « Plafonner le financement des collèges privés par équité avec les collèges publics » au rapport déposé le 3 février 2025 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Plafonner le financement des collèges privés par équité avec les collèges publics » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

  4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Décide de fixer à 6/12ème une première part des dotations de fonctionnement pour 2025 destinées aux 13 collèges privés du Bas-Rhin et aux 12 collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat sur la base d'une part, des délibérations du Conseil général du Bas-Rhin n°CG/2007/160 du 10 décembre 2007 et n°CG/2008/134 du 15 décembre 2008 et, d'autre part, de la délibération n°CD/2020-6-8-2 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020 ayant respectivement fixé les critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges privés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat. Cette première part de 6/12ième des dotations de fonctionnement pour 2025 des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat porte sur la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 ;*

- *Approuve, sur cette même base, l'octroi de 6/12ème des dotations de fonctionnement 2025 pour les collèges privés alsaciens sous contrat d'association avec l'Etat selon la répartition jointe en annexes 1, 2, 3 jointes à la présente délibération, représentant un montant total de 4 615 971 €, soit :*

- *2 083 493 € pour les 13 collèges privés sous contrat du Bas-Rhin, répartis comme suit :*

	2024 (année pleine)	**2025 (année pleine)**	**2025 6/12ème**
Forfait externat part matériel	2 012 469 €	1 989 617 €	994 809 €
dont dotation annuelle	*1 952 861 €*	*1 925 413 €*	*962 706 €*
dont ajustement (2023)	*59 608 €*	*64 204 €*	*32 102 €*
Forfait externat part personnel	2 161 691 €	2 177 362 €	1 088 681 €
TOTAL	**4 174 160 €**	**4 166 979 €**	**2 083 493 €**

- *2 532 478 € pour les 12 collèges privés sous contrat du Haut-Rhin, répartis comme suit :*

	2024 (année pleine)	**2025 (année pleine)**	**2025 6/12ème**
Forfait externat part matériel	2 140 988 €	2 072 347 €	1 036 174 €
dont dotation annuelle	*1 939 955 €*	*1 865 472 €*	932 736 €
Dotation équipement informatique	*201 033 €*	*206 875 €*	103 438 €
Dotation pour la visite des lieux de mémoire	*1 682 €*	*0 €*	0 €
Forfait externat part personnel	2 879 372 €	2 992 603 €	1 496 302 €
TOTAL	**5 022 042 €**	**5 064 950 €**	**2 532 478 €**

- *Reconduit, pour le premier semestre de l'année 2025, la dotation pour le sport pour les collèges privés sous contrat du Haut-Rhin telle que prévue par délibération n° CD-2020-6-8-2 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020, destinée à financer la pratique du sport, constituée d'une part fixe, d'une part variable, d'une part piscine pour les élèves de 6ème et d'une part transport vers les piscines, en application des critères de calcul inscrits dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;*

- *Approuve, pour le 1er semestre de l'année 2025, les montants de la dotation pour le sport pour les collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat précitée, représentant un montant total de 53 353 €, à verser sur présentation des justificatifs de dépenses correspondants et selon la répartition jointe en annexe 3 de la présente délibération, sur la base de la délibération n° CD-2020-6-8-2 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020 ;*

- *Approuve, pour le 1er semestre de l'année 2025, la poursuite de la prise en charge des frais de piscine (coûts des entrées et du transport, le cas échéant) pour les collèges privés*

sous contrat d'association avec l'Etat du Bas-Rhin, sur la base des délibérations du Conseil Général du Bas-Rhin du 16 octobre 2000 et du 14 décembre 2004 ;

- *Approuve les nouveaux critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges privés alsaciens sous contrat d'association avec l'Etat tel que détaillés en annexe 4 jointe à la présente délibération ainsi que leur prise d'effet à compter du 1er juillet 2025 ;*

- *Décide de fixer à 6/12ième la seconde part de la dotation de fonctionnement pour 2025 destinées aux 13 collèges privés du Bas-Rhin et aux 12 collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat, sur la base de ces nouveaux critères, selon la répartition jointe en annexes 5 à la présente délibération, représentant un montant total de 4 334 458€. Cette seconde part de 6/12ième des dotations de fonctionnement pour 2025 des collèges privés sous contrat porte sur la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025 ;*

- *Décide de verser les dotations de fonctionnement 2025 aux collèges privés alsaciens sous contrat d'association avec l'Etat en deux fois soit, 6/12ième à compter de la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 et 6/12ième au 1er juillet 2025 pour la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025 ;*

- *Décide du principe de la mise en place d'un contrat de mixité sociale volontaire et à valeur incitative via un bonus « mixité sociale » avec les collèges privés alsaciens sous contrat ;*

- *Décide que les montants du bonus « mixité sociale » seront fixés :*

  - *sur la base des 4 grands critères d'observation :*
    - *la continuité scolaire,*
    - *l'accueil des élèves représentant des difficultés scolaires persistantes,*
    - *la mixité sociale,*
    - *les indicateurs d'approche individualisée ;*

  - *et en fonction des indicateurs détaillés en annexe 6 au présent rapport, à savoir :*
    - *à l'atteinte des indicateurs « continuité scolaire » : 5 € par élève,*
    - *à l'atteinte de l'indicateur « accueil des élèves présentant des difficultés scolaires persistantes » : 20 € par élève,*
    - *à l'atteinte des indicateurs « mixité sociale » : 10 € par élève,*
    - *à l'atteinte des indicateurs « indicateurs d'approche individualisée » : 10 € par élève.*

- *Décide que le bonus ne sera versé que lorsque l'ensemble des indicateurs qui compose le critère sont remplis. Les indicateurs des critères 1, 2 et 3 sont fournis par l'Education nationale ;*

- *Prend acte que l'approbation du contrat type de mixité sociale volontaire à conclure entre le Collectivité européenne d'Alsace et les collèges privés alsaciens sous contrat d'association avec l'Etat ainsi que du montant du bonus « mixité sociale », sous la forme d'une subvention de fonctionnement, sera présentée lors d'une prochaine séance de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;*

- *Approuve, sur la base des délibérations n° CD-2022-5-5-2 du 8 décembre 2023 et n° CD-2023-5-5-3 du 18 décembre 2023, la reconduction, pour l'année 2025, de l'accompagnement financier de la Collectivité européenne d'Alsace des 25 collèges privés alsaciens sous contrat d'association avec l'Etat pouvant être effectivement impactés par la hausse du prix des énergies par le biais d'un versement ultérieur au courant de l'année 2025, sous la forme d'une subvention exceptionnelle individualisée, à apprécier au cas*

par cas, après une analyse fine des consommations énergétiques, des contrats d'énergies desdits collèges et des derniers comptes annuels clos ;

- *Précise que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, sous réserve du vote des crédits nécessaires au budget primitif 2025 :*

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*NATANA*	*Montant*
P194	*O001*	*P194E01*	*T100*	*(1064) 65-655112-221*	*9 003 792 €*
TOTAL					***9 003 782 €***

Adopté à la majorité
2 voix contre M. Florian KOBRYN et Mme Fleur LARONZE
2 abstentions M. FREMONT Damien et Mme Ludivine QUINTALLET
1 non-participation au vote Daniel ADRIAN, Gestionnaire du collège Don Bosco de Landser

CD-2025-1-5-3 - RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE VILLE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LA COLLECTIVITÉ DE RÉAFFIRMER SON ENGAGEMENT À DESTINATION DES QUARTIERS POPULAIRES

Mme Anne REYMANN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant sur le renouvellement des contrats de ville. Je donne la parole à Anne REYMANN.

Mme REYMANN – Merci Président. La politique de la ville a pour objectif de résorber les inégalités et les écarts de développement au sein des villes. Les habitants des quartiers les plus pauvres subissent un chômage et un décrochage scolaire bien plus élevé qu'ailleurs, et connaissent des difficultés d'accès aux services et aux soins. La Collectivité européenne d'Alsace agit dans ces territoires à travers une approche transversale, mobilisant ses compétences en matière d'insertion sociale, d'éducation, de développement de l'offre culturelle et sportive, et d'accès au logement via le fonds de solidarité pour le logement (FSL). Elle soutient également les grands programmes de rénovation urbaine, contribuant ainsi au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

La nouvelle cartographie des quartiers prioritaires de la ville (QPV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Les contrats de ville, premier outil de la politique de la ville, arrivent à leur terme et sont renouvelés en 2024 pour les six prochaines années. L'Alsace compte ainsi sept contrats de ville (Saverne, Haguenau Bischwiller, Eurométropole de Strasbourg, Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, Cernay et Saint-Louis Agglomération). Plus de 160 000 Alsaciens habitent en QPV. Dans un contexte de paupérisation croissante, en France, mais aussi en Alsace, l'enjeu est d'être aux côtés des habitants, et renforcer la cohésion sociale est primordiale.

Il vous est proposé de réaffirmer l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace auprès des territoires et des Alsaciens concernés par la politique de la ville, en adoptant les sept contrats de ville précités, et de valider le principe de crédit spécifique autrement nommé fonds de développement urbain pour un montant porté de 500 000 à 800 000 euros, pour soutenir l'initiative et l'innovation locale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur FRÉMONT.

M. FRÉMONT – Merci pour la présentation du rapport. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, nous ne pouvons que regretter que l'évolution des moyens alloués aux actions menées dans les quartiers populaires ne soit pas indexée à l'évolution du nombre

d'habitants dans ces quartiers dits QPV. La Ville de Strasbourg l'a fait pour ses financements. Il serait nécessaire que la CeA applique le même raisonnement relativement simple : augmentation du nombre d'habitants en précarité égale augmentation des moyens en face. Là on assiste à une augmentation de 10 000 habitants au sein de ces QPV. On peut difficilement se réjouir d'une augmentation de l'enveloppe de 2 000 euros seulement à l'échelle de l'Eurométropole. Merci.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Un petit point en annexe à cette délibération, pour vous inviter à ne pas prendre la double casquette de pompier pyromane. La délibération propose un certain nombre de fonds pour agir dans les territoires. Mais comme vous le savez, le débat budgétaire au niveau national a pu conduire à un certain nombre de décisions qui vont au contraire complètement fragiliser la vie dans les quartiers. Il y aurait mille exemples à citer. Il n'y en a qu'un que vous connaissez bien : c'est la question des services civiques. Aujourd'hui, ils sont sur la sellette. Aujourd'hui, dans l'économie des associations, c'est une économie extrêmement fragile, précaire. On peut se réjouir qu'il y ait cet argent malgré tout. Mais ce qu'on prend dans la main au niveau national, on ne peut pas après essayer de le redonner au niveau local. C'est bien la même famille politique qui est à la manœuvre au niveau national et ici dans cet hémicycle. Donc par la voix de vos parlementaires, si vous pouviez faire en sorte que le travail à l'Assemblée ne sape pas ce que nous essayons de construire patiemment au quotidien, je crois que cette cohérence permettrait à l'Alsace de sortir par le haut. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Raphaël, puis Michel.

M. SCHELLENBERGER – Je crois qu'il faut d'abord rappeler que le contrat de ville, c'est d'abord le territoire qui le pilote. Et que s'il n'est pas tout à fait satisfaisant, ce n'est pas parce que la CeA a mal défini sa contribution, mais c'est bien parce que le pilote, à l'initiative du contrat de ville, n'a peut-être pas imaginé ce qu'il fallait en solution. Et je ne peux que regretter d'entendre, par les chiffres que vous présentez, qu'à Strasbourg on continue d'entasser des populations dans des quartiers pour lesquels on n'a pas réussi à résoudre les problèmes, et qu'on a des stratégies d'aménagement du territoire qui continuent à contribuer à concentrer la misère, plutôt qu'à organiser la mixité sociale dans toute la ville. Oui, parce que les élus strasbourgeois ont bien compris que, quand on a une élection avec une part d'électorat communautariste, et d'autre part une élection avec une part d'idéologie bobo de centre-ville, il ne faut surtout pas mélanger les populations, il faut les laisser séparées pour réussir à organiser de chaque côté un vote distinct pour la même liste. C'est ça aussi l'échec du contrat de ville strasbourgeois.

Enfin, je souhaite vous dire que la CeA est peut-être le premier contributeur, dans tous les objectifs poursuivis par cela, pas directement dans le contrat, mais quand il y a de mauvaises politiques d'aménagement du territoire qui sont conduites par les villes, la conséquence en matière d'aide sociale, en matière d'éducation, en matière de RSA, en matière d'insertion, c'est la CeA qui la paye. Je viens du Sud et on parle quand même beaucoup de Strasbourg dans l'hémicycle alsacien. Donc pour parler un peu moins de Strasbourg, il faudrait que la Ville règle un peu plus les problèmes de Strasbourg.

M. LE PRÉSIDENT – Michel.

M. LORENTZ – Je vais parler d'autre chose que de Strasbourg. Avec ma collègue Christelle ISSELÉ, on s'abstiendra. On conteste la façon dont la politique de la ville est menée, notamment la cartographie qui voit par exemple exclure de ce contrat de ville les trois territoires où se trouvent des gens du voyage sédentarisés, dans le contrat de plan de Haguenau, ce qui nous paraît une aberration dans l'aide que nous devons apporter. Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je comprends bien, même si le lien de cause à effet avec notre Collectivité est égal à zéro, puisque ce n'est pas nous qui avons fait ces choix-là. Madame

QUINTALLET, puis Jean-Philippe MAURER.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président. Il est vrai que je n'avais pas prévu d'intervenir, mais après l'intervention de Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, je l'invite à venir dans la capitale européenne de Strasbourg. Parce que quand on l'écoute, on a l'impression qu'il y a des populations captives, des clans même, qui n'interagissent pas du tout entre eux, et que ce seraient les élus qui organiseraient ces populations, qui les capteraient, qui les enfermeraient. Mais où vivez-vous Monsieur SCHELLENBERGER ? Ce qui m'inquiète dans votre vision, c'est qu'elle est dangereuse, elle est inexacte. En plus, vous allez à Paris, vous siégez à l'Assemblée nationale. Donc vous avez quand même la responsabilité de connaître aussi le milieu urbain, et cette capitale qu'est Strasbourg. Il y a des clubs de sport. Mon collègue Monsieur MAURER siège dans une commission, et je peux vous dire que dans ces clubs de sport, il y a des enfants de bobo comme vous dites, il y a des enfants d'immigrés, et tout le monde vit à Strasbourg de la meilleure façon. Et je peux vous dire qu'on a du plaisir à vivre ensemble et que nous les élus, on ne capte pas les populations. On n'a pas ce pouvoir, Monsieur SCHELLENBERGER. Je tiens vraiment à vous le dire.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose que Madame QUINTALLET et Monsieur SCHELLENBERGER déjeunent ensemble tout à l'heure, pour qu'ils puissent régler leurs différends très sympathiquement devant un repas agréable. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je veux quand même rappeler que, quand on regarde l'ensemble des départements de France, nous sommes parmi les très rares à financer à la fois les centres socioculturels et la politique de la ville. Ce n'est pas une compétence obligatoire, et je tiens ici à rendre hommage à Philippe RICHERT qui, durant sa présidence, avait décidé de s'engager et d'y consacrer des moyens, des moyens qui, ponctuellement, mais régulièrement, ont été augmentés. Et je pense que pour notre Collectivité, c'est très intéressant et très utile d'y consacrer des moyens. Pourquoi ? Parce que la réalité urbaine, très urbaine, celle des QPV, on ne peut bien l'appréhender que quand on est un acteur politique qui engage des moyens, parce que ça nous met en expertise partagée sur ces territoires-là. Et l'outil de la politique publique est indispensable, parce que je rappelle que l'ensemble des financeurs avancent groupés sur le contrat de ville notamment. Ce n'est pas le fait d'une collectivité dans son coin qui bricole. Ce sont les uns et les autres, c'est un guichet unique, je le rappelle, et cela permet vraiment à la fois d'accompagner, de voir les évolutions, de partager une situation. Il y a bien sûr un idéal ou des idéaux : c'est que tout s'arrange et tout se règle. Nous vivons néanmoins dans un monde contraint, où on ne peut plus construire, on ne peut plus urbaniser, on ne peut plus développer, et donc on fait souvent avec les moyens du bord, parce que c'est un monde de contraintes. Mais comme mes collègues, je continue de plaider inlassablement pour notre soutien aux centres socioculturels, qui sont vraiment des pivots de quartier, des lieux fédérateurs. La CAF leur demande régulièrement de déposer un contrat. En matière également de politique de la ville, à Strasbourg, dans l'agglomération, je crois qu'il y a à peu près 400 dossiers qui sont déposés. Ça montre néanmoins la vitalité associative, à laquelle je tiens et nous tenons. Je vous remercie du soutien que vous y consacrerez. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je crois que tout a été dit. Anne, tu voulais rajouter quelque chose, Anne ?

Mme REYMANN – Oui, merci. C'est un rapport quand même qui est riche de sens et qui va s'articuler effectivement avec le sujet suivant sur les centres socioculturels. Il y a aussi un merveilleux travail… J'entends toutes les discussions, mais je voudrais recentrer un petit peu les choses. Il y a quand même eu un beau travail fait avec toutes les collectivités. On n'est pas sur un sujet où on s'est tapé sur la tête. Je voulais remercier aussi Marilyne POULAIN, la Préfète à l'égalité des chances, qui a été extrêmement présente. Je voulais juste souligner tout ça. J'entends complètement qu'il peut y avoir des accords et des désaccords, mais n'oublions pas que ce sont des sujets qui sont très importants. C'est aussi

également le soutien fort que nous avons auprès des associations, qui œuvrent tous les jours dans ces QPV. C'est notre responsabilité aussi d'être très présents à leur côté. C'est tout ce que je souhaitais vous dire. En tout cas merci pour vos échanges.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Anne, pour ce témoignage aussi très factuel. Je propose de passer au vote. Qui est contre le renouvellement des contrats de ville ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Réaffirme l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace auprès des territoires et des Alsaciens concernés par la politique de la ville,*

- *Approuve les sept contrats de Ville 2024-2030 portant sur les secteurs de Saverne, Haguenau/Bischwiller, l'Eurométropole de Strasbourg, Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, joints en annexe à la présente délibération, autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer et à y apporter toutes les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires,*

- *Approuve la création du fonds de développement urbain alsacien pour un montant de 600 000 € en 2025, destiné à soutenir les initiatives locales quartier par quartier.*

Sous réserve du vote du Budget Primitif 2025, les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*NATANA*	*Montant*
P207	*O005*	*P207E01*	*A créer*	*(1091) 65-65748-338*	*600 000 €*
TOTAL					*600 000 €*

Adopté à l'unanimité
2 abstentions Mme Christelle ISSELE et M. Michel LORENTZ
16 non-participations au vote
Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne
Vincent DEBES et Cécile DELATTRE, Vice-Présidents de l'Eurométropole de Strasbourg
Catherine GRAEF-ECKERT, maire de la commune de Lingolsheim
Jean-Louis HOERLE, maire de la Commune d'Hœnheim
Elisabeth DREYFUS, adjointe au maire de la commune d'Illkirch
Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar
Vincent HAGENBACH et Jean-Luc SCHILDKNECHT, Vice-Présidents de Mulhouse Alsace Agglomération
Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis
Fatima JENN, membre au sein de M2A
Isabelle DOLLINGER, Etienne WOLF et André ERBS en tant que Vice-Présidents de la communauté d'agglomération de Haguenau
Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la commune de Mulhouse

CD-2025-1-5-1 - NOUVELLE POLITIQUE EN FAVEUR DES CENTRES SOCIOCULTURELS

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons pouvoir passer aux centres socioculturels. Tu avais tout à fait raison, Anne, de faire le lien entre les deux, parce que dans les deux cas c'est un

soutien à des structures du quotidien. Je me souviens être allé chez Jean-Louis, dans son centre socioculturel. J'ai pu mesurer le niveau d'engagement territorial et l'action de cohésion sociale menée par les centres socioculturels.

Que ce soit pour la ville comme pour les centres socioculturels, je voudrais rappeler en introduction que, si on a fait le choix d'être à leurs côtés, c'est aussi parce qu'on attend d'eux une implication forte autour des enjeux de la famille. Parce qu'aujourd'hui, il y a 10 000 signalements par an de mauvais traitements sur des enfants, de maltraitance ou d'enfants mal accompagnés. C'est un vrai sujet d'inquiétude pour nous. Travailler sur ces questions doit être un enjeu de toute la société. C'est une des missions que nous avons confiées aux centres socioculturels, qui ont cette connaissance fine des territoires et des habitants.

Maintenant je donne la parole à Nicolas MATT.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je suis vraiment très fier de vous présenter ce rapport aujourd'hui, qui est vraiment un rapport d'affirmation du rôle joué par les centres socioculturels dans nos territoires, puisqu'ils sont de véritables piliers de la cohésion sociale. Soutenir les centres socioculturels, c'est vraiment investir dans un avenir non seulement solidaire, mais aussi dynamique.

Au-delà du résumé du rapport qui vous a été communiqué, j'aimerais comme le Président insister sur un point. Cette politique de soutien aux centres socioculturels, comme la politique précédente de soutien aux contrats de ville, forment un tout cohérent. L'idée, et le Président l'a formulée, est de produire une politique travaillant à 360° pour les familles, notamment sur le sujet de la prévention et de la protection de l'enfance. Nous allons dans quelques instants demander aux centres socioculturels de travailler avec nous pour les familles, les personnes, non pas en souffrance, mais en délicatesse, sur leur territoire. Nous allons leur demander de participer, par exemple, à notre plan de lutte contre le harcèlement chez les mineurs. Je le répète, à l'échelle de la Collectivité, sur un an, maintenant que le plan de lutte contre le harcèlement a été déclenché, c'est un peu plus de 12 000 collégiens qui ont été sensibilisés. C'est notre plan de lutte contre le harcèlement sur les plateformes numériques. C'est le portage des enfants, Président. On le sait, il faut porter un bébé 20 minutes par jour pour que son développement humain soit normal. Les parents qui parfois, malheureusement, ont des addictions numériques et ont trop souvent le nez dans leur téléphone portable, oublient de porter les enfants. C'est l'éducation à la sexualité, avec les indispensables. C'est briser le tabou des règles, c'est apaiser les tensions entre sexes. C'est accompagner des ados sur leur chemin. C'est aussi réduire la fracture numérique, c'est aller vers les seniors. C'est tout ce travail-là que nous organisons. Et aujourd'hui, les centres socioculturels sont un pilier que nous affirmons pour déclencher, enclencher plus profondément ces politiques sur notre territoire.

Ce que nous allons leur demander, mes chers collègues, c'est d'être avec nous sur cinq objectifs : la famille, la parentalité, la prévention et la protection de l'enfance, la jeunesse et la maturité citoyenne, l'insertion sociale, l'accompagnement des seniors, et la réduction des précarités et l'accès au droit. Donc oui, demain, avec l'adoption de ce rapport, sur l'ensemble de l'Alsace, partout où il y a un centre socioculturel, il s'agira de mener ce travail en commun, ensemble, reposant sur les quatre piliers que nous avions présentés tout à l'heure lors des débats d'orientations budgétaires, afin de rendre l'Alsace plus juste, plus désirable, plus proche des gens, et faire au mieux pour nos populations, où qu'elles se trouvent sur notre territoire. J'ai donc l'honneur de vous présenter cette délibération et de vous la soumettre au vote.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur FRÉMONT.

M. FRÉMONT – Merci. Jusqu'ici, le financement de la CeA à destination des centres socioculturels, dans la continuité du financement historique du Conseil départemental du

Bas-Rhin, était, soyons honnêtes, assez archaïque, assez opaque et inéquitable. La mise en place de règles de calcul transparentes était nécessaire. Il faut saluer le travail effectué. Cette refonte permet à la CeA d'entrer dans le financement de sept centres socioculturels du Bas-Rhin supplémentaires qui n'étaient pas soutenus jusqu'ici, et d'entrer dans le financement de l'intégralité des centre socioculturels du Haut-Rhin. Par contre, à la lecture du rapport dans le détail, je me dis que je n'ai étudié ni le marketing ni le maquillage professionnel, mais il faut vous reconnaître une certaine expertise dans ces domaines. Pour ma part, comme Madame la Vice-Présidente en charge du budget, j'ai plutôt une affection pour le côté rationnel des chiffres. Présenter ce remaniement de la politique de la CeA envers les centres socioculturels comme ambitieux, c'est chercher à duper les Alsaciens et les Alsaciennes, tant les moyens alloués ne sont pas à la hauteur. Des centres socioculturels vont perdre à terme jusqu'à deux tiers de leur financement de la CeA. Vous avez mis en place pour 2025, pour chaque CSC, préalablement déjà financé, un bornage limitant temporairement la perte annuelle à 1 000 euros, et le gain à plus de 10 000 euros le cas échéant. Ainsi, en 2025, le financement des CSC n'atteindra pas la valeur cible résultant dans votre nouveau mode de calcul. Vous ne précisez pas quand ce bornage sera échu. C'est une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête des CSC. Le financement cible, cure d'amaigrissement drastique, peut-être dès 2026, en 2027, au début du prochain mandat en 2028, on ne sait pas, fait apparaître notamment les baisses suivantes : -67 % pour le centre Léo Lagrange à Schiltigheim, -56 % pour le centre socioculturel de Hoenheim, -49 % pour le Phare de l'Ill à Illkirch, -44 % pour l'ARES à l'Esplanade, -28 % pour JSK à Koenigshoffen, -42 % pour le réseau animation intercommunale de Niederbronn. Sur 30 CSC jusqu'ici financés, 19 vont voir leur subvention baisser. À terme, ce sera environ un demi-million d'euros en moins pour ces 19 CSC, soit environ 13 postes à temps plein supprimés. Jusqu'ici, la CeA versait 1,5 million d'euros pour 30 CSC. À terme, ce sera 1,9 million d'euros pour 59 CSC, soit le double de centres socioculturels. C'est bien à terme une baisse de 59 % du financement moyen par CSC qui est prévue à l'échelle de l'Alsace. Votre politique, Monsieur BIERRY, Président de la CeA, Monsieur MATT, Vice-Président en charge de la jeunesse, n'est pas une avancée ni pour les quartiers populaires ni pour les ruralités. C'est une véritable politique d'austérité pour les CSC. C'est la suppression d'emplois et derrière une destruction et une restriction des actions menées avec et pour la population. Vous écrivez dans ce rapport vouloir renforcer la cohésion sociale, l'accès au service et l'animation locale. C'est en réalité l'inverse que vous mettez sur les rails aujourd'hui. Donc la clarification des règles d'attribution des subventions aux CSC, l'harmonisation Haut-Rhin Bas-Rhin, pour nous, c'est un grand oui. La diminution du soutien de la CeA aux CSC, pour nous, c'est un grand non.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'interviens pas sur le fond, mais sur la forme, parce qu'il y a un point d'ordre ou de méthode qu'il faudra peut-être réexaminer. Vous nous avez distribué une liste très complète de l'ensemble des élus qui ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote. La liste des centres socioculturels est conséquente. J'en fais partie, donc je n'interviens pas sur le fond du rapport. Mais j'ai une question à laquelle je ne peux pas, tout seul, répondre. Comment des élus peuvent-ils déposer et soutenir des amendements alors qu'ils ne peuvent pas prendre part au débat et au vote ? C'est un mystère que je n'arrive pas à régler tout seul.

M. LE PRÉSIDENT – C'est une très bonne question. Mesdames et Messieurs du service juridique, je vous invite à nous éclairer, pendant que Nicolas répond aux allégations de Monsieur FRÉMONT.

M. MATT – Monsieur le Président, mes chers collègues, en me levant ce matin et en regardant la liste des amendements sur la politique des centres socioculturels, après évidemment que cette politique ait été présentée aux fédérations des centres socioculturels, après que cette politique ait été présentée aux centres socioculturels eux-mêmes, qu'on a tous réunis à Strasbourg et à Colmar, après que cette politique ait quand

même trouvé un certain écho positif, voire très positif parmi ces différents acteurs, je me suis dit, sachant qu'on a tout présenté en cinquième Commission et que le rapport a été adopté à l'unanimité des présents, notamment les collègues de l'opposition, je me suis dit, comment vont-ils réussir à essayer de trouver quelque chose qui ne va pas dans cette nouvelle politique de soutien aux centres socioculturels, avec des axes forts qu'on présente, avec les financements supplémentaires, puisque rien qu'on va faire passer l'enveloppe d'environ 1,5 million d'euros l'année dernière et 1,8 million d'euros cette année, à 2,3 millions en 2027, alors qu'il n'y a que du plus, comment vont-ils réussir à trouver du moins. C'est extraordinaire. Président, quand on met plus d'argent, que les acteurs sont d'accord, que l'axe politique est clair et qu'on m'explique qu'en faisant du plus, en réalité on fait du moins, j'ai eu une révélation : je m'explique enfin pourquoi les finances de notre bonne ville de Strasbourg sont aussi mal. Quand on pense qu'un moins c'est un plus, forcément un plus devient un moins, et tout s'explique. Non, ce n'est pas sérieux. On ne peut pas avancer des arguments comme ceux-là. La Collectivité s'engage en finançant plus puissamment les centres sociaux, c'est une évidence, les acteurs le savent, on le sait, les chiffres sont donnés, on est très clairs. Nous avons mis en place des critères, une nouvelle politique. Nous nous sommes engagés, puisque nous considérons que les centres socioculturels font un travail sérieux, et qu'il faut leur donner le temps de la mutation. On n'est même pas dans l'injonction, on est dans l'accompagnement bienveillant.

Je vais vous dire ce que je leur ai dit textuellement, quand je les ai réunis à Strasbourg avec Philippe MEYER. Je leur ai dit : on est là pour vous aider, on est là pour s'aider mutuellement, on n'est pas là pour vous emmerder. Certains feraient bien d'en prendre de la graine. On va prendre le temps de vous accompagner, on va vous financer. Il y aura peut-être moins 1 000 au départ, pour ceux qui ne remplissent pas immédiatement tous nos critères, mais on vous fait confiance. On évaluera après deux ans, on travaille avec vous.

Franchement, je ne suis pas comme mes collègues de l'opposition, une sorte de Sylvain MIROUF de la politique. Moi, quand on a une nouvelle politique qui finance mieux avec des critères clairs, et que les acteurs sont contents, je n'arrive pas à me dire que cette politique est moins disante et qu'elle finance moins.

M. LE PRÉSIDENT – Cela dit, je pense qu'on va présenter les différents amendements. À part Monsieur FREMONT, qui a la liberté d'expression, puisqu'il n'est pas membre à ma connaissance de centres socioculturels, pour les autres, et pour répondre à la question de Jean-Philippe, après avoir vérifié auprès de Jean, ils peuvent parler, ils peuvent défendre, ils peuvent présenter l'amendement, mais ne peuvent pas participer au vote et au débat. J'ai donné les éléments de réponse qui m'ont été donnés. Madame QUINTALLET, vous pouvez présenter votre amendement.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président. Sachez que nous ne souhaitons prendre aucun risque juridique, que ce soit très clair. Nous ne sommes pas élus depuis des décennies comme certaines personnes ici, donc nous n'avons pas forcément l'habitude.

Pour répondre très rapidement à Monsieur MATT, déjà je voudrais remercier les services pour le mal qu'ils se sont donné.

M. LE PRÉSIDENT – Par contre, vous ne pouvez pas entrer dans le débat.

Mme QUINTALLET – Je ne peux pas répondre à Monsieur MATT ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, je suis désolé. Vous ne pouvez pas répondre sur le fond. Vous pouvez présenter l'amendement, si vous voulez. Excusez-moi, c'est le cadre.

Mme QUINTALLET – Merci de nous rappeler ces règles si importantes. Mon amendement

fait sens, puisque vous avouez que vous allez subordonner les financements aux CSC. C'est ce que mon amendement porte.

M. LE PRÉSIDENT – Vous pouvez dire ce que dit l'amendement.

Mme QUINTALLET – L'amendement fait état d'un financement conditionné des CSC, c'est-à-dire qu'ils doivent remplir un contrat d'objectif. Je souhaite rappeler, c'est ce que rappelle l'amendement que j'ai déposé, que les CSC ont une charte fédérale, sont organisés et se définissent comme des foyers d'initiatives portées par des habitants. Le cœur des CSC est donc de renforcer le pouvoir d'agir des habitants. Ce n'est pas de devenir des prestataires de services de la Collectivité.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, c'est clair. On a bien compris. Je donne la parole à Monsieur FRÉMONT sur le deuxième amendement. Après, on votera collectivement les amendements. Il y en a cinq. Monsieur FRÉMONT, présentez le deuxième.

M. FRÉMONT – Merci. L'amendement concerne la deuxième partie du rapport qui n'a pas été détaillée ici. Ce sont des subventions qui sont maintenues envers des centres qui ont l'agrément CAF, cette fois-ci d'espaces de vie sociale, et non de centres socioculturels. Je saluais dans mon intervention, avant, la clarification des modes de calcul des subventions allouées aux centres socioculturels. Je suis assez surpris que dans la deuxième partie de de ce rapport, on poursuive le financement à trois associations sans qu'on en connaisse les critères précis ni le calcul des montants. Cet amendement a juste vocation de préciser que, pour 2026, un travail sera à mener pour clarifier les règles d'attribution de ces subventions, au même titre que cela a été fait pour les centres socioculturels. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur KOBRYN, pour la présentation des trois amendements suivants.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Quel dommage de vous priver d'une énième intervention. Concernant les trois amendements, deux sont très simples et reprennent la prise de parole de mon collègue. La question c'est garantir que la limitation de la baisse de financement à 1 000 euros, qui a été évoquée par Nicolas MATT, sera bien pérenne. Si c'est un engagement, il n'y a aucune difficulté à le mettre. Donc on vous propose cet amendement pour dire que la limitation à 1 000 euros qui est présente dans le rapport sera une limitation définitive, et pas juste pour 2025, 2026, mais que jamais cette épée de Damoclès pèsera sur l'épaule des CSC. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est par rapport à l'action des centres socioculturels. Il ne s'agit pas de conditionner l'action des centres socioculturels à un certain nombre d'activités. Par contre, on peut imaginer qu'ils ont un certain rôle à remplir, sans que ce soit conditionnel à leur financement. C'est la proposition de l'amendement, concernant la lutte contre l'inceste. Vous savez que la lutte contre l'inceste est un fléau qui concerne 10 % de la population. C'est vraiment massif. Pour lutter contre cela, il faut des personnes de confiance, qui sont identifiées par les jeunes, qui puissent être des personnes-ressources sur le territoire. On sait que les CSC incarnent cela. Sur cet amendement, j'espère qu'on pourra trouver un consensus, parce qu'on a voté une motion qui vise à décliner l'ambition départementale de la lutte contre l'inceste, et je crois qu'au niveau des CSC, il y a une possibilité. Il ne s'agit pas d'en faire une condition au financement, mais d'éveiller cette question-là auprès de ces acteurs de terrain.

Et puis le dernier amendement consiste à déconditionnaliser la limitation à 1 000 euros. Vous avez prévu une limite à 1 000 euros, mais elle est conditionnée à la réalisation de cinq objectifs. Là aussi, c'est vraiment une épée de Damoclès, voire le couteau sous la gorge. C'est-à-dire que si les établissements ne peuvent pas réaliser ces cinq objectifs, et on sait que ça peut être difficile dans certains territoires, tout d'un coup ils ne vont perdre juste 1 000 euros, parfois ça va s'effondrer et ils vont perdre plusieurs dizaines de milliers

d'euros. Donc là aussi, si vous voulez donner un gage de votre bonne foi, de votre volonté d'être aux côtés et pas contre, ou de mettre en difficulté les établissements, nous vous invitons à voter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ces amendements présentés. Lara MILLION, Philippe MEYER, puis le rapporteur pour conclure.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. J'aimerais juste quand même rappeler qu'il s'agit d'une politique facultative pour les centres sociaux, que c'est une vraie volonté de la Collectivité européenne d'Alsace, que nous aurions pu décider dans nos priorités de diminuer même les montants largement attribués déjà aux centres sociaux du Bas-Rhin – là l'idée est de converger pour le Haut-Rhin –, et que c'est un vrai plus. Ensuite, il s'agit d'argent public. À partir du moment où il s'agit d'argent public, il est tout à fait normal d'orienter et de faire signer des contrats d'objectifs par rapport à nos priorités politiques, et c'est ce que nous faisons, parce qu'il s'agit d'argent public. Et évidemment, cela doit concourir à nos politiques publiques.

Par contre, sachez que nous serons vigilants à ce que ces sommes soient vraiment un plus pour les centres sociaux, et que les communes ou les collectivités qui financent aujourd'hui ces centres sociaux n'en profitent pas pour baisser leurs subventions.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Philippe MEYER, puis le rapporteur.

M. MEYER – Rapidement, tout le monde a bien compris que les calculs de Monsieur FRÉMONT sont totalement fantaisistes, puisqu'au contraire, nous cherchons à protéger les CSC, et non à les mettre en difficulté. C'est un soutien nouveau dont il s'agit, avec un budget à la hausse, vous l'avez compris. Les nouvelles dotations vont s'étaler sur trois ans, Nicolas MATT l'a bien rappelé. On a vraiment passé du temps à Strasbourg et à Mulhouse avec l'ensemble des directeurs, présidents de ces structures. S'ils sont partis en nous applaudissant, c'est que je pense qu'ils étaient plutôt, non pas rassurés, mais satisfaits de ce que nous proposons.

Concernant l'histoire des conventions d'objectifs, nous avons toujours travaillé avec des conventions d'objectifs. Lara vient de le dire, les départements ne disposent pas de compétences générales. Nous avons des compétences, c'est la loi NOTRe, très déterminées. Le soutien que nous pouvons apporter doit répondre aux objectifs de la CeA. Si les centres sociaux veulent organiser un tournoi de baby-foot, un barbecue de quartier, etc., c'est très bien. Dans le Haut-Rhin par exemple, il y a énormément d'activités périscolaires qui sont organisées par les CSC. C'est ce qui fait qu'ils ont beaucoup de salariés. Il y a des crèches qui sont portées par les CSC. Nous n'entrerons pas dans ces financements, puisque ce ne sont pas nos compétences. Nous continuons à apporter ce soutien volontariste, à partir du moment où l'on se trouve dans les compétences qui sont les nôtres. Et ce travail de prévention porté par les CSC est parfaitement utile. Les questions de la parentalité, pour nous, sont fondamentales, et c'est sur des points comme celui-ci que dans les cinq objectifs que nous avons présentés aux centres, nous devons nous retrouver.

Concernant le fait de voter pour garantir la baisse des financements, etc. : non. Chaque année, nous votons un budget. Chaque année, nous attribuons des subventions. Potentiellement, chaque année, nos dotations peuvent être revues à la hausse, à la baisse, en fonction des choix que nous faisons et en fonction de la situation de notre Collectivité. J'ai plutôt le sentiment, enfin j'en suis persuadé, que les centres ont été rassurés par ce que nous leur proposons. Ils sont même plutôt assez enthousiastes. Nous serons toujours des partenaires très minoritaires par rapport aux caisses d'allocations familiales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, qui applaudissent également le soutien que nous apportons, ainsi que les villes. Il s'agit quand même de 59 centres. Ce n'est pas un débat qui concerne uniquement Strasbourg et Mulhouse, je tiens à le dire. On a des CSC qui font un boulot

formidable dans le monde rural. Et nous sommes très heureux de pouvoir être à leurs côtés.

M. LE PRÉSIDENT – Pour conclure ce point, Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Après l'expression de nos collègues de l'opposition et compte tenu de la façon dont ils ont défendu leurs arguments pour les amendements, comme dans le débat général, je me demande si, pour eux, CSC, centre socioculturel, ça ne signifie pas en réalité contre son camp. Franchement, en nous expliquant ce matin qu'alors que nous mettions plus d'argent sur la table pour les CSC, en réalité nous en mettrions moins, pourtant je m'y connais en maths, mais ils m'ont vraiment perdu. Nos collègues ont vraiment fait preuve de beaucoup d'humour. Honnêtement, sur les amendements déposés, sur les amortisseurs financiers et les critères, évidemment je propose un refus. Sur les EVS, nous travaillons avec trois établissements de manière historique, et nous n'avons pas vocation, à ce stade, vraiment à élargir notre champ d'intervention par rapport aux objectifs sur lesquels travaillent ces structures dans des territoires où il n'y a pas d'autres alternatives. Donc, je propose un rejet de l'amendement. Mais enfin, puisque nos collègues ont fait preuve de beaucoup d'humour, si vous me le permettez, je vais aussi faire preuve d'un petit peu d'humour. Quand je revois les amendements déposés par Madame QUINTALLET et Monsieur KOBRYN, un qui nous dit enlevez tous les objectifs que vous fixez aux CSC, ne travaillez pas avec eux, et l'autre qui nous dit mettons un objectif supplémentaire, qu'ils réalisent déjà, qu'on leur propose déjà, j'ai envie vous dire, mais parlez-vous, mettez-vous d'accord. Je ne suis pas thérapeute de couple politique. Si vous avez des dissensions en interne, faites ce qu'il faut. Si vous avez un problème de position dominante dans votre groupe, mettez en place la présidence tournante dont vous rêviez. Mais nous n'avons pas à faire les frais de vos tensions et de vos inexactitudes. Encore une fois, je propose un rejet.

M. LE PRÉSIDENT – Si vous me permettez ce trait d'humour, entre d'un côté les thérapeutes de couple, et un couple « je t'aime, moi non plus » entre Ludivine et Raphaël, on voit bien qu'on arrive à la Saint-Valentin.

On passe aux votes. Je mets le premier amendement aux voix. Vous ne pouvez même pas voter pour. L'amendement est rejeté.

Je mets le deuxième amendement aux voix. Il est rejeté.

Je mets le troisième amendement aux voix. Il est rejeté.

Je mets le quatrième amendement aux voix. Il est rejeté.

Je mets le cinquième amendement aux voix. Il est rejeté.

Il reste à voter le rapport. Qui est contre le rapport sur les centres socioculturels ? Qui s'abstient ? Vous n'avez pas le droit de participer au vote. Je suis désolé. Merci beaucoup. Le rapport est adopté.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

L'amendement « Les centres socioculturels ne sont pas des prestataires de service public » au rapport déposé le 3 février 2025 par Mme Ludivine QUINTALLET pour le groupe Alsace écologiste citoyenne et solidaire.

L'amendement « Rendre transparente l'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément "Espaces de Vie Sociale" » au rapport déposé le 3 février 2025 par M. Damien FREMONT pour le groupe Alsace écologiste citoyenne et solidaire.

Les amendements « Faire des centres-sociaux culturels, un relai central dans la lutte contre l'inceste », « Garantir la limitation de la baisse des financements » et « Pérenniser la limitation de la baisse des financements » au rapport déposé le 3 février 2025 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à l'unanimité l'amendement « Les centres socioculturels ne sont pas des prestataires de service public » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

- Rejette à l'unanimité l'amendement « Rendre transparente l'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément "Espaces de Vie Sociale" » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

- Rejette à l'unanimité l'amendement « Faire des centres-sociaux culturels, un relai central dans la lutte contre l'inceste » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

- Rejette à l'unanimité l'amendement « Garantir la limitation de la baisse des financements » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

- Rejette à l'unanimité l'amendement « Pérenniser la limitation de la baisse des financements » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

- Approuve la création, à l'échelle alsacienne, d'un dispositif de financement des centres sociaux et socioculturels alsaciens, agréés par les Caisses d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, visant à affirmer le partenariat de la Collectivité européenne d'Alsace avec ces structures ;

- Approuve les modalités d'attribution des subventions aux centres sociaux et socioculturels alsaciens, agréés par les Caisses d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, telles que détaillées en annexe 1 à la présente délibération, à savoir une subvention de fonctionnement déterminée en fonction des spécificités de la zone d'intervention de la structure d'une part, et de l'atteinte d'objectifs thématiques d'autre part ;

- Approuve une mise en œuvre du nouveau dispositif de financement des centres sociaux et socioculturels alsaciens, agréés par les Caisses d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à compter du 1er mars 2025 ;

- Décide que les demandes d'aides déposées par les centres socioculturels du département du Bas-Rhin et enregistrées complètes au 28 février 2025 seront instruites dans le cadre du dispositif en vigueur jusqu'au 28 février 2025 ;

- Décide que les demandes d'aides déposées par les centres socioculturels du département du Bas-Rhin et enregistrées non complètes au 28 février 2025 seront instruites dans le cadre du dispositif en vigueur jusqu'au 28 février 2025;

- Approuve le calendrier de mise en œuvre des financements, à savoir un financement maintenu en intégralité pour les structures précédemment financées, et une mise en œuvre progressive sur trois ans pour les structures entrant dans le dispositif, à compter du 1er

mars 2025, tel que détaillé en annexe 2 à la présente délibération, sous réserve du vote des budgets à venir ;

- Approuve le modèle type de convention d'objectifs joint en annexe 3 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant à signer une convention particulière sur la base de ce modèle type avec chaque bénéficiaire de subventions-;

- Abroge, en conséquence, les délibérations ayant adopté ou modifié les règles d'octroi et de versement des subventions aux structures socio-éducatives ayant leur siège sur le département du Bas-Rhin, à compter du 1er mars 2025 ;

- Approuve le principe du soutien à l'ensemble des centres sociaux et socioculturels alsaciens avec un surcroît budgétaire final de 755 403 €, soit une enveloppe globale à échéance 2027 de 2 296 895 €, dont 1 829 335 € en 2025 ;

- Approuve le principe du maintien du soutien au Centre Culturel et Social de Rotterdam pour un montant de 5 000 € ;

- Approuve le principe du maintien du soutien au Réseau d'Animation Jeunes de Monswiller pour un montant de 8 200 € ;

- Approuve le principe du maintien du soutien à la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Barembach pour un montant de 2 000 €.

- Précise que l'attribution de l'ensemble des subventions précitées au Centre Culturel et Social de Rotterdam, au Réseau d'Animation Jeunes de Monswiller et à la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Barembach au titre de l'année 2025 fera l'objet d'un rapport soumis à une Commission permanente ultérieure.

Sous réserve du vote du Budget Primitif 2025, les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*NATANA*	*Montant*
P207	*O005*	*P207E01*	*T80*	*(1091) 65-65748-338*	*1 844 535 €*
TOTAL					*1 844 535 €*

Adopté à l'unanimité
29 non-participations au vote
Robin CLAUSS, membre du CA au sein du CSC d'Obernai
Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC de l'Elsau à Strasbourg et membre du CA au sein du CSC Montagne Verte
Pascale PFEIFFER, membre du CA au sein du CSC du Neuhof à Strasbourg et de l'association LUPOVINO
Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein du CSC de la Meinau
Anne REYMANN, membre du CA au sein du CSC "Au-delà des ponts" à Strasbourg et membre de l'ARES - Esplanade
Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de Hautepierre
Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein du CSC l'Escale
Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC "Schoelcher"
Florian KOBRYN, membre du CA au sein du CSC de Neudorf
Ludivine QUINTALLET, membre du CA au sein du CSC CARDEK
Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC Fossé des Treize
Danielle DILIGENT, membre du CA au sein du CSC Marais Adolphe Sorgus
Catherine GRAEF-ECKERT, membre du CA au sein du CSC l'Albatros

André ERBS, membre du CA au sein du CSC du Langensand
Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC "Robert Schuman"
Marc SENE, membre du CA au sein du CSC de Sarre-Union
Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de Saverne
Patricia BOHN, membre du CA au sein du CSC la Passerelle
Fatima JENN, membre du CA au sein du CSC Jean Wagner
Fabienne ZELLER, Adjointe au maire de Pfastatt
Annick LUTENBACHER, membre du CA au sein du CSC du pays de Thann
Cécile DELATTRE, membre du CA au sein du CSC d'Hœnheim
Elisabeth DREYFUS, membre du CA au sein du CSC Phare de l'Ill
Catherine RAPP et Alain COUCHOT, membres des CSC Bel Air et Porte du miroir
Victor VOGT, membre du réseau d'animation intercommunal de Niederbronn
Pierre VOGT, membre du CA au sein du CSC de Wittelsheim
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, membre du CA du Réseau d'Animation Intercommunal du Pays de NIEDERBRONN
Damien FREMONT, membre du CA du CSC JSK à Koenigshoffen

M. LE PRÉSIDENT –Il nous reste deux rapports, si vous tenez encore le choc avant le déjeuner.

CD-2025-1-1-2 - SITUATION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le premier porte sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, que Nicolas a évoqué. On peut se satisfaire du chiffre, même si on peut toujours s'améliorer : 95 sur 100, ce n'est pas très loin du maximum. En tout cas on peut s'en réjouir. Pierre suit ça avec une attention toute soutenue.

M. BIHL – Merci Président. Chers collègues. Le premier rapport concerne la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre Collectivité. C'est un rapport qui revient chaque année et qui revient d'ailleurs dans les collectivités territoriales également. Un petit rappel, pour vous dire que depuis 2014, les collectivités territoriales doivent en effet présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et sur les actions menées et moyens mobilisés à cette fin. Cette obligation réglementaire est également l'occasion de présenter un état d'avancement de la politique interne et du plan égalité professionnelle femmes-hommes, que nous avons approuvé en 2023.

Ce plan d'action se décline, je les rappelle rapidement, en cinq axes de travail. Premier axe : évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Deuxième axe : garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique. Troisième axe : favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale. Quatrième axe : prévenir et traiter des discriminations, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que des agissements sexistes. Cinquième axe : mener des actions transversales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutes les actions de ce plan ont été engagées et suivent le calendrier qui a été prévu.

Par ailleurs, une semaine pour l'égalité professionnelle a également été organisée du 11 au 15 mars 2024, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

Par ailleurs, la loi du 19 juillet 2023 est venue renforcer les obligations en matière d'égalité

en créant, à l'instar du privé, un index égalité professionnelle, dont les quatre indicateurs devront être publiés chaque année sur le site de chaque collectivité territoriale de plus de 40 000 habitants. Au titre de cette nouvelle obligation, ça a été rappelé par Nicolas en début de séance, la CeA, avec un score de 95 points sur 100, se situe bien au-delà de la cible minimale qui a été fixée par le législateur à 75 points. Vous retrouvez sur la diapo qui vient de s'afficher les quatre indicateurs et leurs scores respectifs. Vous arrivez à lire, je ne vais pas m'étendre. Pour ce qui concerne les écarts de rémunération, il ressort un écart de 2,9 % en faveur des hommes pour les fonctionnaires, et un écart de 5,6 % pour les contractuels. Vous avez également ces données chiffrées qui s'affichent.

Pour conclure, compte tenu de cet index de 95 points sur 100 et de la réduction des écarts entre les rémunérations au fil des années, nous pouvons nous réjouir et nous féliciter. C'est aussi le fruit d'un engagement, que nous avons porté ensemble, avec la Direction des ressources humaines, pour améliorer cette égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de notre collectivité. C'est un rapport dont il faut prendre acte, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci, Pierre. Et merci aux équipes. On peut être fiers d'un résultat de ce niveau-là, même s'il y a toujours des marges de progrès. Il faut remettre toujours l'ouvrage sur le métier pour le préserver. Madame LARONZE, puis Laurent KRIEGER.

Mme LARONZE – Chers collègues, notre Collectivité souffre d'inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien pour appliquer les décisions politiques que nous adoptons dans cette Assemblée. En 2023, 70 % des effectifs sont féminins, et pourtant, à poste égal, un écart de prime pouvant aller jusqu'à 30 % entre les hommes et les femmes demeure encore. Nous ne disposons pas des chiffres actualisés et espérons que l'année prochaine, nous puissions connaître l'évolution réelle des rémunérations.

Mais je tiens à attirer votre attention sur l'index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique, qui aujourd'hui nous donne l'illusion d'avoir tari les sources d'inégalité. Outil décevant et même contre-productif, cet index a été créé pour le secteur privé. Permettant de comparer dans notre cas les collectivités entre elles, il représente un outil de concurrence entre employeur et non d'amélioration des conditions de travail pour les femmes, très majoritairement désavantagées dans les politiques de rémunération. Des chercheurs en économie ont prouvé que cet index tend à invisibiliser les inégalités réelles entre femmes et hommes, du fait notamment des choix méthodologiques retenus pour calculer l'index. C'est bien notre cas, puisqu'aujourd'hui cet index indique une différence de primes attribuées entre les hommes et les femmes dans notre collectivité, en moyenne de 2,9 %, soit 92 euros, alors qu'en 2022, cet écart de rémunération était de 32,9 % pour un poste de catégorie A, et de 12,3 % pour un poste de catégorie C.

Pour résumer, l'écart moyen de rémunération était en 2022 de 22,6 % en faveur des hommes, et aujourd'hui de 2,9 %. Vous comprendrez mon désarroi. Car non, les inégalités n'ont pas été réduites. Nous n'avons malheureusement pas adopté une politique révolutionnaire et féministe dans l'intervalle. Le chiffre de 2,9 % est le résultat d'une analyse tronquée de la réalité à partir de l'index. Face à l'effectif féminin surreprésenté dans notre collectivité, un très grand nombre d'agentes et de situations sont exclues du calcul, puisque seuls les groupes comprenant au moins trois femmes et trois hommes sont pris en compte dans la méthodologie de l'index. Je ne peux que vous encourager à ne pas diffuser de contrevérités, et donc à ne plus soumettre l'analyse de la situation des femmes dans notre collectivité à cet index. Ne tombons pas dans le *gender washing*. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Avant de donner la parole au rapporteur pour répondre, Laurent.

M. KRIEGER – Je ne voulais pas forcément aborder ce sujet. Enfin si. D'abord je voulais faire de la pub. Pierre, tu parlais d'un évènement qu'on a eu l'année dernière, qui est renouvelé cette année au sein de la CeA, du 10 au 14 mars. Il y aura des évènements sur l'égalité hommes-femmes ouverts à tous les agents. Tous ceux qui veulent y aller, qu'ils y aillent, c'est très bien. Je souhaite souligner également qu'on avait accueilli une conférence en novembre dernier sur les violences sexistes, en lien avec le département de médecine générale.

Après, je voulais juste répondre à notre collègue. Ma foi, concernant l'index, ce n'est pas nous qui avons défini les règles. Si l'outil est comme il est, on le prend, on l'applique de façon bête et méchante. Là on est assez factuel. On n'est pas en train de dire que tout est parfait. On est juste en train de dire qu'il y a encore des écarts et qu'on a encore du travail à faire. Je pense que là-dessus, tout le monde est d'accord. Même Frédéric l'a souligné en premier lieu. Ce n'est pas parce qu'on est à 95 qu'on pourrait s'autocongratuler et se dire super, on est les champions du monde. Non, pas du tout. Il y a encore du travail, c'est factuel. L'outil, il est ce qu'il est. Après, s'il faut le changer, on n'est pas là pour le changer.

Il est dommage que votre collègue KOBRYN ne soit pas là. Ce n'est pas pour l'inviter à déjeuner. Ah, c'est magnifique. Je voulais lui poser une question. Il ne s'agit pas de déjeuner ensemble, cher collègue. Je laisserai ça à Raphaël et Ludivine. Ce matin, j'ai entendu des mots comme « nouveaux chemins », « émancipation ». Je voulais lui poser la question : à quand une Présidente dans votre groupe ?

M. LE PRÉSIDENT – Il y a des demandes de prise de parole. Françoise BEY.

Mme BEY – Merci, Monsieur le Président. J'aimerais d'abord avoir une pensée pour notre collègue Anne TENENBAUM, en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Collectivité, pour lui donner de l'énergie. Je suis un peu émue pour elle.

M. LE PRÉSIDENT – Je comprends, merci.

Mme BEY – Concernant l'index, il est vrai que ce n'est qu'un outil. J'aimerais que, l'année prochaine, il y ait l'index, mais aussi les éléments, les tableaux, qu'on avait les années d'avant. Cela nous permettrait d'avoir une meilleure vision de la Collectivité. Il y a des avancées, certes. Je suis un peu d'accord avec Fleur : cet index finalement nous donne juste des flashs sur certains sujets, mais pas sur tous. On a besoin aussi de pouvoir travailler en commission sur ces sujets. L'index pour moi réduit un peu les champs qu'on pouvait avoir avant. Par contre, il est vrai que ça donne des flashs. C'est important, mais ce n'est pas suffisant. Dans la sphère privée, c'est pareil. L'index donne certaines données, mais la réalité n'est pas tout à fait la même en dessous, surtout suivant les entreprises dans lesquelles on est.

J'aimerais aussi saluer le travail qui est fait au niveau de la Collectivité avec les agentes sur certains sujets, parce qu'on avait beaucoup parlé à un moment donné de la précarité menstruelle et d'autre chose. En Commission, on a eu des réponses intéressantes sur ce sujet-là. Je pense qu'il serait important qu'à un moment donné en Commission territoriale tous les élus aient cette information qu'on a eue et débattue, sur les avancées, pour éviter les confusions sur ces sujets-là. En tout cas, il est important de pouvoir débattre sur ces sujets, parce qu'on sait qu'ils sont prégnants. Je me félicite des avancées, mais je sais qu'il y a encore énormément de travail. Il ne faut surtout pas faire deux pas en arrière, mais plutôt trois pas en avant, pour qu'on puisse avancer sereinement sur ces sujets. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Françoise, et merci pour ton petit mot pour Anne. Madame QUINTALLET, puis Nicolas MATT, puis le rapporteur.

Mme QUINTALLET – Ces sujets sont prégnants, et si c'était facile, ça se saurait. Je tiens à dire, concernant la note qui est attribuée à la Collectivité, qu'il reste quand même

90 euros et 184 euros par mois. C'est une différence qui est énorme, et qui n'est pas entendable pour la plupart de nos concitoyennes. Je tenais à le rappeler. Derrière la note, il faut se dire comment ces informations sont violentes pour toutes les femmes qui sont moins bien payées que leurs collègues masculins.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas MATT.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Le sujet de l'égalité femmes-hommes est absolument passionnant, puisque c'est vraiment une des grandes batailles de notre siècle. Il est évident que tout ce qui peut être fait pour promouvoir cette égalité, sous toutes ses formes, est bienvenu. À ce titre, je rejoins sincèrement sur le fond les paroles de l'opposition, dans le sens où on ne sera pas tranquille tant qu'il y aura 1 euro de différence entre les salaires des hommes et des femmes. C'est évidemment insupportable. Vous voyez bien à quel point la Collectivité pilote ces politiques pour essayer, je dis bien essayer, d'être exemplaire sur ce sujet.

Par ailleurs, j'imagine qu'il vous arrive de lire la presse. J'ai lu dans la presse il n'y a pas si longtemps, dans les *Dernières nouvelles d'Alsace*, que finalement, à en croire le Premier Adjoint à la Maire de Strasbourg, il n'y avait sans doute pas pire endroit en Alsace que la Collectivité européenne d'Alsace pour l'égalité femmes-hommes, notamment au niveau de l'écart salarial, avec plus de 14 % d'écart entre les femmes et les hommes. Nous serions, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la Direction générale, vraiment des personnes irrespectueuses.

Et soudain, par rapport au débat de ce matin, un nouveau flash m'est apparu. Quand on est capable de faire du plus avec du moins, du moins avec du plus, de mélanger des choses à ce point, je comprends mieux pourquoi il est écrit dans la presse que nous avons 14 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes. Tout simplement parce que ce n'est pas vrai. Comme vous pouvez le constater, les chiffres d'aujourd'hui le prouvent. Quand on m'expliquait que la Ville de Strasbourg était la panacée pour l'égalité hommes-femmes et que tout allait bien, je constate que notre score d'index, même si ça ne reste qu'un index, est quand même de 95 points, contre 87 points pour la Ville de Strasbourg. Encore une fois, dans cette logique de vérité alternative, tout s'explique. Si nous avons conscience qu'il faut toujours en faire plus et que c'est une longue bataille, notamment culturelle et de société, quand même, avoir la décence minimale de reconnaître les efforts d'une Collectivité comme la nôtre en termes d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce serait vraiment le plus beau des respects qu'on puisse rendre à ce beau combat. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Nicolas. C'était bien de le dire. La parole est au rapporteur.

M. BIHL – Merci. Quelques éléments pour conclure. Concernant cet index, on peut en discuter les indicateurs, mais c'est encore une fois une loi, la loi du 13 juillet 2023, qui l'impose aux collectivités. On a fait le travail dans ce sens-là. On nous impose aussi de le publier, sur le site de chaque collectivité dont la population est supérieure à 40 000 habitants. Et je vous confirme que la CeA a d'ores et déjà publié cet index sur notre site. Ensuite, effectivement, il y a eu lors de la réunion de la première Commission sur ce sujet-là des demandes d'éléments plus précis. La Direction des ressources humaines s'est engagée à les apporter pour l'année prochaine.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci, Pierre. On a pris acte.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, donne acte du rapport de situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace.

Acte est donné.

CD-2025-1-1-1 - RESSOURCES HUMAINES

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au dernier rapport, les amis. Il faut encore tenir quelques minutes. Pierre, c'est toi qui auras le bonheur de conclure.

M. BIHL – Cher Président, chers collègues, nous avons dans le cadre de ce rapport à approuver des modifications du régime indemnitaire en faveur de notre personnel. La première modification consiste en la création d'une sujétion pour les agents qui travaillent le dimanche et les jours fériés, notamment dans les domaines du tourisme et de la culture. Je rappelle que c'est dans le cadre de la refonte du temps de travail des agents qui travaillent au château du Haut-Koenigsbourg, que la question de l'indemnisation des dimanches et jours fériés a été réinterrogée afin de la rendre équitable pour tous les agents qui interviennent à ce titre, indépendamment de leur statut. Donc il vous est proposé une sujétion dimanche et jour férié. Il s'agit de rémunérer chaque dimanche effectué à hauteur de 80 euros brut et chaque jour férié effectué à 150 euros brut, pour les agents qui travaillent au château du Haut-Koenigsbourg, mais également les agents du château du Hohlandsbourg, du Vaisseau et de Wangenbourg. C'est une première modification.

Ensuite, la deuxième concerne le régime indemnitaire en faveur de notre personnel. Il y a deux modifications, de forme, pour éviter toute interprétation de l'application de certains éléments précis du régime indemnitaire. La première modification est une modification du périmètre qui concerne les agents bénéficiaires de la sujétion responsable d'intervention. Il est proposé de supprimer de métier de chef de CEIA de la liste des bénéficiaires, sachant que ça ne concernait qu'un seul poste. L'autre modification est une précision de la notion de période de présence, ouvrant droit au complément indemnitaire annuel, le fameux CIA. On précise que, pour en bénéficier, l'agent doit remplir deux conditions : avoir fait l'objet d'un entretien professionnel sur l'année n-1, et avoir été présent plus de six mois sur l'année n-1.

Pour finir, il s'agit d'une modification qui concerne le régime indemnitaire. Ce sont nos agents de la Collectivité européenne d'Alsace, nos agents des routes. Il est rappelé l'adoption du règlement spécifique de l'organisation du temps de travail des agents d'exploitation des routes. Cette organisation fonctionnait bien jusqu'au jour où un de nos syndicats, FO, a déposé un contentieux en recours par rapport à ce règlement de travail. La cour administrative a porté un jugement qui nous a obligé à revoir ce règlement et à revoir aussi le nombre d'heures travaillées. Nous avons fait appel. La Cour administrative d'appel a retenu notre appel et nous a autorisés à sursoir à la mise en place de ce nouveau règlement. La proposition d'aujourd'hui a été aussi communiquée aux organisations syndicales. Il vous est proposé d'adopter ce nouveau règlement du temps de travail des agents d'exploitation de la route, qui revient en arrière sur le précédent règlement, et reprend les dispositions du règlement du 25 octobre 2021. Comme je le disais tout à l'heure, ce règlement a été soumis à l'avis du comité social territorial lors de notre réunion du 27 janvier 2025. On ne modifie donc rien et on revient au règlement précédent, en attendant d'avoir le jugement définitif de la Cour administrative d'appel.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci, Monsieur le Président. Concernant le temps de travail des agents des routes, ce que ne dit pas le rapport, c'est qu'en réalité la cour d'appel a entendu les arguments des organisations syndicales, et en l'espèce de FO-CeA, pour écourter la journée de travail des agents. Apparemment, lorsqu'un agent prend son service à 1 h du matin, on attend de lui dans notre Collectivité qu'il travaille jusqu'à 16 h 30. Je peux vous dire que j'ai été surprise et choquée d'apprendre cette nouvelle, parce que c'est tout

simplement dangereux, tant pour l'argent que pour les usagers et usagères de la route. FO-CeA vous avait pourtant alertés en ce sens dès 2021. Apparemment, vous avez refusé de revoir votre copie, Monsieur le Président. Cela fait quinze ans que les agents bataillent avec la Direction des routes pour que leur fatigue soit prise en compte. Le problème est également que votre entêtement, si on peut le nommer ainsi, va avoir un coût énorme pour la Collectivité, en raison des milliers de dépassements horaires non autorisés et des demandes d'indemnisation qui sont en train d'être déposées par les agents en raison des préjudices subis. Il s'agit ici de méconnaissances délibérées des temps de repos des agents. Je ne peux que vous inviter à écouter les agents et leurs représentants, et il est temps de revenir un petit peu à la raison, sachant qu'une dizaine d'autres contentieux pèsent actuellement sur la CeA. La CeA est en conflit concernant les congés maladie ou encore les autorisations d'absence pour garde d'enfants malades. Je pense qu'il est temps de stopper l'hémorragie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Pierre, pour répondre.

M. BIHL – Je précise que la CeA, notre Collectivité, lors du jugement de la cour d'appel, a eu un sursis total. Nous avons la possibilité de revenir sur le règlement du temps de travail qui était en place depuis des années, qui est en place aussi dans beaucoup d'autres départements. Par ailleurs, je précise que, lors des interventions aléatoires, notamment quand il y a du déneigement à faire ou lorsqu'il y a des arbres qui tombent sur la chaussée, lorsque nos agents sortent au-delà du règlement quotidien du temps de travail, il y a une récupération qui est possible, au lieu de 12 h. Une note qui le précise a été rajoutée à ce règlement du temps de travail.

M. LE PRÉSIDENT – À partir du moment où la cour d'appel a suspendu la décision de première instance, on est obligés de revenir à la situation précédente. On attend aujourd'hui la décision définitive de la cour d'appel pour savoir quelle démarche on doit appliquer.

Cela dit, je voudrais quand même vous dire, parce que moi je connais bien les agents des routes, qu'il y avait la position de FO que je respecte bien évidemment, mais que les agents nous reprochaient de modifier l'organisation telle qu'elle existe aujourd'hui. D'ailleurs j'ai été mis en cause parce qu'on allait la modifier suite à la demande de FO. Donc on voit bien qu'il n'y avait pas consensus sur le sujet. Mais maintenant il y aura la décision du tribunal, et nous appliquerons bien évidemment la décision du tribunal quand elle sera effective. En attendant, on revient à la situation précédente.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) selon les modalités de mise en œuvre définies dans les annexes 1 à 5 de la présente délibération pour l'ensemble des agents de la Collectivité européenne d'Alsace relevant du champ des bénéficiaires, avec effet au 1er mars 2025, les crédits nécessaires étant inscrits au budget des ressources humaines.*

- *Abroge le point II. de la délibération n° CP-2024-5-1-5 en ce qu'elle adopte un règlement du temps de travail applicable aux agents des routes.*

- *Adopte le règlement spécifique à l'organisation du temps de travail des agents d'exploitation des routes tel que défini dans l'annexe 6 à la présente délibération à compter de la date du caractère exécutoire de la délibération.*

Adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS, VŒUX ET QUESTIONS

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à la motion, au vœu et à la question écrite. Je vous rassure. Concernant la question écrite sur le plan Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) de la CeA dans les collèges, une réponse écrite sera apportée à Madame LARONZE. Concernant le vœu pour la sauvegarde d'un budget alloué de la CeA au pass culture, il est renvoyé en Commission pour examen. Idem pour la motion refusant le projet de technocentre à Fessenheim. Je vous propose qu'elle soit examinée, puisque j'ai bien vu qu'il y avait un enjeu à débattre sur le sujet. Ce sera vu en Commission. Le 14 mars prochain, selon les situations, nous pourrons les étudier en réunion plénière. Au préalable, nous avons une Commission permanente le 24 février prochain.

Je vous souhaite un très bon appétit et merci pour cette séance.

La séance est levée à 14 heures 21.

ALSACE
Collectivité européenne

ALSACE ÉCOLOGISTE CITOYENNE et SOLIDAIRE
MANDAT 2021-2028

ARRIVÉE AU
03 FEV. 2025
CABINET DU PRÉSIDENT

Séance Publique du Conseil d'Alsace

10 février 2025

AMENDEMENT - Les centres socioculturels ne sont pas des prestataires de service public

Rapport N° CD-2025-1-5-1

N°applicatif 11359

Exposé sommaire

Dans leur Charte fédérale, les centres socioculturels (CSC) se définissent comme des foyers d'initiatives portées par des habitants, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Les centres socioculturels entendent renforcer le pouvoir d'agir des habitants.

En soumettant le financement des centres socioculturels à la signature de contrats d'objectifs, la CeA fixe les orientations sociales des CSC et fait de ceux-ci des prestataires de service public. Les projets sociaux des CSC n'ont pas vocation à devenir des délégations de service public.

Amendement (page 2, *2) Un financement pluriannuel et transversal fondé sur une relation partenariale*)

REMPLACER « ce financement s'inscrira dans le cadre de contrats d'objectifs individualisés»

PAR « Les financements accordés par la Collectivité européenne d'Alsace soutiendront la réalisation des projets sociaux définis par les CSC »

SUPPRIMER toutes les lignes relatives à la fixation d'objectifs aux CSC par la CeA

Amendement déposé par Mme Ludivine QUINTALLET pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire

Ludivine QUINTALLET

Séance publique - 10 février 2025

AMENDEMENT - Rendre transparente l'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément "Espaces de Vie Sociale"

Rapport N° CD-2025-1-5-1 - N° applicatif 11359

Exposé sommaire

Dans ce rapport, il est proposé de remettre à plat et clarifier le mode de calcul des subventions de fonctionnement versées par la Collectivité européenne d'Alsace aux structures disposant d'un agrément " Centre Socio Culturel" délivré par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Il est proposé par ailleurs de maintenir un soutien financier historique à trois structures disposant d'un agrément "Espaces de Vie Sociale" (EVS), également délivré par la CAF. Ces trois structures sont basées dans le Bas-Rhin.

Il y a cependant 70 agréments de ce type attribués par la CAF du Bas-Rhin, et 5 par la CAF du Haut-Rhin. Une infime partie de ces agréments est attribuée à des structures disposant déjà d'un agrément CSC par ailleurs.

La sélection des EVS soutenus financièrement par la CeA est justifiée ainsi dans le rapport : " soutien au titre de leurs actions en faveur de l'engagement des jeunes, du développement de la citoyenneté, d'expérimentation individuelle et d'intégration sociale, sur des territoires urbains ou ruraux où il n'y a pas ou peu d'acteurs associatifs".

A l'instar de ce qui est réalisé pour les CSC, et dans un souci de transparence et d'équité, cet amendement vise à clarifier :

- les critères d'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément EVS,
- leur mode de calcul.

Amendement

En page 5, APRES

"Il est précisé que l'attribution de l'ensemble des subventions au titre de l'année 2025 fera l'objet d'un rapport présenté lors d'une prochaine Commission permanente."

AJOUTER

" La Collectivité européenne d'Alsace poursuit la démarche de convergence de ses politiques sur les territoires Bas-Rhinois et Haut-Rhinois. En 2026, par souci de transparence et d'équité, la CeA définira :

- les critères d'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément "Espace de Vie Sociale",
- leur mode de calcul."

Déposé par **M. Damien FREMONT** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Faire des centres-sociaux culturels, un relai central dans la lutte contre l'inceste

Rapport N° CD-2025-1-5-1
N°applicatif 11359

Exposé sommaire

En France, chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année et 5,4 millions d'adultes en ont été victimes dans leur enfance (10% des adultes). Rapportés à l'Alsace, ces chiffres sont tout aussi accablants : plus de 4 600 enfants sont victimes chaque année, plus de 150 000 Alsaciens et Alsaciennes en ont été victimes.

Face à ce fléau systémique, la Collectivité européenne d'Alsace a voté le 20 juin 2024 à l'unanimité une motion intitulée "Agir contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants".

Cette motion engageait notamment la Collectivité à "développer un axe sur la bientraitance institutionnelle et la promotion de la bientraitance dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance."

Cette prévention, pour être efficace, doit pouvoir se développer dans un maximum d'espaces fréquentés par les enfants et dans lequel ils sont en interaction avec des adultes de confiance.

Les CSC, acteur structurant d'un territoire et lieu identifié par les enfants, ont le profil idéal pour être un de ces acteurs quotidiens de la lutte contre l'inceste.

Amendement (Convention, Annexe 3, page 4*)*

APRÈS « Au titre de ses projets autour de la famille, notamment sur le volet accompagnement à la parentalité et prévention enfance, sur la base des éléments suivants :»

RAJOUTER « - Actions et dispositif de prévention de lutte contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants ; »

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Florian KOBRYN

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Garantir la limitation de la baisse des financements

Rapport N° CD-2025-1-5-1
N°applicatif 11359

Exposé sommaire

Cette délibération présente le nouveau mode de financement. Elle prévoit de limiter la baisse du financement des CSC historiquement financés à 1 000 euros maximum.

Cependant le rapport et les annexes précisent que cette limitation ne sera mise en oeuvre *"uniquement si les 5 objectifs définis sont atteints."*

Or le rapport lui-même précise "si les objectifs sont atteints dans tous les champs d'intervention, ce qui ne sera pas forcément le cas, dans la mesure où un projet social repose sur des choix et des orientations propres à chaque structure."

Ces choix et ces orientations sont inhérents à la liberté associative et aux besoins de chaque territoire.

Or, en ne fixant une limite à la baisse des financements que dans le cas où les structures remplissent tous les objectifs, la CeA assumerait des financements en chute libre de certaines structures ayant redoublé d'efforts dans un domaine en particulier.

Ainsi, des CSC qui, par exemple, pour une raison ou pour une autre, ne réaliserait pas l'objectif 5, ne perdrait pas seulement 1 000 euros (lié à la non tenue de cet objectif) mais parfois jusqu'à 17 000€ (Haguenau, Robert Schuman), 24 000 € (Niederbronn) ou encore 51 000 euros pour l'Elsau à Strasbourg. en raison de la non application de la limite de la baisse de financement.

Cet amendement propose donc de supprimer ce critère.

Amendement (Annexe 1, page 1)

REMPLACER « Limitant les pertes des CSC financés historiquement à 1 000€ (si tous les objectifs sont atteints)»

PAR « « Limitant les pertes des CSC financés historiquement à 1 000€ »

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

ALSACE
Collectivité européenne

Séance Plénière
10 février 2025

ALSACE ÉCOLOGISTE CITOYENNE et SOLIDAIRE
MANDAT 2021-2028

AMENDEMENT - Pérenniser la limitation de la baisse des financements

Rapport N° CD-2025-1-5-1
N°applicatif 11359

Exposé sommaire

Ce nouveau mode de financement prévoit de limiter la baisse du financement des CSC historiquement financés à 1 000 euros maximum.

Cet amendement propose d'inscrire dans le coeur de la délibération que cette limitation de la baisse sera bien pérenne, et qu'elle n'est pas liée à la période transitoire de mise en oeuvre de ce nouveau dispositif

Amendement (Annexe 1, page 1)

REMPLACER « Limitant les pertes des CSC financés historiquement à 1 000€»

PAR « « Limitant, de manière pérenne, les pertes des CSC financés historiquement à 1 000€»

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Plafonner le financement des collèges privés par équité avec les collèges publics

Rapport N° CD-2025-1-5-2
N°applicatif 11374

Exposé sommaire

L'incitation à la mixité scolaire et sociale dans les collèges privés est une bonne chose.

En revanche, par équité et maîtrise budgétaire, cette incitation ne doit pas conduire à financer davantage les collèges privés que les collèges publics. Aussi, cet amendement propose d'introduire un plafonnement du montant global de financement des collèges privés.

Considérant la différence historique de financements entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, ce critère sera pris à l'échelle de chacun des anciens départements.

Amendement (Page 3)

APRES « Le bonus ne sera versé que lorsque l'ensemble des indicateurs qui compose le critère sont remplis. Les indicateurs des critères 1, 2 et 3 sont fournis par l'Education nationale.»

PAR « Le versement de ce bonus et de la dotation de fonctionnement des collèges privés, respectivement du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, sera plafonné au montant 2024 des financements des collèges privés respectivement du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. ».

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Rééquilibrer l'offre de restauration de production

Rapport N° CD-2025-1-5-4
N°applicatif 10498

Exposé sommaire

Cette délibération donne à voir le manque d'équipements de restauration de production dans les collèges publics de la Collectivité européenne d'Alsace, en particulier dans les territoires urbains.

Or, ce choix conduit à la non-maîtrise des menus, à la livraison parfois de repas en liaison froide, à une augmentation des prix proposés aux familles et prive les élèves des activités pédagogiques liées à la production d'un repas.

Cette réalité, regrettable et dont les familles et les enfants paie le prix fort, est le produit de choix historiques qu'il nous appartient désormais de rééquilibrer.

Aussi, cet amendement se propose de développer l'offre de production sur place, en utilisant tous les leviers possibles.

Amendement : page 1

APRÈS :
" Il existe à ce jour plus d'une quarantaine de partenariats formalisés dans des conventions spécifiques à chaque situation. "

AJOUTER :
" D'ici 2028, afin de maîtriser l'offre des repas, leur prix et les activités pédagogiques associées, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à développer ses propres outils de production de repas afin de réduire de 30% la dépendance aux partenaires extérieurs. "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Florian KOBRYN

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Participer à la réduction du trafic routier

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N°applicatif 10504

Exposé sommaire

La Collectivité européenne d'Alsace entend agir sur toutes les activités qui émettent du gaz carbonique.

Or, le trafic routier représente près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre.

Par cet amendement, la Collectivité affirme son souhait de participer à un autre modèle de mobilité, au-delà du tout routier, très coûteux sur le plan budgétaire et environnemental.

Amendement : page 16

APRÈS : *" La Collectivité européenne d'Alsace agit sur toutes les activités qui émettent du gaz carbonique dans l'atmosphère. A ce titre, la collectivité poursuit plusieurs objectifs pour 2030 :"*

AJOUTER :
" - Réduire le trafic routier à l'échelle alsacienne "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Florian KOBRYN

ALSACE
Collectivité européenne

Séance Plénière
10 février 2025

ALSACE ÉCOLOGISTE CITOYENNE et SOLIDAIRE
MANDAT 2021-2028

AMENDEMENT - Conjuguer transition écologique et participation citoyenne : la Région Grand Est a su le faire, la CeA le peut aussi

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N°applicatif 10504

Exposé sommaire

La Collectivité européenne d'Alsace entend *"Mettre en mouvement les acteurs et les populations par la promotion des filières énergétiques locales"*.

La SEM Grand Est Energie a su le faire en associant au capital de la SEM une structure intermédiaire qui est une structure citoyenne professionnelle de l'investissement dans les énergies renouvelables.

Si le Grand Est a su le faire, la Collectivité européenne peut le faire, sauf absence de volonté politique

Aussi, cet amendement propose de se donner comme objectif d'associer une structure intermédiaire, citoyenne et professionnelle de l'investissement dans les énergies renouvelables au capital de cette Société d'Économie Mixte.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté du Président de la Collectivité d'en faire un laboratoire démocratique.

Amendement : page 17

APRÈS : *" La capitalisation est de 5 M€ répartis entre les différents actionnaires susmentionnés.:"*

AJOUTER :
" Pour favoriser la participation citoyenne, le capital de la SEM Energies renouvelables sera prochainement ouvert à une structure intermédiaire, citoyenne et professionnelle de l'investissement dans les énergies renouvelables "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Florian KOBRYN

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Préserver la biodiversité du cours de la Bruche

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N°applicatif 10504

Exposé sommaire

La qualité des politiques publiques de la Collectivité se mesure à leur cohérence.

Les projets routiers de la Collectivité ne peuvent venir contrecarrer les efforts menés en matière de préservation de la biodiversité, des espaces naturels et de la ressource en eau.

Ainsi, cet amendement propose de revenir sur le projet routier de contournement de Rothau qui sacrifiait la biodiversité, le paysage et la ressource en eau.

Amendement : page 20

APRÈS : *" La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour la préservation des zones humides, la mise en œuvre d'une politique de reconquête de la biodiversité à travers des actions menées sur les trames vertes et bleues et le maintien de la continuité écologique sur les cours d'eau. "*

AJOUTER :
" Fort de cet engagement, le projet de contournement de Rothau, qui prévoyait la bétonnisation dans le lit majeur de la Bruche, est abandonné. "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Florian KOBRYN

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Sanctuariser les financements aux établissements culturels

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N°applicatif 10504

Exposé sommaire

La Collectivité européenne d'Alsace participe au financement des grands établissements de spectacle vivant de notre territoire, qu'ils soient basés, entre autres, à Strasbourg, Colmar, Guebwiller ou Mulhouse.

Toutefois, les choix historiques ont porté le co-financement de la Collectivité à un niveau très bas (excepté Les Dominicains). Les acteurs culturels de rayonnement alsacien comme l'Opéra National du Rhin, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ou encore certains théâtres sont notamment co-financés par la CeA entre 0,1% et 3%. Cela représente une contribution très faible aux regards de celles des villes hôtes ou même de la Région Grand Est, comme si le public de ces salles était un public de second rang .

Or ces acteurs soutiennent l'emploi artistique et l'emploi indirect local, permettent le financement de la création artistique et développent des actions sur tout le territoire. Ainsi, rien ne justifie leur sous-financement par la Collectivité.

Aussi, dans la crise démocratique que nous traversons et où la culture est trop souvent la première sacrifiée, cet amendement rejette toute baisse de financement à ces établissements et propose une augmentation des subventions aux établissements culturels pré-cités.

Amendement : page 23

APRÈS : *" A l'inverse la collectivité s'engage fortement pour les écoles de musique en augmentant leur financement. "*

AJOUTER :
" Les grands établissements culturels de rayonnement alsacien verront leur financement sanctuarisés voire augmentés. "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Comme à Strasbourg, faire le choix politique volontariste de la transparence budgétaire des investissements

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N°applicatif 10504

Exposé sommaire

Pour préparer l'avenir, réduire les inégalités et mettre en œuvre la transition écologique du territoire, la Collectivité européenne d'Alsace doit investir. Et pour investir, il lui faut un cadre clair. C'est l'objet du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI).

Construire un plan d'investissement pluriannuel, c'est faire des arbitrages selon des priorités politiques. Comme le précise le rapport, ces arbitrages permettent de "*répondre aux enjeux de cohésion sociale, de rééquilibrage territorial et de construction d'un territoire résilient face aux crises polymorphes*".

Donner à voir les choix politiques qui vont construire l'Alsace de demain est donc un enjeu démocratique essentiel. Si la loi ne prévoit aucune obligation concernant la publication du PPI, rien n'empêche une Collectivité de le rendre publique.

Il s'agit donc d'une volonté politique dans la transparence de la conduite des choix budgétaires. C'est ce qui a conduit la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Aussi, présenter publiquement le Plan pluriannuel d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace, c'est envoyer un double signal : celui de la transparence et celui de notre détermination concrète à agir.

Amendement : page 26

APRÈS : *" Un programme d'investissement ambitieux pour répondre aux enjeux de cohésion sociale, de rééquilibrage territorial et de construction d'un territoire résilient face aux crises polymorphes "*

AJOUTER :
" Ce programme d'investissement sera rendu public lors de la prochaine séance publique "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

Séance Plénière
10 février 2025

AMENDEMENT - Rendre publique la Commission Permanente : ne laissons pas cette prérogative à la Région Grand Est

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N°applicatif 10504

Exposé sommaire

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite renforcer *"le lien démocratique entre les élus de la Collectivité européenne d'Alsace, les Alsaciens et les territoires"*.

La démocratie d'implication est incontestablement un levier d'action.

Elle ne doit en revanche pas être le seul levier activé. Nous devons notamment renforcer le caractère démocratique du fonctionnement des instances de démocratie représentative de la Collectivité.

Pour mettre les citoyennes et les citoyens au coeur de cette démocratie représentative, l'accès aux séances délibératives est la première pierre à poser.

La Région Grand Est l'a bien compris et a rendu sa Commission Permanente accessible au public et visionnable par visioconférence.

La Collectivité européenne ne peut pas rester au banc de cette demande de transparence et d'informations. Nous n'avons rien à cacher. Démontrons-le avec cet amendement qui propose de rendre publique la Commission Permanente.

Amendement : page 33

APRÈS : *" Innover en matière de dispositifs d'implication en développant des outils et formats participatifs adaptés aux réalités locales. "*

AJOUTER :
" La Collectivité renforcera également le lien démocratique entre ses élus et les Alsaciens et les Alsaciennes en rendant publique et visionnable par visioconférence les séances de la Commission Permanente. "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

ALSACE
Collectivité européenne

ALSACE ÉCOLOGISTE CITOYENNE et SOLIDAIRE
MANDAT 2021-2028

Séance Plénière - 10 février 2025

AMENDEMENT - Financer des actions éducatives en vue de lutter contre l'effondrement du nombre de demi-pensionnaires

Rapport N° CD-2025-1-11-1
N° applicatif 11373

Exposé sommaire

Alors que la restauration scolaire est identifiée comme un enjeu majeur de politique publique par France Stratégie, sa sous-utilisation est déplorée. L'article L. 213-2 du code de l'éducation dispose que le département pour les collèges publics « assure l'accueil, la restauration, l'hébergement […] dans les [établissements] dont [elle] a la charge ». En Alsace, 117 collèges sont en régie directe avec du personnel départemental et 3 collèges bénéficient d'une délégation de service public.
Véritable rempart contre les inégalités et contre la grande pauvreté, la restauration scolaire est sous-utilisée en pratique.
Afin de lutter contre le nombre décroissant de demi-pensionnaires, il est nécessaire de prévoir des actions éducatives de différentes natures qui peuvent faire l'objet d'une dépense intégrée dans la dotation globale de fonctionnement votée annuellement pour les collèges. Des actions permettant, spécifiquement dans les quartiers populaires, de faire du temps de déjeuner un temps d'apprentissage à l'équilibre alimentaire, un temps de découverte nutritionnel, un temps de partage des repas avec les familles qui peuvent ainsi se familiariser avec la restauration scolaire.

Amendement : page 3 du rapport
APRÈS :
" Elle [La convention] précise notamment :

- les règles en matière de définition du projet et répartition des coûts d'opération avec établissement de clés de répartition entre collectivités : la répartition des coûts prendra ainsi notamment en compte de manière proportionnelle les effectifs accueillis relevant du public cible de chaque collectivité
- les grands principes de fonctionnement du service de restauration mutualisé, selon
- les modes de gestion
- les objectifs poursuivis en matière de qualité de service rendu (c.f. ci-après)
- les modalités de gouvernance partagée"

AJOUTER :

- " les actions éducatives développées en vue d'encourager l'utilisation de la restauration scolaire (temps éducatif, temps de découverte, temps de partage…)"

Amendement déposé par **Fleur Laronze** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**